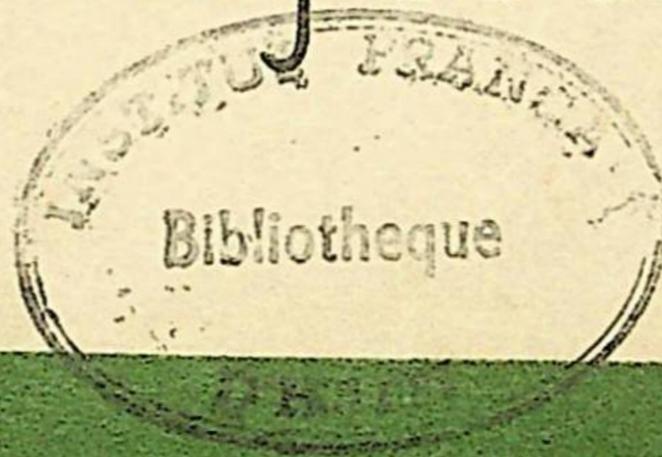


96-97

conjonction



Le paysan haïtien

Numéro Spécial

N^o = 96-97

numeros a' garder. st. h. 1957

MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE



1040133

064

CONJONCTION

Est le Bulletin de l'Institut Français d'Haïti.

SES BUTS

Diffuser les idées fondamentales qui caractérisent la pensée française vivante.

Resserrer les liens traditionnels unissant Haïti et la France.

Apporter une collaboration effective à l'épanouissement de la culture haïtienne.

Rendre compte non seulement des activités de l'Institut Français mais encore de l'activité intellectuelle d'Haïti.

« CONJONCTION » n'est pas une revue de propagande. Elle ne vise à aucune action politique ou confessionnelle. Elle sollicite la collaboration des auteurs haïtiens et étrangers.

SON MOT D'ORDRE

Tout faire pour que les hommes différents par leur hérédité, le milieu géographique et social qui les a modelés, par les disciplines intellectuelles qui ont formé leur pensée, puissent se connaître, se comprendre, et soient mis en mesure d'apporter leur contribution originale à l'élaboration d'une véritable conscience humaine.

« Le salut d'Haïti se trouve encore dans ces campagnes si attachantes, si riches d'une humanité méconnue, accueillantes par avance à tous les progrès ».

*Paul MORAL **

« Le paysan haïtien », p. 347



(*) Paul Moral, professeur d'histoire et de géographie à l'Institut Français de 1949 à 1959, est actuellement Maître de Conférences à l'Université de Dakar.

INTRODUCTION

Voici un peu plus de deux ans paraissait à Paris⁽¹⁾ une étude fondamentale sur la vie rurale en Haïti : LE PAYSAN HAÏTIEN, par Paul MORAL. Cet important essai, (Thèse de Doctorat), à la fois géographique et économique, est malheureusement passé presque inaperçu en raison de son tirage très limité et rapidement épuisé. L'événement est pourtant d'importance, car c'est la première fois que paraît un ouvrage d'ensemble sur la géographie agraire d'Haïti. Il s'agit d'un gros volume, in 8° de près de 400 pages, contenant un nombre important de cartes et graphiques, sans compter un judicieux glossaire des termes créoles et une bibliographie exhaustive. Loin d'être une publication de circonstance, « Le Paysan Haïtien », de Paul Moral, constitue un ouvrage dont la consultation s'impose à tous ceux, haïtiens ou étrangers, qui désirent se familiariser avec les problèmes de la vie rurale de ce pays. Fruit de sept années de recherches patiemment menées auprès de toutes les sources possibles de documentation, écrites ou orales, « Le Paysan Haïtien » est aussi l'aboutissement d'une longue enquête menée sur le terrain, à travers les provinces, et de précieux et fraternels contacts avec « l'habitant ».

La tâche était d'autant plus difficile et rebutante que, comme le souligne l'auteur lui-même, « devant nous se dressait l'obstacle insurmontable de l'anonymat légal, admis, de la paysannerie, l'absence de cadastre et, dans une grande mesure, d'état civil, la consécration de la propriété foncière par l'assentiment du voisinage, la définition de la condition individuelle par la rumeur publique ». Paul Moral donne le pas aux circonstances historiques sur les conditions naturelles et insiste sur la « mutation » qui s'est accomplie dans l'ancienne possession française de St-Domingue après 150 ans d'indépendance. Mais l'auteur a jugé nécessaire de réserver une place importante au rôle tenu par la paysannerie et l'agriculture haïtiennes dans l'économie du pays. Reprenant l'inventaire des besoins et des ressources déjà

(1) P. Moral, Le Paysan haïtien, ed : G.P. Maisonneuve et Larose — Paris (4ème trim. 1961)

dressé dans « L'économie haïtienne »⁽²⁾ il rappelle la nécessité de « rompre l'isolement ancestral des campagnes » et d'édifier une nation homogène en intégrant celles-ci à la vie moderne.

A l'heure du Tiers Monde, voici une analyse sévère et consciencieuse du sous-développement en Haïti et un bilan des expériences, souvent malheureuses, menées par le truchement de l'aide internationale ou bilatérale. L'auteur ne cache pas son pessimisme devant le « marasme d'aujourd'hui » mais « l'heure présente n'est pas à une peinture en trompe-l'œil » de la situation et chacun doit être placé en face de ses responsabilités.

Ecrit dans un style clair où abondent les formules heureuses et bien frappées (« l'habitat du charbonnier », une « bigamie d'appoint », le « quasi-village ») l'ouvrage se lit aisément sans que l'intérêt faiblisse à aucun moment. On regrettera, sans aucun doute, avec l'auteur, la médiocrité de l'édition qui rend parfois obscure la lecture de certaines cartes et quelques menues erreurs toponymiques (« Casetaches » pour « Cartaches » notamment). L'étude se divise en cinq parties successives : L'hypothèque du passé, Le cadre physique, Les aspects régionaux de la vie rurale, Les travaux et les jours du paysan haïtien, L'économie agricole.

En raison de l'intérêt tout à fait exceptionnel que présente la publication du « Paysan Haïtien » pour le public haïtien et pour tous ceux qui, en France et à l'étranger, s'intéressent aux problèmes fondamentaux de ce pays, en raison également du fait très regrettable que l'ouvrage, dès sa parution, soit devenu pratiquement introuvable, nous avons pensé que « Conjonction » se devait de donner un compte rendu aussi détaillé que possible de l'ouvrage de Paul Moral. Nous avons donc repris de larges extraits de son travail, nous bornant à un commentaire critique aussi succinct que possible ; c'est la raison pour laquelle nous avons suivi fidèlement le plan détaillé du livre.

Nous espérons ainsi, en attendant une réédition souhaitable, donner au « Paysan Haïtien » toute la diffusion et l'audience qu'il mérite.

(2) P. Moral. L'économie haïtienne. Imprimerie de l'Etat. P-au-P., 1959.

“LE PAYSAN HAÏTIEN” DE PAUL MORAL

I — L’HYPOTHEQUE DU PASSE

L’auteur souligne tout d’abord l’importance des facteurs historiques aussi nécessaires que les facteurs géographiques à la compréhension du présent. Il s’agit, nous dit-il, « d’approfondir sur le plan agraire » la transformation de l’esclave d’hier en « habitant » d’aujourd’hui.

En fait, dans le domaine agraire, l’héritage colonial est des plus réduits et « une véritable mutation s’est accomplie ». Il n’en demeure pas moins que « la question agraire a joué un rôle prépondérant dans la formation et le développement de la nation ». Mais les historiens ne se sont pas totalement désintéressés de la question comme semble le croire l’auteur, ainsi qu’en témoignent des études récentes.⁽¹⁾

L’auteur distingue donc les principales étapes de l’histoire agraire du pays :

—La première va jusqu’aux années 1840 et est marquée par une crise de structure qui culmine entre 1842 et 1848.

—Dans le demi-siècle qui suit, c’est la mise en place d’une économie rurale nouvelle.

—A partir du début du XX^{ème} siècle, et à la faveur de l’occupation américaine, on voit se succéder sans succès les tentatives de modernisation de l’économie et de la société rurales et s’accuser le sous-développement des campagnes haïtiennes.

A— LES PRELUDES :

LE CULTIVATEUR PORTIONNAIRE (1793-1804).

1) La formule Sonthonax - Polvérel.

Le commissaire civil Sonthonax ayant proclamé la liberté gé-

(1) Leslie F. Manigat : La politique agraire du gouvernement d’Alex. Pétion (1807-1818) Port-au-Prince 1962.

Hénock Trouillot : Les anciennes sucreries coloniales et le marché haïtien (sous Boyer). Port-au-Prince 1963.

nérale le 29 août 1793, comment allait-on « concilier l'affranchissement général avec le maintien d'un système d'exploitation basé sur le travail servile » ?

Les compromis définis par Sonthonax dans le Nord et Polvérel dans le Sud et dans l'Ouest posèrent les bases de la question agraire haïtienne. En fait, ces « lois agraires » établissaient un véritable servage puisque le « cultivateur portionnaire » demeurait attaché à la propriété et astreint au dur régime de l'atelier (le quart des revenus étant attribué à la main-d'œuvre). En fait, l'application des systèmes de Sonthonax et de Polvérel donna lieu régionalement à trois tentatives originales :

—Dans le sud, un régime de quasi-servitude est instauré au profit de l'aristocratie des anciens libres (gens de couleur ou mulâtres).

—Autour de Port-de-Paix se développe la gérance autoritaire du général français Laveaux.

—Dans la région du Cap, Sonthonax conduit une politique d'expédients.

Mais, dès 1796, l'influence de Toussaint Louverture et de son armée se fait sentir dans la région centrale (Gonaïves-Mirebalais). Or, Toussaint veut restaurer les propriétés abandonnées (correspondance avec Laveaux). Dans le déroulement du drame politique, « le sort de la propriété joue le plus grand rôle ».

2) Toussaint Louverture et les problèmes agraires.

Derrière la politique équivoque du général en chef se profile le problème fondamental : quel sort donner à la propriété coloniale ? Quel sera le nouveau système d'exploitation ?

A cet égard, les grandes lignes de sa politique paraissent avoir été :

- la « bienveillance à l'égard des métropolitains »
- le caporalisme agraire
- le refoulement progressif des hommes de couleur
- le noyautage du domaine séquestré par des partisans.

L'évolution de la question agraire est rapide de 1798 à 1802. Trois actes fondamentaux se détachent :

- le règlement relatif à la culture du 20 vendémiaire an IX (12 octobre 1800)
- la Constitution du 14 messidor an X (2 juillet 1801)

—l'Arrêté du 4 frimaire an X (24 novembre 1801).

L'autorité du général en chef ne peut rien contre la décadence du travail agricole et la désorganisation croissante de l'économie coloniale. Les cultivateurs désertent les ateliers et se contentent de produire pour leur subsistance. Le marronnage répond aux tentatives de mise en route du régime portionnaire.

L'éclatement des noyaux de population rurale est la cause essentielle de la déchéance des cultures d'exportation.

Production de sucre :

—1789 - 47.500.000 livres
—1791 - 70.000.000 " "
—1801 - 16.500 " "

Production de sucre brut :

—1789 - 95.500.000 livres
—1801 - 18.500.000 " "

Le café résiste davantage. A cet égard, la révélation du secteur montagneux que l'on observe dès 1800 est liée aux transformations générales du milieu rural. L'assise économique de Saint-Domingue est en passe d'émigrer de la plaine vers les mornes.

Le café tend à devenir la denrée essentielle, une monnaie d'échange.

A la veille de l'expédition Leclerc, se généralise le système du « général habitant » au profit des officiers supérieurs de Louverture : système issu de la confusion de l'autorité militaire et de la jouissance du sol et qui demeurera un des traits caractéristiques de l'histoire du pays.

3) Les cultivateurs et la guerre d'Indépendance (1802-1804).

Quatre mouvements se dessinent dès l'arrivée de Leclerc (1er février 1802) :

—La levée de l'équivoque Toussaint
—l'alerte de l'aristocratie des fermiers noirs
—la grande peur des cultivateurs
—la rentrée des anciens libres.

« Le phénomène le plus représentatif de la crise finale de St-Domingue demeure la permanence de l'agitation des cultivateurs ». Leclerc continue le régime instauré par Toussaint. La rébellion

d'octobre 1802 est l'aboutissement d'une crise sociale lointaine. L'action des cultivateurs marrons, en train d'accéder à la propriété libre, a joué dans la préparation à l'indépendance un rôle déterminant.

B— LA QUESTION AGRAIRE (1804-1848).

1) L'intermède Dessalines (1804-1806).

Entre l'effondrement de l'empire dessalinien et la révolution de 1842-1848, s'effectue la liquidation du système colonial. On assiste en même temps à la désagrégation de l'économie des grandes plantations et aux progrès de la petite paysannerie, notamment dans le secteur montagneux. Une contradiction fondamentale prend corps qui ne sera jamais résolue, celle entre l'état de fait et la loi, entre l'occupation de la terre par initiative individuelle et la propriété éminente de l'état, entre l'exploitation et la concession.

La politique de Dessalines est favorable à l'ensemble des privilégiés et réside dans un caporalisme agraire appliqué avec une extrême rigueur. Il en résulte une recrudescence du marronnage des cultivateurs. Le despotisme de son gouvernement suscite bien des oppositions mais surtout il s'élève contre la prise de possession par les hommes de couleur des propriétés des colons. Faut-il y voir l'esquisse d'une politique agraire hostile aux « nantis » ? Rien n'est moins certain mais il est fort probable qu'en perte de vitesse, il a songé à agiter l'épouvantail du bouleversement agraire et ceci expliquerait la résistance du sud, menacé directement, et, finalement, la chute de l'empereur.

2) Le régime féodal de Christophe et les concessions de Pétion.

Les trente années suivantes sont décisives pour la constitution de la nouvelle structure agraire d'Haïti.

Dans le Nord, Christophe organise un régime féodal. Les principales habitations coloniales sont reconstituées sous la direction de grands dignitaires du royaume. La loi sur la culture du code Henry reprend la formule portionnaire de 1793 et le caporalisme sévit dans les campagnes.

Le régime instauré dans le sud par Pétion apparaît en revanche très libéral : l'aristocratie sudiste est conduite à d'importantes concessions pour préserver ses positions fraîchement acquises. L'aspect essentiel de la politique agraire du gouvernement Pétion est constitué par les distributions gratuites de terres.

Entre 1807 et 1817, on estime que dix mille bénéficiaires se seraient partagés entre 150 et 170.000 hectares soit le tiers de la superficie cultivée dans l'Ouest et le Sud en 1789. Il ne fait aucun doute que ces distributions ont beaucoup contribué à donner une structure agraire originale à la partie méridionale du pays. Cette redistribution laisse bien des points obscurs. En particulier la hiérarchie adoptée dans l'étendue des concessions s'est-elle traduite par une hiérarchie correspondante dans la valeur des terres ?

Le Gouvernement de Pétion entendait simultanément conserver les droits de la grande exploitation : officiers supérieurs et hauts fonctionnaires reçurent des habitations à titre de « don national ». On maintint les dispositions du système portionnaire pour enrayer le déclin de la production des denrées exportables. La loi du 20 avril 1807 est dans la ligne des règlements de Toussaint Louverture et de Christophe.

La politique agraire de Pétion représente un habile dosage entre le souci de l'aristocratie de conserver ses avantages et la pression constante de la petite paysannerie indépendante. Christophe parut infléchir sa politique agraire vers la fin de son règne et avoir songé à constituer des colonies de soldats cultivateurs découpées dans les anciennes habitations. La chute de la royauté du Nord n'est pas sans évoquer celle de l'empire dessalinien : une conjuration des privilégiés profitant de l'hostilité des masses rurales au système oppressif des ateliers.

3) L'offensive des petits exploitants (1820-1840).

Avec l'avènement de Boyer et la restauration de l'unité territoriale une lutte de vingt années se développe entre les grands propriétaires et les petits paysans. Il s'agit de restaurer coûte que coûte les exportations pour alimenter le budget de l'Etat.

La léthargie des plaines contraste avec l'activité des mornes. La vie de la nation dépend de plus en plus du petit paysan caféier ou coupeur de bois. L'absentéisme du propriétaire se généralise sur les grands domaines. Les cultivateurs substituent à l'atelier en pleine décadence, une famille élargie, la « société ». Le fond de l'histoire rurale haïtienne laisse entrevoir une transformation profonde de la condition paysanne passant de l'esclavage colonial au statut du petit exploitant indépendant par l'intermédiaire du régime et du système « de moitié ».

L'institution du métayage aurait vu le jour dans le royaume de Christophe, puis se serait étendue dans l'Ouest et le Sud. Le métayage se serait imposé partout comme une adaptation de la

formule portionnaire du quart. Le propriétaire se désintéresse de plus en plus de son habitation et les paysans tendent à s'installer définitivement.

La politique agraire de Boyer tente de réagir contre les empiètements de la petite culture et traduit « la résistance de l'aristocratie à l'offensive de la petite propriété ». On discerne de 1820 à 1840 diverses tendances :

—celle du retour à la terre des grands propriétaires, prôné par le gouvernement, mais qui resta pratiquement sans effet.

—l'occupation militaire de la partie orientale de l'île aurait été inspirée par des motifs agraires (aridité des terres à concéder) tendant à développer les cultures vivrières et les plantations de café dans le domaine de l'élevage extensif de type hispanique.

—le maintien du système coercitif des ateliers et la poursuite du vagabondage se renforcent. Le code rural de 1826 rétablit le quasi-servage de 1801. Le travail se fait selon le système des corvées sous la surveillance des soldats.

La politique domaniale prend un caractère agressif avec la « concession conditionnelle » qui annonce une révision générale du système des concessions. Les dispositions n'ont pas dû suffire à préserver l'intégrité du domaine national. Dans le conflit fondamental des « denrées » et des « vivres », force va rester à la petite paysannerie à l'issue du grand drame agraire du milieu du XIX^{ème} siècle qui scelle la liquidation du statut colonial.

4) La crise agraire de 1840-1848.

La révolution de 1843 est faite de deux mouvements bien distincts :

—l'un, aristocratique, opposant noirs et mulâtres, « salomonistes » et « boyéristes », et traduisant un réveil de la lutte des castes.

—l'autre, populaire, dans l'arrière pays de Jérémie, c'est la véritable jacquerie des « piquets » (paysans armés de piques) provoquée par la misère et une spéculation éhontée sur les denrées et conduite par Jean Jacques Acaau.

La crise de 1840-1848 marque une étape essentielle du grand débat social ouvert à la veille de la guerre d'indépendance. Elle atteste sur le plan agraire les progrès de la petite agriculture familiale dont la vitalité contraste avec la déchéance de la grande exploitation.

C— L'ÈRE DU PETIT EXPLOITANT (1848-1905).

Vers 1848, le milieu rural haïtien présente une vigoureuse originalité. Le bilan commercial de l'agriculture traduit le déclin irrémédiable de l'exploitation des plaines et la prépondérance du secteur montagneux vivrier, caféier et forestier. A l'agitation superficielle des clans de la capitale, s'oppose l'évolution continue et paisible du monde rural dont l'assise solide a seule pu permettre le gaspillage continu des fonds publics, ce que Paul Moral n'hésite pas à qualifier de « parasitisme des bords de mer ».

1) La parasitisme urbain.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la rupture entre le monde rural et le monde urbain est un fait presque accompli. La production agricole ne cesse d'augmenter entre 1870 et 1890, notamment la production caféière qui s'élève à près de 80 millions de livres vers 1890.

La république noire semble avoir trouvé enfin une assise économique solide reposant sur une vie provinciale vigoureuse. A l'inverse, l'atmosphère politique reste trouble et l'anarchie financière s'aggrave. En fait, la compétition politique a pour principal objectif la mise en coupe réglée des fonds publics. La crise politique permanente et le désordre financier commandent l'attitude des pouvoirs publics à l'égard du monde rural qui se ramène à deux aspects principaux :

—*les distributions de terres* prennent l'allure de récompenses politiques et suivent les changements de régime. En fait, les grandes habitations changent de maître au gré des événements politiques. Il en va de même des contrats d'exploitation forestière ou d'exportation du café qui donnent lieu à toutes sortes de combinaisons frauduleuses.

—*l'oppression fiscale et les vellétés de défense de la grande exploitation*. La loi du 26 février 1883 reprend les dispositions du gouvernement de Boyer et tente d'encourager les cultures d'exportation par des distributions gratuites de terres et prévoit des facilités pour l'implantation des usines de traitement, mais ses dispositions devaient rester lettre morte. La loi Salomon constitue, du point de vue politique, la première sollicitation officielle précise en faveur de l'intervention du capital étranger dans l'exploitation agricole haïtienne.

2) Le monde rural haïtien vers 1890.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les plaines sont dans l'abandon :

c'est ainsi qu'en 1884, les trois-quarts de la plaine du Cul-de-Sac sont en friche. (4.000 hectares en canne seulement). En dehors des plaines, c'est-à-dire dans le domaine caféier, la tenure individuelle l'emporte sur le grand domaine. Les « terres d'Etat » sont affermées à quelques gros fermiers, privilégiés politiques pour la plupart, qui les recèdent aux paysans par contrats de sous-location ou de vente, le plus souvent à l'insu des autorités. L'« habitant » est pratiquement protégé par le désordre de l'administration et la prodigieuse complexité des situations locales (« l'imbroglia foncier ») et s'apprête à défendre ses droits acquis.

3) Les débuts de la « terreur caco ».

Le paysan haïtien reste dans une situation précaire, non pas tant du fait de la fiscalité indirecte (impôt douanier) que de l'anarchie financière (papier monnaie déprécié). Il est la proie des spéculateurs en denrées, des arpenteurs, des notaires, des hommes de loi. L'organisation du commerce rural achève de placer le paysan sous la dépendance du citadin. L'accroissement rapide de la population (500.000 habitants en 1804, 1.200.000 vers 1880), enfin, entraîne une aggravation de la misère.

La tyrannie militaire soumet d'autre part la masse rurale aux pires exactions.

On comprend alors les soulèvements agraires qui, dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, tendent à se multiplier. Aux « piquets » du Sud succèdent les « cacos » du Nord.

D— LE PAYSAN HAÏTIEN ET L'OCCUPATION AMERICAINE (1915-1934).

L'occupation américaine (1915-1934) qui a laissé une forte empreinte en Haïti a-t-elle transformé profondément les structures du pays ? Rien n'est moins certain aux yeux de l'auteur.

1) Les préludes à l'occupation.

L'intervention étrangère est l'aboutissement logique de dix années d'alarmes paysannes. La terre cultivable commence à manquer et une colonisation clandestine commence sur les bordures dominicaines, tandis que s'annonce l'émigration paysanne vers Cuba. L'insécurité est à son comble après 1908. Par ailleurs, la petite paysannerie se trouvait menacée par l'immixtion grandissante du capital étranger qui prenait pied dans les entreprises agricoles. Entre-temps, la construction de voies ferrées ouvre de nouvelles perspectives à l'entreprise sucrière. En marge de ces facteurs géné-

raux, l'auteur observe que cette intervention du capital étranger a été vivement sollicitée par les gouvernants haïtiens de 1880-1900 ainsi qu'en témoigne l'installation des grandes compagnies fermières étrangères.

2) Les grandes compagnies fermières.

L'étendue totale des concessions n'aurait pas dépassé 28.000 hectares mais finalement deux compagnies seulement parvinrent à subsister. En fait, les pouvoirs publics s'étaient fait des illusions sur l'étendue des terres domaniales effectivement libres. D'autre part, il s'agissait le plus souvent d'aventuriers sans grands moyens qui se livrèrent à des spéculations hasardeuses dont le plus clair effet fut de désorganiser complètement l'économie traditionnelle de diverses régions (les savanes de St-Michel de l'Atalaye). Les expériences furent plus durables dans la plaine du Cul-de-Sac avec l'installation de la Haytian American Sugar Company vers 1915 disposant d'un domaine de 6.000 hectares affermé pour plus de moitié sous la forme de baux à long terme. Le développement de la culture du sisal dans la plaine du Nord devait avoir de graves conséquences en éliminant ou absorbant la petite paysannerie installée en fait depuis longtemps sur des terres présumées vacantes.

3) Les révoltes paysannes.

L'insurrection de 1916-1920 est dans le prolongement des troubles de 1911. Elle est provoquée par la remise en vigueur de la corvée des routes, appliquée d'une façon maladroite et brutale ainsi que le contrôle effectif de la frontière qui interdit la contrebande. Comme le note Paul Moral, le désarmement général de la paysannerie a sans doute été, du point de vue social, le résultat le plus important de l'occupation américaine car le monde rural ne pourra plus opposer désormais que sa passivité aux entreprises politiques.

4) Le Bilan « constructif ».

Le « plan » américain part du principe que « l'avenir du pays dépend du développement agricole ». Le but recherché est d'accroître la productivité de l'« habitant » par l'éducation. Le système repose sur l'Ecole Centrale d'Agriculture, qui forme les agronomes, et une cinquantaine de fermes-écoles rurales dispersées à travers le pays, qui doivent dispenser un enseignement adapté à la vie paysanne et diffuser les méthodes nouvelles. Le Bilan n'est pas

entièrement négatif. Ainsi que le souligne l'auteur, l'action américaine a été très efficace, au point de vue sanitaire notamment, mais, nous dit-il, elle ne semble pas avoir transformé profondément les méthodes d'exploitation et les genres de vie traditionnels. Le mythe « éducationnel » donnera quelques années l'illusion du progrès sans qu'il soit touché aux fondements de l'activité rurale et sans que les habitudes du monde rural haïtien aient été sensiblement modifiées.

Parallèlement, une émigration massive se développe vers Cuba à partir de 1915 (70.000 Haïtiens résident à Cuba vers 1920) et s'amplifie vers 1928 (20.000 par an en moyenne). L'émigration s'organise jusqu'à la crise brutale des années 1930 (mévente sucrière). 300 à 400.000 travailleurs seraient partis entre 1915 et 1930 dont la moitié se serait fixée dans la région de Santiago. L'exode vers Cuba aurait désorganisé pendant près d'une génération la vie paysanne, en particulier dans la presqu'île du sud. Finalement, l'auteur reconnaît que la stabilité et l'ordre ont été les meilleurs résultats de l'occupation américaine.

De 1920 à 1934, la petite paysannerie haïtienne bénéficie de la paix intérieure mais les problèmes majeurs du monde rural demeurent les mêmes, dangereusement aggravés par la poussée démographique. La seconde guerre mondiale apporte un répit supplémentaire en produisant une euphorie commerciale passagère que vient renforcer la naissance du tourisme. Mais, dès 1952, les difficultés renaissent, aggravées par le marasme financier. Pour être en sommeil, la question agraire n'en demeure pas moins au premier plan et les problèmes de l'arrière pays les plus préoccupants.

Paul Moral pose enfin la question essentielle en conclusion de son développement sur l'histoire agraire d'Haïti : Cent Cinquante ans d'Indépendance ont réduit de façon alarmante les ressources naturelles du pays. C'est un fait. Peut-on faire autre chose que de limiter leur dégradation continue afin de maintenir les possibilités de subsistance de l'immense masse des « habitants » ? C'est tout le problème en effet et ce n'est pas le moindre mérite de Paul Moral d'avoir projeté sur ces réalités désagréables une aveuglante clarté. Et de conclure avec lucidité : « Le Passé a-t-il à ce point ruiné la terre haïtienne ? »

II — LE CADRE PHYSIQUE

A— LA STRUCTURE ET LE MODELÉ.

1) Les grands traits de l'architecture du sol.

Près de 30% de la superficie d'Haïti dépassent 500 mètres d'altitude et les surfaces situées au-dessus de 800 mètres représentent entre le cinquième et le sixième de la superficie totale. L'étendue des plaines ne dépasse guère 17% de l'ensemble. Le cloisonnement du relief divise l'espace haïtien en petites unités géographiques bien distinctes dont chacune a son originalité : Plaines et Massifs du Nord, Plateaux du Nord-Ouest, Bassin Central, Montagnes Noires et Cahos, Plaine de l'Artibonite, Chaînes du Trou d'Eau et des Matheux, Plaine du Cul-de-Sac, Massif de la Selle et Ile de la Gonâve, Seuil de Miragoâne-Aquin, Massif de la Hotte, Plaine du Sud-Ouest.

En dépit de l'exiguïté du territoire, la distance est un facteur géographique d'une réelle importance, nous dit l'auteur, qui brosse un tableau topographique détaillé des formes du relief haïtien.

2) Le style tectonique.

L'orogénèse « laramienne » (fin du crétacé) est généralement responsable des plis d'orientation Sud-Est—Nord-Ouest, manifeste dans la partie septentrionale du pays.

Les plissements de la fin du tertiaire se retrouvent dans la direction est-ouest des plis des régions méridionales.

Le relief plissé domine la morphologie haïtienne mais le style tectonique demeure complexe et assez mal connu, caractérisé par l'importance du déversement des plis, des plis-failles, la puissance exceptionnelle des épanchements magmatiques contemporains des plissements et l'intensité du faillage de détente plio-pléistocène. C'est ce dernier, en particulier, qui est associé à l'activité séismique contemporaine (une dizaine de tremblements de terre ont été enregistrés à l'époque historique). D'autre part, du point de vue

de la morphologie littorale, on reconnaît l'existence de terrasses marines bien marquées en particulier dans la presqu'île du Nord-Ouest. On est le plus souvent en présence de côtes d'émergence (niveaux de 10, 20, 50 et 100 mètres environ) avec peut-être une très récente tendance à l'immersion à l'extrémité de la presqu'île du sud.

3) Les Roches et le Modelé.

a) Le matériel rocheux.

Les différentes périodes de l'histoire géologique d'Haïti ont toutes été marquées, selon l'auteur, par l'importance des montées de roches éruptives. Mais le soubassement haïtien est caractérisé surtout par la prédominance des formations calcaires, tantôt crétacées, tantôt éocènes (l'épaisseur de ces dernières varie de 2.000 à 6.000 mètres).

Les bassins de subsidence du miocène-pliocène sont remplis par des formations détritiques (molasse) qui constituent, par exemple, les buttes de Delmas à l'est de Port-au-Prince.

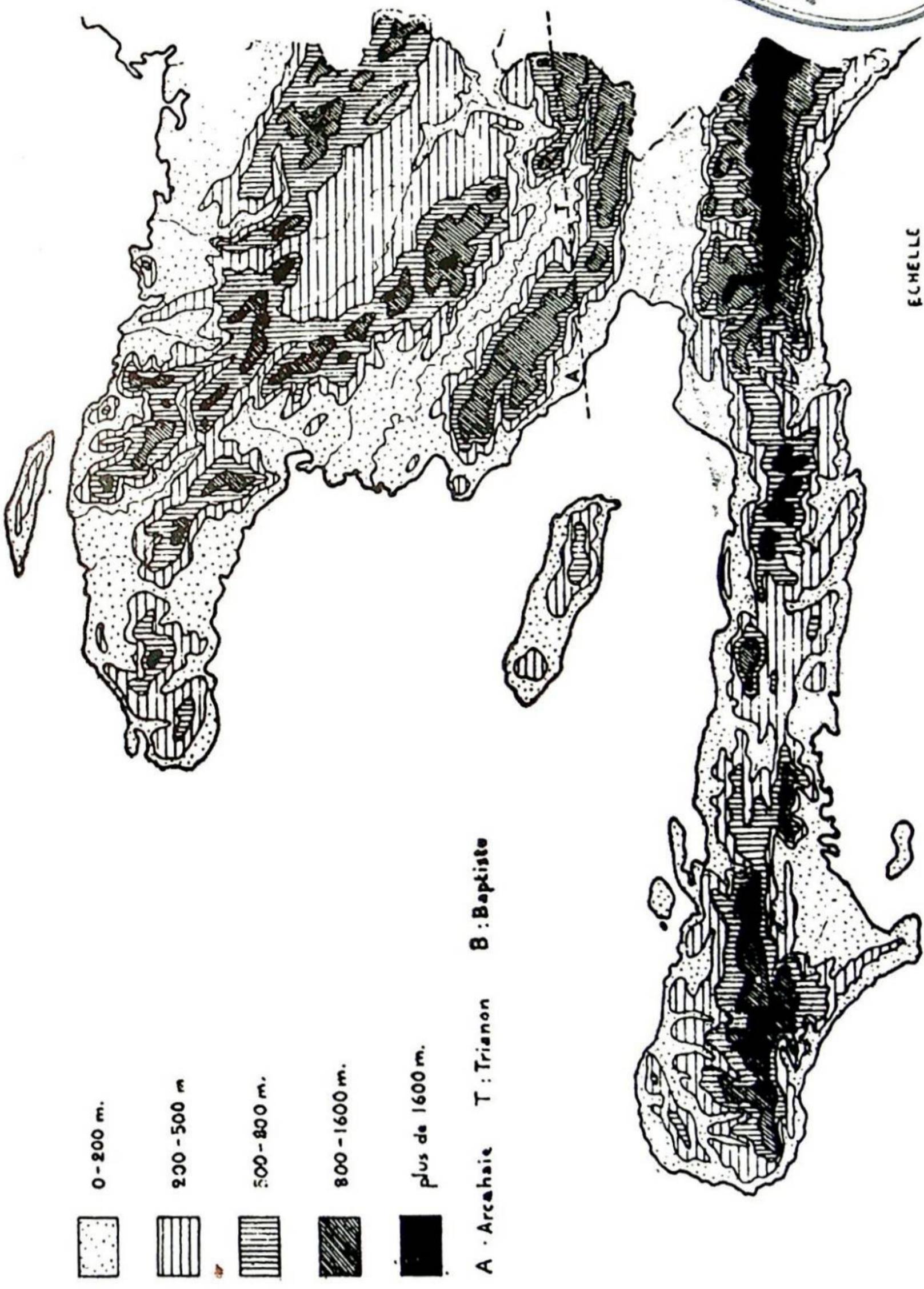
b) Le karst haïtien.

Le modelé montagneux paraît être le résultat d'une activité karstique considérable. On retrouve toutes les formes karstiques les plus typiques : gouffres, dolines, poljés etc... Les principales zones karstiques paraissent être les plateaux de calcaires éocènes ou pléistocènes : Ile de la Gonâve, plateaux du Nord-Ouest, partie orientale du massif de la Selle, notamment. L'auteur note l'extension des zones à lapiez constituées par les fameuses « roches à ravets » ainsi que l'existence de « sables » calcaires (carrière de la Boule) dûs probablement à la désagrégation mécanique (broyage dû au faillage intense). La circulation souterraine des eaux est mal connue mais beaucoup de sources sont de type vauclusien. La zone karstique la plus importante est située dans les plateaux situés sur le versant nord du massif du Macaya (plateaux de Beaumont). Ces plateaux sont criblés d'une multitude de dépressions fermées, dolines, sotchs, poljés etc... Les dépressions fermées d'origine karstique se retrouvent dans toutes les régions du pays. Ce sont d'excellents terrains agricoles et des sites privilégiés de peuplement.

c) Le modelé des montagnes calcaires et des massifs volcaniques.

L'auteur oppose en Haïti ce qu'il appelle le paysage du calcaire au paysage du basalte. Le premier donne, dans les cal-

MAITRE JEAN
Bibliothèque
HAÏTI



- 0 - 200 m.
- 200 - 500 m
- 500 - 800 m.
- 800 - 1600 m.
- plus de 1600 m.

A - Archaïa T : Trianon B : Baptiste

FIG 1 — Le relief d'Haïti.

caires non massifs, des reliefs assez mous, aux formes arrondies et convexes ; dans les calcaires massifs, les formes sont plus âpres (cañons profonds). Le modelé volcanique, au contraire, offre une topographie tourmentée (« tranchants » des vallées) non sans analogie avec les bad-lands des terrains argileux. Un peu partout, on relève les traces de l'érosion pliocène qui rend compte de l'extension des surfaces subhorizontales « platons » découpées en marches d'escalier par le failage plio-pléistocène.

B— LA TERRE ET L'EAU.

I) Les Types de Sols.

a) les sols des pentes.

—les argiles latéritiques.

L'altération latéritique est générale dans les roches éruptives et calcaires. Ces sols ont une teneur élevée en silice mais sont très pauvres en calcium (CaO), ils donnent les « terres rouges » très étendues en Haïti.

b) Les sols noirs se forment à partir des calcaires crayeux. Très riches en calcaire, ils sont, par contre, assez pauvres en matière organique, quoique assez fertiles.

c) Les sols des plaines sont généralement meubles et peu humifères, fortement alcalins, assez riches en azote et en phosphore mais très pauvres en potasse. Les sols salins sont également assez étendus dans la plaine du Cul-de-Sac ainsi que dans la vallée de l'Artibonite.

II) Le Bilan pluviométrique.

a) L'influence du relief sur la pluviosité est particulièrement sensible dans le nord du pays, le long de la bordure montagneuse qui s'allonge depuis les hauteurs de Vallières et de Mont-Organisé jusqu'aux mornes de Plaisance, Pilate et St-Louis du Nord (Bayeux : 2075 millimètres et 140 jours de pluie par an). Les autres zones de forte pluviosité sont centrées sur l'Artibonite moyenne (Mirebalais) et surtout dans les massifs du Sud, celui de la Hotte étant dans l'ensemble le plus humide (total supérieur à 2 mètres). Le contraste entre les versants au vent et sous le vent se fait particulièrement sentir quand soufflent les vents de secteur nord ou « nordés » dont l'auteur analyse la « dégradation » c'est-à-dire l'assèchement et le réchauffement à travers le pays du nord au sud.

b) L'empreinte de l'aridité.

Les plaines sont généralement les régions les moins arrosées à l'exception de la partie ouest de la plaine du Nord et de la plaine des Cayes. Le domaine aride couvre le quart de la superficie totale, particulièrement la presqu'île du Nord-Ouest (Le Môle St-Nicolas : 520 mm.), la basse Artibonite et l'île de la Gonâve, la partie orientale du Cul-de-Sac et le littoral du Sud de Saltrou jusqu'à l'Anse-à-Pitre (Saltrou : 933mm.). La répartition saisonnière des précipitations vient encore accentuer l'aridité et s'établit comme suit à Port-au-Prince :

Printemps	3 décades - 456 mm. — 57 mm. en moyenne par décade
Eté	4 décades - 100 mm. — 25 mm. en moyenne par décade
Automne	9 décades - 495 mm. — 55 mm. en moyenne par décade
Hiver	15 décades - 285 mm. — 19 mm. en moyenne par décade

En gros, deux saisons pluvieuses (printemps et automne) et deux saisons sèches (été et surtout hiver). Mais les nuances régionales sont très marquées. Paul Moral distingue quatre régimes principaux :

—*le Nord* (Cap-Haïtien et Port-de-Paix) caractérisé par une fin d'automne et un début d'hiver très pluvieux. (St.Louis du Nord reçoit 49% des précipitations annuelles d'octobre à janvier). En somme, un régime « atlantique ».

—*le Centre* (Verrettes, Hinche) est marqué par un hiver excessivement sec et un été très orageux qui allonge la saison pluvieuse et chaude de mai à octobre. On aurait là un régime à tendance « continentale »

—*le Sud-Est* (Port-au-Prince, Jacmel) a le régime le plus équilibré : quatre saisons alternativement sèches et humides.

—*le Sud-Ouest* (Cayes, St-Louis du Sud) a de fortes pluies de fin d'été et début d'automne introduites par des perturbations d'ESE ou de SE (de 600 à 700 mm. d'eau aux Cayes dans les deux mois de septembre et d'octobre). On sait que c'est aussi la région occidentale qui est la plus directement exposée aux « hurricanes » de l'automne (1831, 1884, 1901, 1912, 1915, 1917, 1928, 1935, 11 octobre 1954). Comme le souligne l'auteur, la longue sécheresse hivernale constitue partout le trait décisif mais l'influence de la topographie introduit une grande diversité.

III— Terres chaudes et terres froides.

La vigueur du relief haïtien est à l'origine des saisissants contrastes entre les zones basses et les zones élevées, entre les terres

chaudes et les terres froides « tè cho » et « tè frèt ». Cette distinction a une grande importance dans la vie rurale. Les terres froides commencent à partir de 7-800 mètres d'altitude et se traduisent par un changement dans la végétation : café, légumes et arbres fruitiers tempérés remplacent les arbres fruitiers tropicaux (ananas, manguiers) mais il s'agit souvent d'une distinction purement locale opposant à l'intérieur du massif montagneux les « fonds » encaissés (vallées ou bassins) aux hautes pentes balayées par le vent et sujettes à l'érosion.

IV— L'Irrigation.

L'Irrigation fut la préoccupation majeure de l'exploitation coloniale. Mais, malheureusement, la déchéance complète de l'hydraulique ancienne a constitué l'un des principaux aspects de la profonde transformation de la structure agraire du pays, du remplacement de « l'habitation » par le « jardin ». Actuellement, la surface totale irriguée couvrirait 42.000 hectares environ, dont plus de la moitié dans la plaine du Cul-de-Sac auxquels il faut ajouter, il est vrai, les 30.000 hectares que l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (O.D.V.A.) projette de livrer à plus ou moins long terme. En fait, les projets se heurtent à l'absence d'études précises sur les ressources hydrauliques. D'autre part, tous les cours d'eau subissent d'importantes variations saisonnières. Toutefois, l'appoint des eaux souterraines est loin d'être négligeable (l'exemple de la compagnie sucrière H.A.S.C.O., près de Port-au-Prince, qui irrigue ses 9.000 hectares à l'aide d'une trentaine de stations de pompage débitant au total 6 à 700 litres par seconde). Ailleurs, l'anarchie et l'inefficacité président au fonctionnement de petits réseaux alimentant les zones de polyculture vivrière.

V— L'Erosion et le Déboisement.

L'intensité des phénomènes d'érosion en Haïti est certainement liée à des mouvements tectoniques très récents, mais aussi au déboisement accéléré des mornes. La dénudation des pentes et le caractère torrentiel de l'érosion donnent au modelé des montagnes haïtiennes une tonalité semi-aride.

Le territoire haïtien achève de se dénuder. Le contraste est frappant de part et d'autre de la frontière dominicaine, où la forêt demeure inentamée. Il reste peut-être 20 à 30.000 hectares de forêts intactes dans les massifs du sud (Forêt des Pins et Macaya). Et pourtant, Haïti recèle une grande richesse floristique (13.000 espèces végétales). Les principales zones végétales dépendent à la fois des conditions climatiques et de l'action de l'homme :

—La brousse xérophytique des régions les plus sèches (Savane désolée au sud-est des Gonaïves) ;

—La savane herbeuse du Bassin Central aux environs de St-Michel de l'Atalaye ;

—Quelques îlots de forêt tropicale — dense sur les pentes du Macaya (Massif de la Hotte) ;

—La Forêt des Pins du Morne des Commissaires (Massif de la Selle), étage subtropical voire méditerranéen.

Partout ailleurs, ne subsistent que des associations dégradées du type savane principalement. L'auteur rappelle les importantes acquisitions d'espèces que l'on relève depuis l'époque historique : le campêche vers 1730, le bambou vers 1760, l'arbre véritable et le manguier vers 1788. Mais, si la colonisation avait enrichi la flore de St-Domingue, elle en avait aussi amorcé le déboisement, surtout après 1770 et les progrès rapides de la spéculation caféière. L'indépendance devait aggraver le processus et l'auteur prend soin de distinguer entre un déboisement « parasitaire » d'origine urbaine (coupes massives de bois d'œuvre et de bois tinctoriaux, surtout vers 1880-90) et un déboisement « fondamental » d'origine paysanne qui représente « l'un des aspects principaux de la mise en place et de la généralisation de la petite exploitation agricole. »

VI— Les Terres Cultivables.

Leur répartition est avant tout discontinue et se caractérise par la multitude des microterroirs que le vocabulaire paysan distingue à sa manière (tè rouj, tè tuf, tè grison, tè sable, tè gras, tè suifée, tè lagon). La dispersion du peuplement est en rapport avec l'émiettement des surfaces cultivables.

III — LES ASPECTS REGIONAUX DE LA VIE RURALE

A— Le Régionalisme.

Les conditions naturelles tout autant que les facteurs historiques sont à la base du régionalisme menu de la vie haïtienne. Malgré l'extension considérable de l'influence port-au-princienne, du moins sur le plan administratif et commercial, malgré les progrès récents des communications routières, la paysannerie demeure enfermée dans ses horizons familiers. Dans une très large mesure, le cadre naturel de la vie rurale est resté « l'habitation » dans ses limites du XVIIIème ou du XIXème siècle. La section rurale, taillée après 1804, apparaît plus artificielle avec son chef, le « commandant » aidé de ses « maréchaux » qui sont autant de porte-paroles des petites collectivités rurales traditionnelles. En fait, on peut distinguer neuf provinces rurales :

- les plateaux du Nord-Ouest,
- les plaines et massifs du Nord,
- le bassin central et ses bordures,
- la basse Artibonite,
- la région de Port-au-Prince,
- le versant de Jacmel,
- le pays de Fond-des-Nègres et de l'Asile,
- les cantons de la Grande Anse et la région des Cayes,
- les campagnes du Sud.

B— Les îlots vivriers des plateaux du Nord-Ouest.

Cette région bien individualisée correspond aux quartiers coloniaux de Port-de-Paix et du Môle Saint Nicolas. C'est une région lointaine et déshéritée : le pays des hattes (élevage des chèvres), autrefois productrice de café. La vie rurale s'est concentrée en fait dans les cantons de Jean Rabel et de Port-de-Paix. Dans le

premier, l'irrigation entretient de belles bananeraies et le bourg est un centre actif de spéculation. La basse vallée des Trois Rivières aligne de vivantes campagnes où le jardinage familial associe les vivres aux bananiers et à de petites plantations de tabac tandis que Port-de-Paix demeure un centre de cabotage actif en relation avec les Bahamas.

C— Les milieux ruraux du Nord.

On peut distinguer trois domaines distincts.

—la zone aride de Fort-Liberté : la vie rurale, pauvre et instable, y est dominée par la grande culture du sisal, autour de Phaëton et de Dérac. Plus au sud, sur les plateaux dénudés des Perches et de l'Acul Samedi, on trouve des cultures alimentaires aux rendements assez aléatoires. Ouanaminthe y ajoute un peu de canne à sucre et l'élevage des abeilles ;

—les plaines du Cap forment un milieu rural d'une forte originalité. La société rurale a gardé une structure hiérarchisée qui l'oppose aux collectivités de petits domaniers du Sud. On trouve à sa tête une aristocratie de grandes familles dont les membres prirent une part active aux guerres de la révolution et de l'indépendance, entourée d'une clientèle de paysans pauvres et dirigeant une vie communale très vivace. On observe toutefois une visible décadence. La grande culture de la canne recule devant les offensives du sisal, l'auteur y voit une conséquence de l'abandon des anciens systèmes d'irrigation. En fait, le secteur le plus vivant est constitué par les cantons bordiers de la montagne, au débouché des rivières. On y trouve une polyculture variée qui associe les plantes vivrières et les arbres nourriciers, le bananier notamment. Depuis la Grande Rivière du Nord jusqu'à Port-Margot, on a une ceinture fertile et peuplée qui contraste avec la déchéance de la plaine basse. Autour de Bayeux, s'est développée la culture du cacao ;

—les massifs montagneux constituent une région sans unité, en quelque sorte l'arrière du pays vivrier, caféier et plus rarement forestier du Nord. On peut distinguer deux secteurs assez contrastés : celui de Plaisance (Borgne, Plaisance, Marmelade, Dondon) constitue actuellement l'un des meilleurs terroirs haïtiens. On y comptait déjà quelque 800 cafétéries en 1789. Aujourd'hui, une polyculture très dense de petits paysans, relativement aisés et instruits (école rurale de Chatard).

—Le secteur de Vallières, plus isolé, constitue l'une des contrées les moins humanisées du pays. On y rencontre cependant

une petite exploitation caféière tandis qu'au sud vers Carice et Bois Laurence, se conserve une belle forêt de pins.

D— Le pays des hattes

correspond à l'ancien pays espagnol, au bassin central proprement dit. La toponymie accuse l'origine espagnole des mots. (Ex. : Todo Mundo a donné Thomonde.)

A l'exploitation coloniale de type espagnol qui opposait le grand élevage extensif et l'économie de subsistance des humbles, a succédé une exploitation uniformisée, avant tout vivrière, où l'élevage et le coton devinrent les productions rémunératrices par excellence. La « cerca », l'enceinte palissadée qui enferme les enclos est la marque distinctive du paysage rural de la région centrale. En gros, on rencontre trois types principaux d'exploitation :

—dans les fonds de vallée humide, l'association de la canne à sucre, du coton, du maïs et du bananier relègue l'élevage au second plan ;

—sur les versants, plus secs, le coton est associé au maïs et à quelques têtes de bétail ;

—sur le plateau, l'exploitation repose sur le bœuf presque uniquement.

L'auteur fait remarquer d'ailleurs que chacun de ces types correspond à une étape dans la colonisation agricole, appuyée sur les progrès démographiques. Cependant, la savane avec ses vastes étendues de terres vacantes reste un milieu rebutant pour le petit défricheur isolé. Les densités rurales sont faibles et la masse paysanne demeure la plus fruste.

Les nuances locales ne sont cependant pas négligeables. La bordure septentrionale, jalonnée par les bourgs de St-Michel, St-Raphaël et Pignon, est surtout en rapport avec le Cap et les Gonaïves. Les terroirs du sud (Las Cahobas, Belladère) se tournent vers Port-au-Prince. La région de Mirebalais a bénéficié de l'intégration du bassin central à la république d'Haïti. Le bourg lui-même est devenu l'un des plus importants marchés du pays.

E— Les cantons de l'Artibonite.

Cette région correspond à l'ancien quartier de Saint-Marc. L'emprise de l'aridité y est très forte. La vie rurale y reste déshéritée, la condition paysanne y demeure précaire. A l'époque coloniale, le coton et le café étaient les principales richesses et alimentaient l'activité du port de Saint-Marc.

La région a beaucoup souffert des luttes de la période de 1793-1804. La polyculture vivrière se rassembla sur les rives des fleuves (Artibonite, Estère) et la vie rurale s'organisa autour de petits marchés locaux comme Dessalines, Verrettes. En fait et jusqu'à aujourd'hui, le fleuve a représenté une véritable frontière dont le passage constitua tout au long de l'histoire d'Haïti l'épisode principal des luttes entre le Nord et le Sud.

L'exploitation actuelle s'adapte étroitement aux conditions locales du terroir, sol et eau. La partie la plus vivante s'étend vers Petite Rivière et Verrettes : les jardins vivriers associent tantôt le maïs, le petit mil et le coton, tantôt le bananier et la patate douce. C'est un des cantons les plus peuplés d'Haïti (400hts au km²). Le gros bourg de Dessalines reste, malgré son isolement à la saison des pluies, un important centre de spéculation.

Dans la basse vallée, le riz l'emporte en faisant une place au coton, à la patate et aux pois rouges. Pont de l'Estère constitue la véritable capitale rurale de cette région.

La polyculture a poussé jusqu'à la zone des embouchures, domaine de la mangrove d'où toute vie humaine est absente, à l'exception du village de la Grande Saline qui vit de l'exploitation du sel.

Par delà la savane désolée, terre déjà maudite au XVIIIème siècle, la plaine des Gonaïves s'étend en triangle entre les deux routes du Cap et de Port-au-Prince. Elle constitue, avec son sol léger et ses ressources en eau, un territoire propice à la polyculture cotonnière, (coton et indigo constituaient déjà les principales ressources à l'époque coloniale). Gonaïves représente également un débouché intéressant pour les campagnes situées au Nord-Ouest, particulièrement déshéritées et difficilement accessibles (par Terre Neuve), en particulier la plaine de l'Arbre. La ceinture montagneuse est restée longtemps une barrière naturelle difficilement franchissable (carrossable depuis 20 ans). Les vallées concentrent la population et les cultures et forment de riants couloirs de verdure (Ex. : le bassin d'Ennery).

Le pays de Saint-Marc, entre le Pont Sondé et la rivière de Montrouis est des plus divers. D'importantes plantations de sisal occupent le rebord extérieur des plateaux situés au Sud-Ouest. A l'Est et au Sud-Est, l'arrière pays montagneux de Goyavier abrite une population très dense mais disséminée vivant de polyculture vivrière sur l'emplacement de l'ancien pays caféier qui fit la réputation du « café de St-Marc ». Enfin la plaine s'enfonce dans la montagne par de fertiles bassins comme celui de Lalouère ; on y cultive le bananier, la canne à sucre et le coton.

—La rivière de Montrouis marque une frontière : celle de l'Ouest, entre St-Marc et Port-au-Prince, autrefois entre la république de Pétion et le royaume de Christophe.

F— La « dépendance » de Port-au-Prince.

Cette région comprend la plaine du Cul-de-Sac et ses bordures montagneuses et se caractérise par l'opposition entre sa partie septentrionale très aride et la partie méridionale bien arrosée. La vie rurale des plaines de la région de Port-au-Prince dépend avant tout de l'irrigation. A l'époque coloniale, la grande culture de la canne y prospérait. Encore aujourd'hui, on y trouve de grandes exploitations sucrières. (Prince, Haytian American sugar). On distingue quatre modes d'exploitation :

—La grande propriété privée pratiquant le métayage traditionnel et liée par contrat pour la vente de la récolte à la centrale de Port-au-Prince.

—L'habitation autonome employant une main-d'œuvre salariée et vivant de la production de son usine à clairin ou à rhum.

—La moyenne et petite exploitation familiale dont la production va à l'usine sucrière de Port-au-Prince (HASCO) ;

—les domaines affermés par l'HASCO qui emploie une main-d'œuvre saisonnière.

Le statut du « sucrier » (paysan cultivant la canne) est des plus divers : « métayer, manouvrier, petit « habitant » ou artisan rural. Il pratique toujours la polyculture traditionnelle à l'intérieur ou en marge des grandes plantations, avec l'accord tacite du propriétaire et de la compagnie fermière ». Il en résulte une certaine tension entre les propriétaires et ce prolétariat rural assez misérable, tension qui peut prendre parfois des formes assez violentes.

Le domaine du sisal s'étend sur le glacis aride des Matheux jusqu'aux abords de Port-au-Prince, domaine d'une monoculture puissante appuyée sur une main-d'œuvre salariée.

La polyculture vivrière demeure souveraine dans presque tous les cantons de plaine de la région de Port-au-Prince, pays de l'Arcahaie, vallées descendant des Matheux, rive nord de l'Étang Saumâtre, canton de Fond Parisien, vallée de la rivière Grise, Carrefour. Elle contribue au ravitaillement de la capitale et alimente l'activité de petits bourgs actifs comme La Croix des Bouquets, par exemple.

La bordure montagneuse est ingrate et on ne voit reparaître de vie rurale vigoureuse qu'à partir de 1000m. dans les hauts

bassins (Terre Rouge, Fond Baptiste). Ceux-ci s'élargissent au centre de la chaîne vers Savane Madame Michel. La Polyculture caféière prédomine dans la partie montagneuse orientale (hauts de Cornillon et de St-Pierre).

L'arrière pays montagneux de Port-au-Prince se développe depuis Trouin jusqu'à Savane Zombi.

Les collines dominant la plaine de Léogane constituent un pays vivrier assez médiocre à l'exception de la vallée de la rivière Cormiers dont les cultures alimentent le marché de carrefour Dufort.

Par contre, la vie rurale de la région de Kenscoff a été bouleversée par le voisinage de la capitale et le développement des cultures maraîchères n'a compensé que partiellement la ruine de la production caféière. Il ne reste que quelques noms pour rappeler le souvenir de la centaine de cafétérias qui parsemaient les versants montagneux des environs de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets à l'époque coloniale, par exemple celui du marquis Saint Yves Clément de Kenscoff.

Le déboisement entraîne un ravinement désastreux et spectaculaire et refoule la polyculture vivrière dans les fonds exigus. Le morcellement de la propriété, qu'ont entraîné les achats de terrains par les citadins, a perturbé le milieu rural profondément. La culture maraîchère semble ancienne mais n'a été redécouverte qu'à une époque récente. Véritable jardinage à flanc de montagne produisant toute l'année une variété de légumes qui sont acheminés chaque jour sur Port-au-Prince et les marchés suburbains par les paysannes (peut-on assimiler, comme le fait l'auteur, le rôle de portefaix à un progrès du monde rural, c'est une autre question). Mais il est certain qu'une évolution intéressante s'amorce tendant à réserver ce terroir à des cultures riches.

La partie orientale de la chaîne de la Selle venait à peine de s'ouvrir à la colonisation en 1789 et n'a commencé à être désenclavée qu'avec la construction de la piste qui conduit de Fond Parisien à Saltrou. Entre la plaine et la montagne, on retrouve une coupe typique de l'exploitation agricole haïtienne. Un secteur caféier important se développe en terre froide au-dessus de 1000m puis la forêt de pins qui occupe le plateau entre 1600 et 2000m. Le versant de Saltrou dispose de bons terroirs consacrés aux cultures vivrières traditionnelles mais aussi à la pomme de terre, aux pois, voire une céréale de zone tempérée et aux cultures fruitières, mais souffre inévitablement de l'éloignement et de la précarité des voies de communication.

G— La « Vallée » et la « Montagne » sur le versant de Jacmel.

On retrouve dans cette région une vie rurale caractéristique du siècle dernier. En dépit des progrès de la spéculation caféière, la région est encore peu exploitée à la fin de la période coloniale et, bientôt dominée par les anciens libres, elle voit se développer une petite agriculture vivrière très prospère à la fin du XIX^{ème} siècle. Cette région est menacée par le surpeuplement et le morcellement des propriétés. L'écorçage des oranges douces demeure encore l'une des spécialités de Jacmel.

Aux deux extrémités, les rivages à falaises des Côtes-de-Fer isolent le littoral de l'arrière pays. Ce sont autant de secteurs à économie fermée, vivant repliés sur eux-mêmes. La vie rurale, illustrée par la toponymie, semble d'ailleurs assez indifférente au tracé frontalier.

Dans la région de Jacmel, deux types de paysages se laissent apercevoir :

—d'une part, les plateaux bordant la Selle vers le sud : notamment celui du Haut Cap Rouge (7 à 800 m) recouvert d'argile rouge et qui produit en abondance vivres, bananes et café, alimentant le commerce de Jacmel et également le plateau de Seguin (1300-1700 m) où s'insinue la culture des légumes.

—d'autre part, les mornes de la Grande rivière de Jacmel où la vie rurale s'éparpille entre les bassins et les replats ou « platons ».

H— Les terroirs de Fond-des-Nègres.

Vers la fin de l'époque coloniale, cette région avait surtout connu une spéculation caféière qui soutenait, par exemple, l'activité de Miragoâne. Par la suite, dans les années 1890-1900, le Petit-Goâve devint le principal marché caféier du pays tandis qu'un cabotage actif anima de petites places comme Anse-à-Veau, Petit Trou de Nippes.

La région offre de bons terroirs, tantôt argileux, tantôt calcaires, et on y rencontre un mélange étonnant de productions : bananiers, caféiers, maïs, riz, canne à sucre, pois etc... Les marchés ruraux sont actifs, mais la sécheresse introduit des variantes. Quelques secteurs apparaissent plus favorisés comme le bassin de la Colline à l'est du vieux bourg d'Aquin aux riches sols volcaniques surpeuplés (5 à 600 hts au km²) et les cantons qui occupent la partie centrale de la presqu'île où le café domine, associé à la polyculture vivrière : (Morisseau, Fontarabie).

I— Les « étages » de la Grande Anse.

Le quartier de Jérémie s'était découvert une belle vocation caféière vers la fin de l'époque coloniale (canton du Plymouth) à partir du « second étage » et jusqu'au pied du Macaya. La conquête de la montagne, plus boisée qu'ailleurs, s'observe aux nouveaux découpages administratifs (nouvelles communes de Trou Bonbon et de Moron datant du début du siècle). Dans l'ensemble, la colonisation agricole est encore inachevée et de larges espaces restent encore à peine entamés. Ce défrichement en cours s'inscrit dans le cadre local des « étages » et l'auteur en distingue quatre principaux :

1) Les plateaux et bassins de Roseaux et de Corail

constituent une zone pauvre et isolée. Les coins les moins défavorisés sont constitués par les fonds cultivables des dépressions karstiques (dolines et poljés) qui sont consacrés aux vivres et au café. Les bourgs côtiers végètent ou périclitent (Corail, Roseaux).

2) La Grande Anse

comprend la plaine côtière de la Guinaudée et toute la vallée depuis Chambellan jusqu'à Jérémie, c'est l'une des campagnes les plus prospères d'Haïti. Il reste peu de choses de l'exploitation coloniale (habitation Canon, sucrerie Testas). La vallée verdoyante se remarque par l'abondance des arbres fruitiers (manguiers, arbre à pain, cocotiers) et la variété des ressources. On y observe une certaine aisance et un trafic intense aussi bien sur la route que sur la rivière, à la descente (radeaux ou pipirites). Marfranc, Moron et Chambellan sont des relais actifs sur la route de Dame-Marie.

3) Les Cartaches

forment une zone de polyculture dispersée dans le coin nord-ouest de la presqu'île qui constitue une zone d'aridité. Vers Dame-Marie et l'Anse d'Hainault, la culture du cacao associée à celle du bananier conserve son importance.

4) La zone caféière de la Hotte

s'étend de l'est à l'ouest depuis la rivière de Baradères jusqu'aux Sources Chaudes. On y discerne deux secteurs principaux :

Les plateaux anciennement défrichés de Plaisance qui forment une région bien peuplée depuis Brodequin jusqu'à Pavillon et par delà les gorges de la rivière Glace, le pays de Beaumont verdoyant

et encore peu défriché et d'où la polyculture gagne peu à peu vers la haute montagne.

J— Les campagnes du Sud

évoquent par leur animation, et surtout leur évolution, l'existence d'une propriété petite et moyenne, et l'activité des échanges une « promotion » qui serait, d'après l'auteur. « l'un des résultats les plus clairs... de l'évolution d'Haïti depuis l'indépendance ». Jusqu'à la fin de la période coloniale et malgré l'existence d'établissements considérables, la région des Cayes restait en arrière de celles du Cap et de Port-au-Prince. Après l'indépendance, la région connut un destin assez original. La grande propriété s'effrita dans la plaine tandis qu'un fort mouvement d'émigration se développait vers Cuba. Aujourd'hui, le paysan, en plus de la culture, se livre à l'artisanat et au petit négoce ; il en résulte une certaine urbanisation de la condition paysanne. La région de Camp Perrin et les mornes qui encadrent la rivière de Cavaillon (Maniche) constituent une zone caféière dont Camp Perrin est le principal débouché.

Le long de la côte, insalubre, s'est développée une petite riziculture (à l'ouest des Cayes). La vie rurale y est précaire malgré l'appoint de la pêche ou de quelques salines.

Dans la plaine, l'économie demeure à la fois vivrière et sucrière et consiste à approvisionner la centrale Dessalines. La polyculture domine et Cavaillon fait déjà figure de grand marché régional.

La presqu'île de Port Salut et toute l'extrémité sud-ouest du département du Sud forme un pays vivrier vivant aux densités très fortes (400 hts au km²). Cette région communique difficilement avec le reste du pays par cabotage.

La Gonâve (45.000 hts) possède, semble-t-il, une vie rurale plus pauvre encore. Ses ressources forestières ont été dévastées par le régime de la grande concession. Elle a été colonisée par des paysans, venus principalement de l'Arcahaie et qui ont établi la polyculture vivrière sur les terroirs karstiques de l'intérieur (plaine Mapou), principalement le petit mil et le manioc. Le manque d'eau interdit d'envisager des développements plus vastes. Il faut y ajouter la pêche qui fait vivre sur les îlets voisins de la côte une population encore plus misérable.

L'île de la Tortue (15.000 hts) paraît un peu plus favorisée. De bons terroirs, un climat humide et frais avantagent la culture vivrière, mais la pêche demeure, avec le « cabotage », l'activité la plus rémunératrice.

La conclusion que tire l'auteur de cet inventaire régional est



d'un pessimisme nuancé et mérite d'être citée intégralement :
« L'augmentation rapide de la population, accompagnée de la stagnation, sinon du recul de la mise en valeur du sol, ont amenuisé les ressources familiales, généralisé le petit jardinage et accentué la précarité de la condition paysanne ».

IV — LES TRAVAUX ET LES JOURS DU PAYSAN HAÏTIEN

A— L'EXPLOITATION FAMILIALE.

1) La famille et son terroir.

a) La décadence du « LACOU ».

Le Lacou représentait encore au début de ce siècle un domaine de 20 à 30 carreaux, au centre duquel on trouvait un hameau d'une dizaine de maisons entourant la maison du maître. Le Lacou n'évoquait pas seulement une propriété communautaire mais aussi un type de famille patriarcale fortement constituée. On a émis l'hypothèse que « l'ère du lacou » aurait représenté une étape de transition dans l'histoire rurale haïtienne entre la période coloniale et l'époque contemporaine. De toute évidence, et depuis un demi-siècle, le lacou s'est désagrégé presque complètement sous l'effet de la poussée démographique entraînant des défrichements étendus et des partages successoraux renouvelés. On peut estimer, d'après Moral, que le lacou a pratiquement disparu ; quelques traces en subsistent, en particulier dans la plaine des Cayes, et J. B. Romain⁽¹⁾ a décrit une « cour » actuelle des environs de Milot. Le lacou ne désigne plus aujourd'hui qu'un groupe de « cailles » et un groupement humain étriqué vivant difficilement sur un lambeau d'habitation primitive.

Comment caractériser la vie rurale haïtienne d'aujourd'hui ? A cette question fondamentale, l'auteur répond « par le resserrement de la communauté et l'amenuisement de la propriété, la médiocrité des techniques et l'affaiblissement des pratiques agraires collectives, la prédominance du petit jardinage et la précarité des niveaux de vie. »

(1) Romain J.B. : Quelques mœurs et coutumes du paysan haïtien, Port-au-Prince, 1959.

b) La famille rurale d'aujourd'hui : le « plaçage honnête ».

Le plaçage représente la forme populaire de l'union libre et le type le plus courant de ménage haïtien. En fait, on compterait six fois plus de « placés » que de mariés. C'est une tradition qui plonge ses racines dans le passé colonial, le terme de plaçage ne dérive-t-il pas de « place » (domaine). Pour l'auteur, cette coutume s'explique surtout par la « médiocrité générale des niveaux de vie », le mariage représentant pour le jeune ménage une lourde dépense, moins en raison de l'acte lui-même que des à-côtés sociaux inévitables (la traditionnelle « bamboche »). C'est sans doute la raison pour laquelle les mariages coïncident dans les campagnes avec les principales récoltes de l'année (août-septembre, janvier-février). Par plaçage honnête, on entend la monogamie qui, selon P. Moral, « caractérise le mieux le statut matrimonial de la société rurale d'aujourd'hui ». On se marie tard dans les campagnes haïtiennes vers 30 - 35 ans, et le plaçage constitue le plus souvent un « acte réfléchi, une respectable transaction ». Le plaçage s'est beaucoup simplifié actuellement mais il implique toujours un engagement solide. Du reste, l'auteur met le recul relatif de la polygamie au compte du déclin du « lacou ». Bien des traits anciens demeurent et l'aristocratie rurale des paysans aisés se définit toujours par la polygamie contribuant à « leur rayonnement social » et leur fournissant une main-d'œuvre idéale de « femmes jardins » mi-gérantes et mi-concubines. Actuellement, le paysan s'en tient généralement à ce que l'auteur définit, non sans une savoureuse pointe d'humour, « une bigamie d'appoint ». En quoi consiste-t-elle : une jeune paysanne vient relayer la « femme caille » auprès du chef de famille vieillissant, donnant le jour à une seconde génération d'enfants. La famille restreinte de cinq à six personnes constitue désormais la communauté la plus courante.

La décadence du « lacou » a eu également une autre conséquence, c'est d'assurer la promotion de la femme dans les campagnes, notamment pour tout ce qui touche aux relations et aux échanges. La paysanne est « l'élément organisateur et vigilant du foyer », « la cheville ouvrière de la famille » et malgré un statut social encore inférieur, son rôle économique aboutit à l'établissement d'un matriarcat « discret, mais effectif ».

En somme, le ménage paysan représente une association bien adaptée aux exigences du petit domaine. Le jeune enfant est associé très tôt à l'exploitation domestique, en revanche l'adolescence marque une période de transition difficile, faite « d'expédients, d'instabilité, de semi-marronnage » caractérisant les efforts de chaque

nouvelle génération pour se faire une place au soleil de la société rurale.

c) **Le petit propriétaire.**

Le plus souvent, le petit exploitant se déclare possédant, mais le droit de propriété qui paraît si répandu est à la fois « fragile et solide ». L'existence de titres de propriété authentiques demeure exceptionnelle. L'absence de cadastre, l'ignorance des prescriptions officielles, les fluctuations fantaisistes dans la transmission des noms de famille, sont autant d'encouragements aux tentatives de dépossession des occupants. En revanche, la tradition garantit à la propriété paysanne une certaine stabilité fondée sur l'assentiment de la collectivité (« la réputation fait preuve »). La prescription légale de vingt années consécutives assure bien une certaine garantie aux occupants sans titres, surtout dans les régions éloignées, dénuées d'intérêt pour les spéculateurs urbains, mais tel n'est pas toujours le cas (dans l'Artibonite notamment) et si le paysan haïtien peut être considéré dans 85% des cas comme un exploitant possédant, il faut garder présent à l'esprit le caractère plutôt précaire de cette propriété.

d) **Le terroir familial.**

D'après les chiffres officiels, 36% des familles paysannes disposeraient de moins d'un carreau de terre (1 ha 30) et 68% de moins de 2 carreaux mais ces chiffres paraissent encore empreints d'optimisme et l'évaluation demeure approximative (en moyenne, légèrement supérieure à 1 ha).

L'extrême exigüité du terroir familial reflète les partages successoraux des six dernières générations. Il en résulte un véritable émiettement de la propriété au point, comme le dit l'auteur, que « le morcellement se condamne lui-même en se perpétuant » et qu'on en revient inévitablement à une indivision de fait entre les héritiers. L'absence de cadastre contribue encore à aggraver les difficultés du problème. L'aspect du terroir est caractérisé par la dispersion des parcelles cultivées au hasard des acquisitions familiales et des aptitudes de la terre. On voit souvent reparaître en particulier la distinction entre les terres froides, au-dessus de 800 m (« tè frèt ») et les terres chaudes (« tè cho ») ou encore entre le « jardin légumes » et le « jardin maïs ». On chercherait en vain une quelconque spécialisation dans ces « jardins » qui « offrent un indescriptible fouillis de toutes les plantes dont la culture est possible. »

2) **Le « grappillage ».**

L'auteur, reprenant un terme d'origine coloniale, s'efforce de

définir par là un système agricole « aux frontières de la culture et de la cueillette » et caractérisé par « un outillage rudimentaire, un aménagement sommaire des terroirs, des procédés empiriques et des rendements tout à fait incertains ».

a) L'indigence des techniques.

Un outillage dérisoire dont l'instrument principal demeure la « machette » à laquelle vient s'ajouter parfois la houe qui sert au défrichage. D'ailleurs, ainsi que le souligne l'auteur, le jardinage familial généralisé n'exige guère de gros outillage et l'un des traits les plus typiques du « grappillage » réside précisément dans l'affaiblissement des pratiques communautaires auxquelles on avait recours largement autrefois pour défricher et préparer la terre, « corvée » ou, pour reprendre un terme plus répandu et semble-t-il d'origine plus récente (cubaine ou dominicaine), « coumbite ». L'auteur nous décrit avec bonheur ce complexe ethnographique des mœurs rurales haïtiennes avec son accompagnement de musique et de « bamboche » et ses « sociétés », sortes de confréries spécialisées dans le défrichage et allant de plantation en plantation. En fait, le « coumbite » d'autrefois est bien déchu et se borne de plus en plus à une « simple entraide entre voisins », dix au maximum, travaillant ensemble pendant une demi-journée.

De plus en plus, la « ronde » tend à désigner cette sorte d'entraide collective que les « compères » se prêtent à tour de rôle, pour la construction des maisons notamment. De toute évidence, l'auteur considère dans l'état actuel des choses le coumbite comme un archaïsme voué à disparaître peu à peu. Les façons culturales demeurent « étriquées ». Parmi les plus importantes, on peut retenir le défrichage sur brûlis (« Boucan ») le binage à la houe, l'enfouissement des semences dans des trous faits avec la machette. Le jardin est ensuite livré à lui-même, pas d'engrais, des rotations à peine ébauchées.

P. Moral croit pouvoir discerner dans les techniques actuelles du jardinage les méthodes de l'époque coloniale adaptées aux besoins de la petite polyculture, et ceci s'observerait aussi bien dans les techniques de l'artisanat rural.

Les méthodes du XVIII^{ème} siècle se sont adaptées aux conditions nouvelles de l'exploitation, par exemple la plantation en carré, d'un emploi courant : le carré actuel rappelle celui des petites plantations d'indigo de la colonie, en plaine comme en montagne. Il constitue « l'unité de surface du jardinage » et permet toutes sortes de combinaisons entre les cultures vivrières et les denrées commerciales, avec des récoltes qui s'échelonnent toute

l'année, représentant un « essai d'autarcie domestique » souvent voué à l'échec par les calamités naturelles.

b) **Les incertitudes saisonnières.**

L'activité agricole compte en règle générale trois phases principales :

—de février à avril, la préparation du sol et les semailles précédant les pluies printanières,

—août-septembre, une seconde période de plantations (pluies d'automne),

—en décembre, où se font les trois récoltes principales (café, coton et canne à sucre).

Mais, en fait, la distinction entre les terres chaudes (au-dessous de 700-800 m.) et les terres froides introduit d'importantes variations locales et régionales.

Les pulsations de la vie rurale sont liées aux différentes phases saisonnières avec des périodes de « soudure alimentaire » qui sont souvent difficiles. Mais, en gros, on peut dire que la conservation des récoltes n'existe pas, à l'exception des « gouanes » de maïs (portiques auxquels on suspend les bottes d'épis de maïs). Le « Grappillage » se fait au jour le jour.

c) **La précarité des ressources.**

Un inventaire approximatif comporte céréales et gros vivres, denrées commerciales, produits de l'élevage et de l'artisanat, revenus divers. L'auteur ne manque pas de faire remarquer que si le paysan haïtien pratique une polyculture vivrière familiale, « la meilleure part du grappillage est réservée à la vente, tandis que la subsistance familiale se contente de la cueillette occasionnelle et de menus profits fortuits ». Le maïs est la céréale la plus cultivée et demeure le fondement de l'alimentation paysanne, (au total, près de 300.000 hectares.) Il en existe de nombreuses variétés et les rendements en sont variables. Le petit mil cultivé dans la région centrale, le riz avec ses variétés de montagne et de plaine (près de 70.000 hectares dans la basse vallée de l'Artibonite).

De nombreuses variétés de haricots appelés « pois », dont le fameux pois rouge, mêlé au riz dans le plat national : « pois ac riz ». La patate qui constitue le « gros vivre » par excellence, l'igname, le manioc doux ou amer cultivé dans les plaines du Nord aussi bien que dans celles des Cayes. Enfin, l'arachide dénommée « pistache ». Il faut y joindre la cueillette des fruits, particulièrement les « mangos » ou fruits du manguier, récoltés vers juin-juillet et les avocats (de mai à septembre).

L'élevage fournit des ressources secondaires, difficiles à évaluer. C'est une entreprise « anarchique et rudimentaire ». Dans ce domaine les chiffres ne signifient pas grand-chose, l'élevage constituant partout « une activité complémentaire, sans autonomie ». La vache donne peu de lait. Le « bœuf », outre une viande médiocre, est employé comme animal de trait pour tirer, par exemple, les cabrouets chargés de canne à sucre, voire comme animal de selle.

Le cheval est surtout un élément de prestige social chez le paysan aisé, tandis que l'âne est « la bête de somme de la campagne, du petit commerce et des marchés ».

Le petit bétail a sa place qui n'est pas négligeable dans l'exploitation familiale. Le porc et la chèvre en constituent l'essentiel. Il faut ajouter, pour compléter cet inventaire, une volaille variée et une apiculture archaïque au miel savoureux (de campêche ou de bayahonde).

Dans les régions côtières, la petite pêche est indissociable de la culture et se pratique avec des moyens rudimentaires.

L'artisanat rural demeure également traditionnel (vannerie de Port-Salut, jarres de terre cuite de Hinche). Le latanier, l'osier fournissent les principaux matériaux des vanniers.

Il comprend tous les petits métiers des « boss » (artisans). La « pacotille » ou petit commerce de détail est un aspect du « grappillage » qu'elle prolonge en quelque sorte. L'évaluation, même approximative, du revenu moyen paysan demeure dans ces conditions très aléatoire, mais, comme l'écrit l'auteur, sceptique devant les statistiques trop nettes, « le bilan du grappillage est-il une matière comptable ».

B— LA CONDITION PAYSANNE.

1°) Les niveaux sociaux et l'habitation.

Les inégalités sociales sont très accusées dans le paysannat haïtien. Celui-ci a ses castes dont la connaissance apparaît à l'auteur indispensable à la réussite des expériences toujours délicates de modernisation du monde rural. P. Moral distingue soigneusement quatre catégories principales aux pourcentages difficilement saisissables : les déshérités (10%), les petits possédants (60%), les moyens propriétaires (25%), les gros habitants et spéculateurs (5%).

La catégorie fondamentale demeure bien celle du petit paysan vivant sur son petit domaine de 1 à 2 hectares, mais comme le

remarque finement l'auteur, cette masse ne participe que fort peu aux affaires publiques dominées « par une petite aristocratie de paysans aisés, ayant en main les intérêts du commerce local, l'appui des autorités constituées ou le patronage d'un « houngan » entreprenant ; tout au plus, « l'habitant » préserverait-il mieux son indépendance dans les mornes caféiers, éloignés des villes, ce qui paraît vraisemblable.

La condition du paysan s'exprime particulièrement par l'aspect de son habitation — la « caille » du paysan évoque la case coloniale et traduit à sa manière, « la médiocrité générale de l'exploitation familiale ». L'auteur nous décrit minutieusement l'aspect de cette rustique demeure ; son étude, nous dit-il, offre un témoignage de « la diversité des conditions sociales ». C'est ainsi que le passage de l'abri rudimentaire à la maison moyenne est souligné par l'apparition d'une galerie ; « élément de représentation » et d'une « soute » où sont placées les réserves de vivres, « début d'adaptation à la fonction rurale ».

P. Moral discerne cinq types principaux de maison rurale en fonction du nombre et de la disposition des pièces. Après A. Métraux⁽¹⁾, il nous rappelle que l'édification de la « caille » est souvent le premier geste du jeune paysan qui va fonder un foyer.

2°) Les marques de la misère : la sous-alimentation, l'analphabétisme.

L'alimentation paysanne est « aléatoire et incohérente. » On y relève la très forte proportion des hydrates de carbone et l'habituel manque de protéines. Le maïs demeure la base de l'alimentation domestique et donne lieu à toutes sortes de préparations plus variées les unes que les autres. La patate, le riz, le manioc, l'igname et la banane légume. A ces vivres, le paysan ajoute le « picorage », qui consiste en menues cueillettes, achats aux marchés d'aliments préparés (« tassots ou griots » de porc) et quelques friandises (« douces ») ou boissons alcoolisées. « Une extrême irrégularité journalière et saisonnière » caractérise l'alimentation paysanne — le principal repas a lieu généralement le soir et bien souvent, dans les périodes de disette, les fruits fournissent le plus clair de son alimentation. En somme, le bilan est plutôt pessimiste malgré une terre prodigue et la faim chronique toujours menaçante. Le tableau sanitaire est plus pitoyable encore. Presque pas de médecins (11.000 seulement pour une population de plus de 4 millions d'habitants), une hygiène inexistante. On s'explique, dans ces conditions, l'influence encore considérable du « médecin

(1) A. Métraux : L'habitation paysanne en Haïti — Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie 1949-51.

feuilles » qui connaît les plantes guérisseuses (les « simples » de chez nous) mais les grandes endémies continuent de percevoir un lourd tribut de vies humaines dans les campagnes. Le paludisme, particulièrement meurtrier dans les plaines côtières, a beaucoup reculé, semble-t-il, depuis l'époque où ce livre a été écrit, grâce à une campagne systématique d'éradication conduite par l'O.M.S. Le pian est en recul, lui aussi. Par contre, la tuberculose, maladie sociale qui s'en prend surtout aux mal nourris et aux mal logés, exerce d'énormes ravages. Tout ceci nous amène à penser que la mortalité générale demeure très élevée en Haïti bien qu'il soit pratiquement impossible de l'évaluer de façon précise.

L'analphabétisme atteint environ 93 à 94%. L'auteur fait cette constatation assez décourageante « qu'il est extrêmement rare dans les campagnes de rencontrer un individu sachant parler et écrire à peu près correctement en français. »

L'enseignement rural ne touche que 10% à peine des effectifs scolarisables. La fréquentation est sujette à de larges variations saisonnières (minimum d'octobre à décembre) et pourtant, malgré le dénuement général, « le besoin d'instruction est général ». En conclusion, l'auteur souligne « la responsabilité fort lourde... des élites ».

3°) La dégénérescence du Vodou.

L'auteur précise d'emblée qu'il s'agit simplement pour lui de « caractériser ce qu'on pourrait appeler le statut spirituel du petit cultivateur d'aujourd'hui, ses croyances, ses jeux et divertissements. » Après Métraux, il pense déceler un affaiblissement des croyances, dû à des causes diverses : action du clergé catholique, pénétration du modernisme, déclin surtout des communautés familiales d'autrefois, en particulier du « lacou ». Moral voit dans cette « dégénérescence » les effets tant de la dispersion que de l'appauvrissement général, il nous livre ensuite d'amples descriptions des « services ». Les superstitions, à n'en pas douter, constitueraient l'essentiel des croyances familiales et attesteraient le caractère « défensif » de cette religion populaire. Le paysan se défend comme il peut contre « l'emprise du diable et de ses affiliés » par les pratiques magiques, « ouangas » et autres.

Le point de vue de l'auteur est que « le paysan d'aujourd'hui... vit un peu en marge du vodou dont il n'a conservé que les formules les plus simples ; il ne participe aux rites que dans la mesure de ses moyens et au gré d'occasions fortuites ; par ailleurs, profondément respectueux du prêtre, il attache une grande importance à la protection des saints que lui confère le baptême, toujours

désiré et recherché. Ainsi se définirait une RELIGION DE LA FAMILLE, à la fois rudimentaire et complexe, malléable aussi. » L'auteur s'attache ensuite à décrire les curieuses coutumes funéraires encore très vivaces. Il met en relief la figure du prêtre vodou (« houngan ») dont l'influence pose des problèmes. Le « bôcor », particulièrement répandu, dont l'activité ressemble à celle d'un charlatan besogneux. Mais, trop souvent, on aboutit « à une exploitation plus ou moins systématique de la crédulité paysanne ».

Outre certaines sujétions « féodales » que font peser ses représentants, le vodou accentuerait « la stagnation de la masse paysanne » et surtout, par ses obligations onéreuses, perturberait l'économie domestique. Néanmoins, le vodou demeure inséparable, par ses manifestations collectives, de la vie rurale en général, à côté notamment des fêtes religieuses des saints patrons, des festivités du carnaval, du bal et du jeu (loterie, combat de coq ou « gaguère »).

Au total, on est en présence d'une vie de relations d'une étonnante intensité « en dépit du dénuement matériel et de l'isolement des familles. » Que penser, au demeurant, de l'opinion de l'auteur sur cette « dégénérescence du vodou ». D'abord, qu'une enquête approfondie demeure pratiquement impossible, et cela d'autant plus que l'enquêteur est étranger, blanc de surcroît. Enfin, que les efforts de l'église catholique pour combattre « l'idolâtrie », sont restés vains et ont tourné à son désavantage, au point de la placer actuellement dans une situation difficile. Ensuite, tant sur le plan intellectuel que sur le plan politique, le vodou a retrouvé une actualité qui correspond, d'une part, à un retour aux sources africaines et nègres et, d'autre part, à un encadrement « spirituel » des masses de « l'arrière pays ». Le nombre incroyable de « hounforts » (temples vodous) tant dans les villes que dans les campagnes et les battements frénétiques des tambours qui rythment les nuits haïtiennes à certaines époques de l'année ne permettent aucun doute à cet égard ; le vodou est plus vivant que jamais et il est resté une force occulte avec laquelle tout un chacun doit compter, notamment en politique.

C— LES RELATIONS ET LES ECHANGES.

1°) La dispersion de l'habitat et la primauté du chemin.

L'habitat dispersé apparaît comme l'un des caractères dominants du paysage rural haïtien.

Les arbres nourriciers, manguiers et bananiers, signalent la présence des habitations qu'unit le réseau des chemins. La « caille

familiale » constitue l'unité de peuplement et l'habitat rural se caractérise par le resserrement ou l'éparpillement plus ou moins prononcé des îlots familiaux.

P. Moral distingue ce qu'il appelle « l'habitat du charbonnier », semis très lâche correspondant aux régions arides (presqu'île du Nord-Ouest) et qu'il considère comme une dispersion « d'élimination » des individus les plus déshérités sur les terres marginales. Dans les régions montagneuses, la dispersion de l'habitat répond à l'extension du défrichement et de l'exploitation familiale, c'est la « dispersion conquérante ». L'auteur propose de cette dispersion actuelle de l'habitat rural haïtien une explication historique « par les lois de l'évolution agraire, les modalités de l'occupation progressive du sol ».

Si le rôle de l'eau apparaît secondaire, le rôle de la topographie paraît décisif, l'habitat recherchant de préférence les « plateaux » et les « fonds ». D'autre part, la dispersion de l'habitat serait « le témoignage de la résistance des milieux ruraux à la tyrannie gouvernementale et urbaine, » en même temps que « le fruit du parasitisme urbain et commercial ».

L'auteur esquisse ensuite les étapes principales du peuplement rural depuis l'époque coloniale jusqu'à la période contemporaine et évoque le « pointillisme » de l'habitat actuel dans les zones les plus densément peuplées, que souligne la prolifération des écarts, les « quasi villages », ces « nébuleuses de petites fermes » rappelant les fourmières humaines des deltas de l'Asie des moussons. L'auteur dégage quatre types principaux d'habitat rural en Haïti :

- les hameaux reliques de l'ère du lacou,
- l'habitat « pointillé » des oasis de « terre-rapport »,
- le semis des bons versants,
- les écarts des secteurs de colonisation.

Le chemin vient renforcer la solidarité du monde rural, avec ses carrefours pittoresques et animés dont « la mystique, nous dit l'auteur, traduit l'intensité des relations de voisinage et le caractère itinérant de la vie rurale haïtienne. »

2°) Le marché rural

constitue, selon P. Moral, « l'expression la plus typique, la plus vivante, de la vie rurale haïtienne. » Il tient une place fondamentale dans la vie du pays et constitue « une mine d'observations ». C'est une tradition qui remonte, là aussi, à l'époque coloniale.

avec cette différence qu'à l'époque et jusque vers 1890, l'activité proprement commerciale demeurait localisée dans les ports. A cet égard, un long conflit n'a cessé d'opposer la paysannerie à la bourgeoisie portuaire des négociants-consignataires, peu enclins à voir le marché rural s'affranchir de sa tutelle, d'où les restrictions et interdictions renouvelées jusqu'à la seconde guerre mondiale. Moral décrit quatre types principaux de marchés :

—Le marché local ou marché élémentaire qui cristallise les échanges à un « carrefour marché ». Les transactions sont, soit des échanges de paysan à paysan portant par exemple sur des animaux, soit, surtout, du PACOTILLAGE mené par les revendeuses ou « madame Sara » ; véritables « intermédiaires » entre le monde rural et le monde urbain, elles « jouent un rôle essentiel dans le commerce des campagnes. A noter la prépondérance des campagnardes dans le petit négoce, de là à y voir un « véritable matriarcat » il y a peut-être une hâte excessive.

—Le marché de bourgade ressemble beaucoup à un marché rural mais il est dominé par le « spéculateur en denrées » qui en contrôle l'activité commerciale. Personnage influent, il ajoute au négoce, des denrées d'exportation ayant subi un premier traitement, un peu de commerce de détail et beaucoup de... politique, mais il en existe toute une hiérarchie que nous décrit l'auteur, sans parler d'une déconcertante variété de mesures.

—« Le marché régional, intérieur, où s'amorce la concentration des échanges ruraux ».

—Le marché du bord de mer.

P. Moral est sévère, à juste titre d'ailleurs, pour ce commerce qui serre « l'habitant » à la gorge. Non seulement le spéculateur est le créancier des campagnes, à des taux usuraires dépassant souvent 25%, mais le prix des marchandises devient exorbitant d'où une détresse croissante que traduit l'insignifiance de la circulation monétaire.

L'auteur voit dans le grappillage le moteur de l'activité des centres d'échanges locaux. Le camionnage tient depuis une quinzaine d'années une place grandissante dans les échanges malgré la précarité des routes. Par contre, le cabotage est en déclin, sauf sur des trajets limités (des Cayes à Dame-Marie, notamment).

Dans l'ensemble, le développement des transports routiers se révèle bénéfique, non seulement il désenclave les campagnes mais il permet aux paysans les moins éloignés de la capitale d'y faire des opérations moins désavantageuses.

Des relais routiers apparaissent, véritables foires et « préfaces

de bourg » tel Pont-de-l'Estère dans la Basse Artibonite qui annonce « une nouvelle distribution des centres d'attraction de la vie rurale ».

3°) Les bourgs ruraux

jouent un rôle important dans « l'organisation de la vie paysanne » mais, pour Moral, il convient de bien faire la distinction entre les bourgs qui ne sont que des agglomérations rurales, tels que Hinche, Petite Rivière de l'Artibonite, Dessalines etc... et les 10 villes proprement dites : Port-au-Prince, Pétionville, le Cap-Haïtien, les Cayes, Jérémie, St-Marc, Jacmel, Port-de-Paix, Petit-Goâve et Miragoâne, qui groupent moins de 10% de la population totale.

Un certain régionalisme apparaît dans la répartition géographique des bourgs ruraux :

Ceux du Nord, d'origine coloniale, bien qu'en marge de la prospérité coloniale proprement dite, constituent de vrais « villages municipes » dont Quartier-Morin constituerait le type.

Ceux du Centre ne sont que des « villes de ruraux », comme Dessalines, et ceux du Sud de simples hameaux tardivement constitués vers la fin du siècle dernier.

A noter la perturbation introduite dans ce schéma un peu théorique par le développement des routes qui tendent à devenir « l'axe du peuplement » par le truchement de villages relais indéfiniment étirés (ex. : Liancourt dans la Basse Artibonite).

Paul Moral achève son tableau si évocateur des Travaux et des Jours par une esquisse sur l'exode rural bien difficile à évaluer, en l'absence de statistiques sûres, mais phénomène aveuglant à Port-au-Prince, où plus de la moitié de la population résidente est née à l'étranger.

Plus intéressante est l'analyse des « promotions » par lesquelles se fait cet exode rural vers la capitale : passage de la section rurale au bourg le plus proche, puis à la ville de province, et enfin, à la capitale. Il s'agit le plus souvent, soit d'éléments ruraux assez privilégiés (moyens et gros habitants), soit de paysans déshérités (« moune vini ») qui viennent s'entasser dans les bidonvilles de la capitale comme la célèbre Saline.

Cette émigration de la misère illustre clairement la « précarité de la condition paysanne haïtienne » à laquelle conduit l'économie du « grappillage ».

V — L'ECONOMIE AGRICOLE

A — PRODUCTION ET COMMERCE.

Si l'économie haïtienne est demeurée en majeure partie agricole, elle a connu par rapport à l'époque coloniale une véritable mutation caractérisée par :

—une diminution considérable de la productivité passant de 75 millions de dollars en 1789 (dollars de 1957) à une moyenne de 30 millions pour les années 1950,

—une répartition de la production entre une masse nombreuse de petits exploitants (près de 600.000 familles au lieu des 8.500 habitations coloniales),

—le remplacement du sucre de canne par le café comme principale culture d'exportation,

—la montée du Sud et le déclin du Nord.

L'agriculture tient une place fondamentale dans l'économie du pays. Elle représenterait 75% du revenu national (estimé en 1951/2 à \$200.000.000 par an soit \$60.— par an et par habitant) et près de 97% des exportations totales. Le problème majeur du développement agricole se heurte à la résistance insurmontable qu'oppose au progrès la petite exploitation familiale, en raison de l'archaïsme de ses techniques et de ses genres de vie. Les petits producteurs (2 ha 60 soit 2 carreaux) représentent plus des 2/3 de la production et des producteurs.

La grande culture tient une place très réduite : canne à sucre dans les plaines du Cul-de-Sac et de Léogâne, sisal autour de la baie de Fort-Liberté. Au total, 50.000 hectares et moins de 30.000 salariés agricoles. L'auteur ne manque pas, du reste, de souligner combien la distinction entre le secteur de la grande culture et celui de la petite exploitation demeure malaisée et artificielle.

1) La prééminence du café.

Le café demeure la « clé de voûte » de l'économie haïtienne. Il est introduit dans le nord de l'île par les Jésuites vers 1725 et l'année suivante dans la région de Léogâne. Les plantations se développent surtout à partir de 1770 et envahissent les hauteurs, opposant « les tenants du sucre et ceux du café ». Les exportations passent de 7 millions de livres en 1755 à 77 millions en 1789. L'exploitation caféière est de plus en plus rentable et s'accommode, assez bien, semble-t-il, « des rigueurs de l'exclusif ». Elle répond à un besoin de diversification de l'économie coloniale et suscite un genre de vie moins pénible. A vrai dire, l'essor du café (plus de 3.000 cafétérias en 1789) éveille la vocation du Sud et réduit la primauté du Nord. Ainsi se constitue de façon étonnamment rapide « l'assise matérielle solide qui permettra à la nation haïtienne de naître et de survivre. »

Comment expliquer, dans ces conditions, le contraste entre la culture coloniale et la culture de type haïtien.

La culture sous abri a, en effet, remplacé depuis l'indépendance les plantations à découvert. Les techniques et les modes de culture coloniaux ont été partiellement abandonnés, notamment l'émondage. La recherche de la subsistance et de la sécurité semble avoir eu pour effet de faire entrer le caféier dans les bois « où il prospéra et où il est demeuré ». Il y a donc peu de rapports entre la caféière haïtienne et la plantation coloniale. Pourtant, la production caféière s'est maintenue. Dès 1820, on retrouve les niveaux de 1789 ; jusque vers le milieu du siècle, la production se stabilise aux environs de 30.000 tonnes. Elle s'élève à 40.000 tonnes vers 1880 puis s'affaisse lentement pour retomber à 25.000 tonnes dans les années 1950. Les revenus caféiers ont permis à la nation haïtienne de survivre aux épreuves les plus dures et assuré aux gouvernements successifs le plus clair de leurs ressources au point de faire dire à notre auteur que « l'exploitation caféière a contribué, depuis le début, à modeler avec vigueur les traits de la nation, économie et société. »

P. Moral passe ensuite en revue les grandes zones de production qui se sont déplacées sensiblement depuis la fin du XVIIIème siècle.

	Nord	Ouest	Sud
1789	45%	37%	18%
1957	18%	22%	60%

En fait, les deux tiers de la production globale proviennent des massifs de la Selle et de la Hotte, c'est-à-dire d'une zone allant

de Tiote à Jérémie. L'exploitation caféière a beaucoup perdu dans le Nord de son ancienne importance pour de multiples raisons qu'analyse l'auteur (troubles révolutionnaires, etc...) Elle se maintient toujours dans les mornes de la Marmelade, du Limbé, de Pilate et de Port-Margot, qui constituent « le cœur caféier » du Nord. La zone des chaînes centrales qui produisait le célèbre café de St-Marc a connu le déclin le plus net. Seuls, se maintiennent, à l'extrémité orientale, les cafés du Mirebalais et des Grands Bois.

« L'aire caféière la plus productrice et la plus vivante » reste située dans les montagnes du Sud. On peut l'expliquer tant par des facteurs historiques favorables que par l'excellence des conditions naturelles (sols, climat, etc.) sans parler du voisinage du marché de Port-au-Prince. La zone la plus importante s'étend depuis les mornes de Trouin jusqu'à la vallée de l'Asile, prolongée par les secteurs caféiers des Cayes et de Jérémie.

L'exploitation caféière s'inscrit à l'intérieur du « grappillage » dont elle demeure, selon l'auteur, « l'expression la plus typique ».

Le caféier haïtien se plaît surtout entre 300 et 800 m et réclame des précipitations dont le total varie entre 1000 et 1700 mm et doit être bien distribué. Ce seraient les variations de la pluviosité annuelle qui détermineraient les bonnes et les mauvaises années. La récolte annuelle est très irrégulière.

La culture est familiale et une caféterie dépasse rarement un carreau de superficie. Pour P. Moral, « la physionomie du pays caféier » en découle, aussi bien les méthodes de culture, les problèmes de production que l'aspect du paysage lui-même, véritable « maquis » que l'auteur nous décrit avec bonheur :

« le long des fraîches ravines, dans les fonds ou sur les plateaux boisés, les petites caféières se disséminent. La fraîcheur et l'ombre les signalent toujours, sous les feuillages denses des manguiers, des avocatiers, des sucrons, des mombins ou des samans. Les arbustes forment un sous-bois d'une extraordinaire densité, ils poussent pied contre pied, envoyant leurs branchages dans toutes les directions, les entremêlant... »

Le café haïtien, acclimaté de longue date et rustique s'accommode aussi bien de maladies bénignes « œil brun » que de façons culturales sommaires. Il est effarant de penser que le paysan ne plante pas et que les cerises tombées germent d'elles-mêmes en donnant de nouvelles pousses. Effarant, aussi, de constater que la pratique de l'émondage s'est perdue. Il n'est pas étonnant dans ces conditions de relever la faiblesse des rendements (200 à 250 kgs par ha) et d'énormes variations d'une caféière à l'autre.

L'auteur décrit avec soin la récolte du café qui commence vers la fin août et bat son plein en octobre. Elle s'opère individuellement et l'on passe successivement de la cueillette au décorticage ou pilage puis au vannage. Le paysan produit surtout du « café pilé » qui nécessite ultérieurement un triage à la main effectué par la main-d'œuvre féminine des maisons d'exportation.

Pendant longtemps, le café haïtien trouva son principal débouché en France, mais à la suite de la dénonciation de la convention commerciale franco-haïtienne en 1936, Haïti dut se tourner vers le marché américain et s'efforcer de satisfaire au « goût américain » et surtout aux exigences beaucoup plus sévères des nouveaux acheteurs.

Des efforts intéressants ont été accomplis sur le plan administratif pour rationaliser la commercialisation, mais, sur le plan agricole proprement dit, ils se sont révélés décevants car, nous dit Moral : « le problème de l'amélioration de la production caféière reste lié aux formes mêmes de l'exploitation traditionnelle, à la structure de la société rurale ». On en est revenu, d'ailleurs, depuis la guerre, aux courants commerciaux traditionnels et « actuellement, l'Europe absorbe plus de 70% des exportations haïtiennes de café » dont Port-au-Prince contrôle la plus grande partie.

En fait, le déclin actuel de la production caféière traduit l'aggravation du « grappillage » qu'entraîne le morcellement incessant des propriétés, l'extension de la polyculture de subsistance et... le déboisement. Conclusion inquiétante par conséquent : le café ne peut plus, comme par le passé, « soutenir à lui seul, ou presque, l'économie haïtienne ».

2) Le sucre et le sisal.

Ces grandes cultures sont des créations de l'occupation américaine et leur économie témoigne « des résistances que le milieu rural d'aujourd'hui oppose au développement du système de la manufacture ».

L'auteur dresse ensuite le bilan de l'exploitation sucrière du XVIII^{ème} siècle. Apparue dès le début du siècle, la culture de la canne fit de rapides progrès. A la veille de la révolution, on comptait dans la colonie près de 800 sucreries et l'exploitation sucrière représentait 40% environ de la fortune coloniale. Malgré des nuances régionales fort sensibles, la sucrerie représentait bien « la création la plus typique de l'économie coloniale, parvenue, grâce au travail servile, à un haut degré de puissance et de perfectionnement ». La révolution et les troubles prolongés qui s'ensuivirent

portèrent un coup fatal à l'exploitation sucrière, « conséquence directe des transformations sociales qui ont accompagné la naissance de l'état haïtien ». Jusqu'en 1820, la culture se maintint sur quelques grands domaines ; puis, par suite de troubles agraires répétés, la grande exploitation tomba en sommeil. La fabrication du sucre est abandonnée et remplacée par la préparation du sirop, du « rapadou » (cassonade grossière) et du clairin qui « répond parfaitement aux caractères de l'exploitation et aux besoins du marché intérieur ». Une certaine reprise se manifeste à partir des années 1875-1880 ; s'appuyant sur le système de « de-moitié », une aristocratie entreprenante reprend la grande exploitation (7 usines sucrières vers 1910), par exemple : les familles Geffrard et Auguste. D'autre part, c'est l'âge d'or des « guildiviers » (une guildive est une distillerie archaïque où se fabrique le clairin).

Selon l'auteur, l'économie sucrière du pays se définit ainsi à la veille de l'intervention américaine : « des reliques de manufactures maintenues par une aristocratie de grands planteurs sur un mode paternaliste ; des distilleries rustiques ; une culture disséminée et fortement intégrée à l'exploitation familiale, productrice de sirop et de « rapadou ». L'intervention du capital étranger mit plus de 10 ans (1916-1930) avant d'aboutir à des résultats assez modestes (les exportations passant de 3.400 t. en 1920 à 34.000 t. en 1936).

L'économie sucrière actuelle présente quatre aspects :

- le domaine de la grande centrale (plaines du Cul-de-Sac et de Léogâne)
- l'exploitation guildivière (autres plaines)
- la petite économie du rapadou (région centrale)
- la culture dispersée indissociable de la polyculture vivrière.

a) La « *Haytian American Sugar Company* » (*H.A.S.C.O.*) est une compagnie fermière dont le domaine a été constitué par achat et surtout par affermage au moyen de baux à long terme. Elle dispose ainsi de 11.000 hectares (dont les 4/5 dans le Cul-de-Sac) de terres plantées en cannes dont elle exploite directement 40%. Au total, elle peut produire 70.000 t. de sucre (en réalité, au cours des années récentes, l'usine n'a pas dépassé les 60.000 t.) auxquelles on peut ajouter une importante production de mélasse.

P. Moral passe ensuite en revue les divers aspects de l'exploitation, sociaux et techniques. Il évoque en particulier « l'efficacité » et « la sécurité » que présente pour la compagnie son système indirect d'embauche et d'encadrement.

En gros, l'approvisionnement en cannes de la centrale se répartit de la façon suivante : 50% en provenance des terres contrôlées par la compagnie, 30% en provenance des grands propriétaires et 20% des petits producteurs.

- b) *On compte près de 500 guildives en Haïti* mais leur importance est très variable. L'auteur évalue leur production globale à 400.000 hectolitres de clairin. Ce sont des installations rudimentaires qui fonctionnent avec un personnel réduit de 2 à 3 personnes. L'industrie de l'alcool est donc associée à la petite exploitation.
- c et d) *La fabrication du rapadou* et la préparation du sirop brut dans le cadre du moulin familial représentent des « techniques frustes, adaptées à la polyculture isolée ».

Néanmoins la canne à sucre demeure vraisemblablement la seconde culture du pays par la superficie occupée ; mais en marge de la grande exploitation, l'économie sucrière conserve un caractère disparate, archaïque. L'auteur examine ensuite les différents projets ou tentatives effectives, jusqu'en 1958, pour créer de nouvelles centrales sucrières, bilan décevant, au terme duquel l'auteur conclut en remarquant que « le sucre n'est probablement pas à la veille de reprendre une place de premier plan dans l'économie commerciale d'Haïti ».

De part et d'autre de la baie de Fort-Liberté, triomphe la monoculture du SISAL. Pour l'ensemble du pays, cette culture industrielle couvre 30.000 hectares environ et produit entre 30 et 35.000 tonnes de fibre (Haïti est actuellement au 5ème rang dans le monde). Il y a un paradoxe, que ne manque pas de relever l'auteur, à noter le développement d'une « monoculture de vastes espaces stériles et dépeuplés dans une île tropicale exiguë occupée par une masse nombreuse de petits cultivateurs indépendants ».

On retrouve dans le sisal, ou pite, des antécédents coloniaux, (« chanvre de pite ») et la pite brute constituait au milieu du XIXème siècle un article d'exportation apprécié, en provenance de la Gonâve, de St-Marc, et de Port-de-Paix. Mais, les grandes plantations sisalières furent créées à la faveur de l'occupation américaine.

Comme l'explique l'auteur, la « culture » a bénéficié d'un ensemble de circonstances très favorables (terres semi-arides, domaine de l'Etat, simplicité des façons culturales, main-d'œuvre bon marché, taxes insignifiantes).

Tour à tour, des sociétés américaines, des commerçants haïtiens et des petits paysans se lancèrent dans cette nouvelle spéculation. On peut donc discerner dans l'économie sisalière trois secteurs distincts :

la grande plantation étrangère est surtout représentée par une compagnie américaine (Haytian american development corporation) plus connue sous le nom de « plantation Dauphin » (Fort-Liberté s'appelait anciennement Fort Dauphin). Elle couvre près de 8.000 hectares et emploie près de 5.000 salariés sans compter les tâcherons. Le sisal est traité dans les usines de Phaëton et de Dérac, équipées à la moderne. L'auteur est sévère pour l'aspect « social » de l'exploitation qui, dit-il, a engendré « un sous-prolétariat coupé de ses origines rurales ». Ce qui paraît plus certain, c'est qu'il y a eu au moment de la constitution du domaine une dépossession massive de paysans, simples occupants sans titres, effectuée avec la complicité des autorités. De toute façon, il faut reconnaître objectivement que les perspectives laissées aux misérables populations voisines sont encore moins attrayantes que celles offertes sur la « plantation ».

L'exploitation haïtienne proprement dite relève, soit des activités de l'ancien « Institut haïtien de crédit agricole et industriel » (anciennement SHADA) soit d'entrepreneurs privés, généralement des commerçants urbains (Nadal Sisal Co., etc...) A l'exportation, ces producteurs ne représentent que 30% contre 55% à la « Dauphin ». Les plantations s'allongent sur les bas versants des Matheux, ainsi qu'en différents points de la région centrale et de la presqu'île du Sud (Miragoâne). Sa structure sociale demeure « empreinte d'archaïsme » et « s'incorpore à la vie rurale » en absorbant notamment la production du petit paysan qui fournit la pite « battue » par opposition à la pite « tillée », simple filasse séchée au soleil, et la pite « machinée » qui représente 50% des exportations. En définitive, l'auteur définit l'exploitation sisalière comme une activité « étrangère » qui ne rapporte rien ou presque au pays et dont les bénéfices sont exportés au dehors. Le marché du sisal s'est singulièrement rétréci au cours des années récentes et l'exportation est tombée à 21.000 t. en 1962. Il apparaît évident que ce n'est pas l'extension spéculative de cette culture qui contribuera à rétablir l'équilibre économique Haïtien.

3) Coton, cacao, bananes.

Ces trois produits mis ensemble représentent 5% des expor-

tations haïtiennes. L'auteur souligne « l'anachronisme croissant » de ces denrées d'exportation qui viennent s'insérer dans l'exploitation vivrière traditionnelle et restent jusqu'à présent incapables, en définitive, de se plier aux normes du commerce extérieur.

Il paraît établi qu'il existait des variétés de coton indigène en Haïti. Le coton tint un place non négligeable dans l'économie coloniale et représentait près de 15% des exportations en valeur. D'un rapport inférieur à la culture caféière, le coton avait conquis de vastes espaces dans les zones sub-arides, principalement dans la Basse Artibonite et l'on comptait en 1789 près de 800 cotonneries. Dans l'ensemble, il s'agissait d'une culture assez rudimentaire et la grande exploitation en était encore à des débuts. La principale zone cotonnière s'étant trouvée rapidement au cœur des principaux combats, l'économie cotonnière fut complètement dévastée. (400.000 livres exportées en 1818 contre 7 millions en 1789). La production ne reprit son essor que dans les années 1860 (guerre de Sécession stoppant les expéditions américaines) avec des hauts et des bas. La prospérité cotonnière atteignit son sommet dans l'entre-deux guerres, (de 100 tonnes en 1900 à 3.200 tonnes en 1920 et 6.200 en 1935) et le coton représenta 21% des exportations, acheminées sur Manchester et le marché anglais. Cet essor fut de courte durée et actuellement le coton ne tient plus qu'une place négligeable dans le commerce haïtien (2,5% des exportations).

Le monopole port-au-princien a bouleversé la physionomie régionale de l'économie cotonnière. La région centrale depuis Maisade jusqu'à Mirebalais fournit aujourd'hui les 3/5 de la récolte.

L'auteur évaluait en 1957 à 7.000 tonnes la récolte de coton égrené. Le cotonnier haïtien est un arbuste vigoureux qui trouve les meilleures conditions à son développement (sol et climat) dans le Bassin central et dans l'Artibonite. Les façons culturales sont « inexistantes », les engrais inconnus et le coton associé aux plantes vivrières. Il en résulte, nous dit Moral, un véritable « maquis cotonnier ». Les produits finalement obtenus sont hétérogènes et de médiocre qualité.

L'auteur définit la production cacaoyère comme « une sorte d'humble appendice de la production caféière ». Il rappelle ensuite opportunément comment les premiers plants furent introduits dans la région de Port-de-Paix en 1665, grâce à l'initiative du gouverneur Bertrand d'Ogeron. En 1789, on comptait près de 54 cacaoyères, établies surtout dans la région de Jérémie (les Abricots, Dame-Marie). Au total, le cacao tenait une place « quasi négligeable ». Depuis l'indépendance, la production cacaoyère s'est développée régulièrement, en relation avec l'expansion de la petite paysannerie.

En 1912, les expéditions atteignaient près de 7 millions de livres et le cacao haïtien connut son « âge d'or ». La crise mondiale, et l'archaïsme de la production devaient y mettre un terme et la production stagne autour de 2.000 tonnes seulement. Ce n'est plus qu'une « petite activité de tradition » qui demeure très localisée (zones basses et humides) autour du Limbé, Port-Margot, Bayeux, le Borgne et à l'extrémité de la presqu'île du Sud (Anse d'Hainault) qui donne les 2/3 de la récolte. Moral nous décrit les conditions dans lesquelles s'effectuent la culture et la récolte. Les procédés de préparation laissent à désirer et donnent un produit commercial de faible valeur, vendu surtout aux Etats-Unis. L'auteur demeure réservé sur les chances d'extension de l'exploitation caooyière.

P. Moral nous dresse ensuite le tableau saisissant et lamentable de la spéculation bananière qui a paru donner un moment à l'économie agricole de ce pays une impulsion décisive, soulevant immédiatement de multiples convoitises qui eurent tôt fait de la faire sombrer dans le marasme, ce que l'auteur appelle pudiquement : « les interventions désastreuses d'un parasitisme inconséquent ».

Le bananier a été introduit dans l'île dès le XVIème siècle, et s'était répandu dans toute la colonie. Il est resté « l'une des principales cultures de l'exploitation familiale ». Selon Moral, sa densité correspondrait aux zones de polyculture les plus douées. Il nous décrit les nombreuses variétés que l'on rencontre, qui se partagent entre la banane « verte » ou « plantain », véritable culture vivrière et la banane « figue », denrée d'exportation (variété Gros Michel). Cette dernière couvrirait près de 15.000 hectares de plaines et de bassins bien arrosés, répartis dans toute la république.

La « microplantation » de 2 à 3 hectares domine largement et son entretien est sommaire, les rendements faibles par conséquent (14 à 15 tonnes à l'hectare) et les maladies se développent (Sigatoka).

Après quelques essais malchanceux, une puissante compagnie américaine de la Nlle Orléans, la « Standard fruit and steamship Co », s'installait en 1935 avec le monopole d'achat des bananes sur tout le territoire haïtien, moyennant quoi elle devait promouvoir le développement de la culture par tous les moyens. La culture s'étendit et les exportations montèrent en flèche.

2.000	régimes en	1930
27.000	"	1933
1.300.000	"	1936
3.000.000	"	1940
7.400.000	"	1947

On pensait pouvoir atteindre les 20 millions dans un avenir rapproché. La prospérité bananière devenait une réalité ; elle amorçait « une révolution économique et sociale » caractérisée par « l'enrichissement de la paysannerie, la naissance d'une classe de moyens planteurs ouverte au progrès, le réveil des ports régionaux ».

Il en résulta « un frénétique trafic de concessions privées », le départ des compagnies étrangères et l'effondrement des exportations (50.000 régimes en 1955). Moral en rejette la responsabilité sur l'incurie — le mot est encore trop faible — des pouvoirs publics de l'époque (les circonstances extérieures ne sont nullement en cause).

Dans ces conditions, l'auteur demeure perplexe sur l'avenir de la banane tout en reconnaissant « qu'elle devrait reprendre une place honorable dans l'économie haïtienne ».

4) les denrées du « grappillage commercial »

représentent assez peu de choses au total (2% environ des exportations) mais illustrent de façon saisissante « l'emprise du grappillage sur la vie économique du pays. »

En premier lieu, le ricin qui fournit l'huile de palma-christi, donne quelques milliers de tonnes à l'exportation, expédiées par Port-au-Prince, Port-de-Paix et Jacmel.

En second lieu, Haïti vend chaque année aux Etats-Unis 250 tonnes de peaux de chèvres. Le miel haïtien a trouvé tour à tour des débouchés commerciaux aux Etats-Unis et en Allemagne. Les exportations varient entre 50 et 400 tonnes et dans l'ensemble « la polyculture haïtienne a su tirer profit d'une exploitation que la colonie avait délaissée. »

Le commerce des écorces d'orange est traditionnel ; Jacmel et le Cap-Haïtien se partagent les expéditions, 250 à 300 tonnes, principalement à destination de la France. Entièrement fourni par l'exploitation familiale, c'est, pour l'auteur, « le type même de la contamination de l'économie commerciale par le « grappillage ».

Les huiles essentielles représentent enfin le type même de la cueillette commercialisée. Il s'agit d'huiles à parfum (vétiver, amyris, citron, citronnelle, néroli, basilic) produites sur des plantations équipées de distilleries, et écoulées sur les marchés américain et français. Au total, « une activité d'appoint, bénéfique pour quelques affairistes privilégiés » ; peut-être conviendrait-il de nuancer quelque peu.

Les réserves forestières exploitables ayant été à peu près complètement épuisées, que reste-t-il à ajouter au maigre bilan du

« grappillage commercial » ? peu de choses, car « l'économie haïtienne n'est pas armée pour le commerce des produits délicats » (fruits, tabac, etc...). Mais l'auteur n'hésite pas à élever le débat en soulignant la contradiction flagrante qui existe dans une économie commerciale tirant ses ressources « d'un milieu rural de plus en plus inapte à fournir des denrées marchandes ».

Plus que jamais éclate « le conflit des vivres et des denrées » qui est la grande faiblesse de l'économie agricole haïtienne. Et l'auteur conclut en posant la question essentielle : celle-ci « est-elle encore en mesure d'assurer la subsistance d'une population déjà pléthorique et de remplir, par surcroît, son rôle de première source de prospérité de l'Etat ».

B— PROBLEMES ET PERSPECTIVES.

1) Le drame de la Terre.

Après avoir passé en revue les principales productions de la terre haïtienne, l'auteur aborde les problèmes soulevés par la stagnation actuelle et les perspectives qu'offre l'assistance internationale envisagée dans ses divers aspects, sous la rubrique « Missions en Haïti ». P. Moral rappelle d'abord avec quelle lenteur déconcertante, mais somme toute humaine, cette prise de conscience s'est effectuée peu à peu dans l'esprit de l'opinion publique et des dirigeants, « l'anxiété du monde des affaires et de la politique ».

L'un des aspects les plus saisissants de ce drame réside dans le surpeuplement. L'auteur, partant des données du recensement de 1950, estimait la population rurale, à cette date, à 2.850.000 hts. et prévoyait une population de 3.500.000 pour 1960. Ces données sont encore inférieures à la réalité puisque, dès 1962, la population rurale avait déjà dépassé les 4 millions. Certains des chiffres avancés par Moral sont contestables.

L'auteur nous paraît avoir sous-estimé le taux de natalité qui s'établit aux alentours de 45 pour mille, et non de 35 pour mille, comme il le dit. Il en résulte des perspectives démographiques très différentes de celles qu'il avance.

Compte tenu du taux de mortalité, qui est d'environ 22 pour mille habitants, l'accroissement annuel : (différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité) peut être évalué à 2,3% et non à 1,25% (évaluation Moral). La différence est presque du simple au double et l'on peut envisager sérieusement pour Haïti, en partant du recensement de 1950 (3.380.000), un doublement de la

population d'ici 1980, soit 7.000.000 d'habitants environ : (doublement en 30 ans).⁽¹⁾

On contestera également les chiffres avancés pour la densité rurale, celle-ci étant actuellement supérieure à 150 habitants au km² et non 130.

L'auteur insiste avec juste raison sur les contrastes régionaux en distinguant 2 zones fortement peuplées :

—La partie centrale des massifs du Nord : de St-Raphaël à Port-de-Paix, de Plaisance au Limbé.

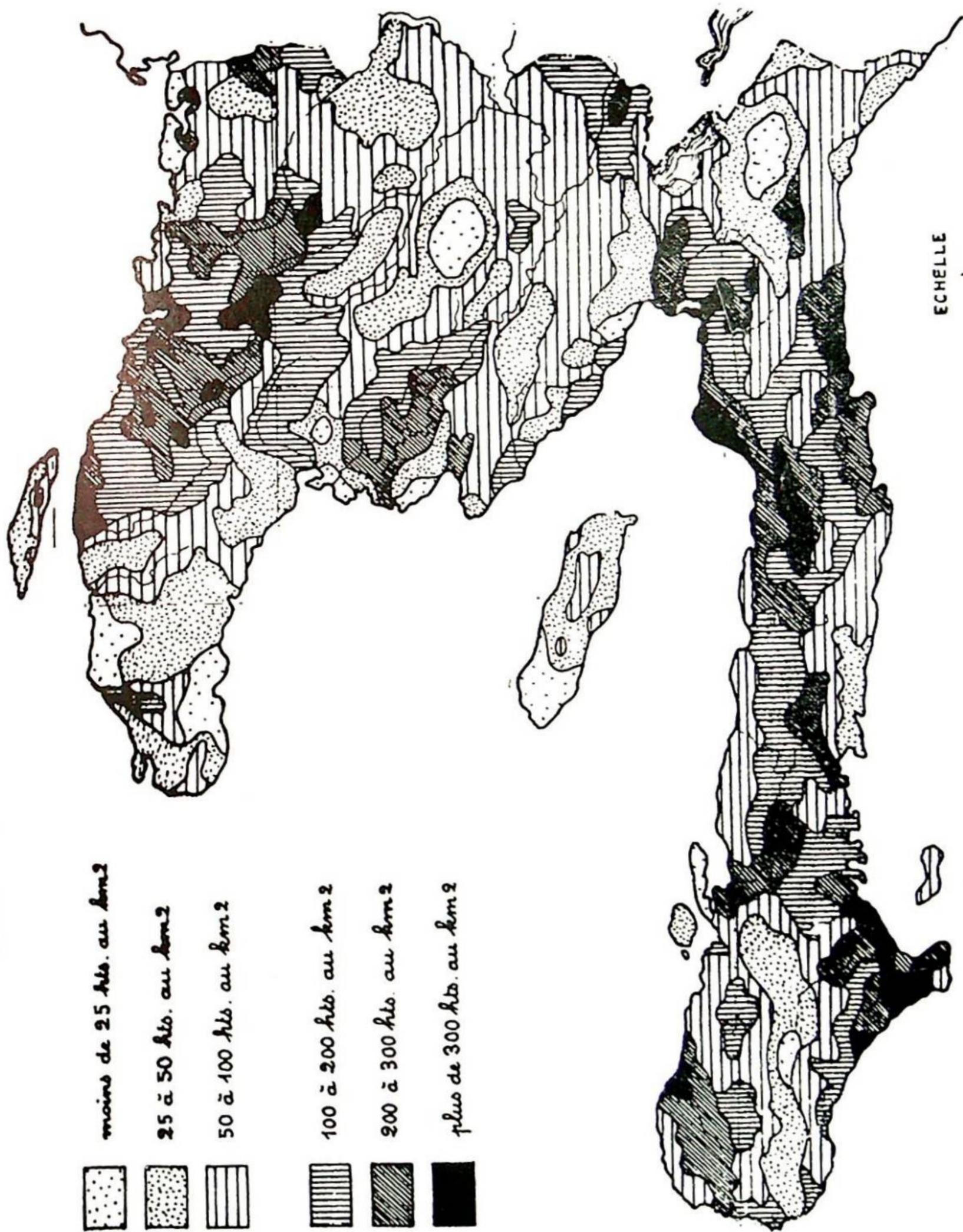
—La bande méridionale qui prend la presqu'île du Sud en écharpe depuis Port-au-Prince jusqu'aux Cayes et Port Salut, en passant par Miragoâne et l'Asile.

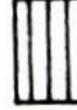
Cette répartition serait le reflet des conditions climatiques et topographiques qui opposent l'intérieur des grands massifs (moins de 50 habitants au km²), comme celui de la Hotte, à certains districts de plaines surpeuplés (plus de 350 habitants au km²) et l'auteur d'opposer le « dynamisme vital » de la population à son manque de « dynamisme territorial ». La conclusion assez inattendue est, qu'en somme, la répartition de la population rurale n'est pas satisfaisante et que la surpopulation n'est évidente « qu'en fonction de la superficie exploitée ». Une redistribution plus judicieuse paraît donc s'imposer mais l'on se heurte alors au deuxième aspect du drame paysan haïtien : celui que l'auteur a su dégager avec le plus de netteté tout au long de son livre, « le problème primordial, qui domine tous les autres : celui du grappillage et de son inaptitude à maîtriser les conditions naturelles, à conquérir et à utiliser efficacement les espaces cultivables ». Moral entrevoit « une capacité limite de défrichement et d'exploitation » de la famille paysanne haïtienne qu'il estime à deux hectares environ.

De larges secteurs du pays demeurent bien « jusqu'à présent à peine effleurés par l'exploitation agricole » ; mais, là encore, les perspectives sont médiocres et l'auteur nous en explique les raisons, « le grappillage disséminé des mornes, incapable de mettre en culture systématiquement plusieurs hectares de terre d'un seul tenant, mène, à l'entour de son minuscule domaine, une exploitation de gaspillage dont les effets sont hors de proportion avec la médiocrité du jardinage proprement dit. »

(1) Estimation de la Population de la République d'Haïti, selon la reconnaissance géographique du SNEM (OMS), Juillet-Novembre 1961.

Progress Report — William Brand — Mars-Avril 1962. (Nations Unies).



-  moins de 25 hts. au km²
-  25 à 50 hts. au km²
-  50 à 100 hts. au km²
-  100 à 200 hts. au km²
-  200 à 300 hts. au km²
-  plus de 300 hts. au km²

ECHELLE
1
2 000 000

FIG II — La densité de la population.

L'auteur rend donc le « grappillage », avec ses techniques archaïques et dévastatrices, responsable de la dégradation continue de l'économie agricole haïtienne. Peut-on renverser le courant ?

2) Missions en Haïti.

L'auteur s'efforce de répondre à cette angoissante question, en passant en revue, tour à tour, les différents aspects sous lesquels l'assistance internationale s'est efforcée indirectement d'aider le pays à relever son économie agricole dégradée. Après avoir fait un rapide historique de l'assistance des Etats-Unis, P. Moral dresse le bilan de ces efforts en distinguant les « quatre formules principales » qui ont été appliquées, et continuent souvent de l'être, à l'agriculture haïtienne.

a) L'O. D. V. A.

L'organisme de développement de la vallée de l'Artibonite a été créé en 1949 après accord passé entre le gouvernement haïtien et l'Export-Import Bank. A l'origine, il s'agissait de mettre en œuvre un projet d'irrigation pour arroser les 40.000 hectares de terres de la basse vallée et de promouvoir un développement agricole par des méthodes appropriées.

En fait, le projet, très ambitieux, allait embrasser tous les aspects du développement économique régional et devenir une sorte d'« Autorité de la vallée de l'Artibonite », rappelant les organismes américains similaires nés à l'époque du New Deal (Tennessee).

L'auteur dresse le bilan de l'action entreprise. Il y a assurément un aspect positif : la mise en place du système d'irrigation et l'achèvement des principaux ouvrages (barrage de Péligre). Près de 15.000 hectares irrigués et un développement spectaculaire de la riziculture qui pourvoit à peu près aux besoins du pays. Mais, à côté de ces réalisations incontestables, il y a l'aspect négatif. « Le problème de la transformation des genres de vie n'a pas été sérieusement abordé ». Toute une spéculation foncière s'est donnée libre cours, en l'absence de cadastre, d'autant plus aisément que l'ODVA n'apportait pas de doctrine sûre en matière de remembrement des terres. Est-ce par libéralisme ou pure impuissance, l'auteur ne le dit pas. Le « grappillage » demeure à la base de l'exploitation paysanne et la transformation des façons culturales demeure problématique. Il y a plus grave : le coût de l'entreprise s'est révélé beaucoup plus élevé que prévu. D'un projet initial de 6 millions de dollars, on est arrivé à une dette actuelle qui dépasse

35 millions de dollars, et l'entreprise apparaît maintenant comme « une charge excessive », disproportionnée par rapport aux possibilités du pays.

L'auteur ne cache pas sa désapprobation pour ce gigantisme du développement qui vient aggraver les difficultés énormes qu'affronte déjà le pays ; mais, comme il le souligne avec finesse, les Etats-Unis ne pourront plus se désintéresser du projet et, tôt ou tard, devront en reprendre la direction pour en assurer l'achèvement. Sauront-ils résoudre les problèmes essentiels : « statut foncier et remembrement des terres, organisation du marché intérieur et extérieur, éducation paysanne », en collaboration avec l'Etat et les collectivités locales, c'est tout le « drame de l'O.D.V.A. ».

b) L'Assistance technique

relève du « service coopératif interaméricain de production agricole » (S.C.I.P.A.). Dans le cadre du « point quatre », c'est-à-dire d'un accord bilatéral entre le gouvernement haïtien et le gouvernement américain, ce service est rattaché au département de l'agriculture. Moral ramène son « action disséminée » à deux aspects caractéristiques : « l'îlot d'assistance technique et la vulgarisation éparses ». Cette action s'est surtout développée dans les régions de plaines (Saint Raphaël, Fond Parisien). L'auteur ne cache pas son scepticisme. Pour lui, l'assistance technique, « faute de pouvoir s'attaquer de front aux problèmes majeurs de la vie rurale », se condamne à mener une lutte « d'escarmouches », d'autant plus que l'agronomie haïtienne sur laquelle elle prend appui reste « plus spéculative que réalisatrice » !

c) L'Education de base et le développement communautaire.

Par éducation de base, l'action de l'U.N.E.S.C.O. entendait porter sur : l'alphabétisation, l'action sanitaire, l'amélioration des techniques quotidiennes et de l'économie domestique, l'apprentissage de la vie communautaire. L'expérience de Marbial (entre Port-au-Prince et Jacmel), découlant de l'accord de 1949, s'est révélée, elle aussi, décevante. Elle a été très coûteuse et semble avoir manqué son but. Moral reproche surtout à l'U.N.E.S.C.O. « d'avoir gaspillé temps et ressources dans une entreprise de laboratoire, à l'intérieur des horizons bornés de la vallée » et comme il le suggère de façon saisissante « d'avoir été prise elle-même dans l'isolement qu'elle prétendait rompre ». L'expérience de Marbial a tout de même eu le mérite de dégager le rôle de « l'agent polyvalent » dont Moral donne la définition suivante : « le paysan qui, après avoir reçu une éducation fondamentale, prend au sein de la communauté la place d'un véritable moniteur » et est chargé

en quelque sorte de répandre l'éducation de base à travers le territoire.

L'éducation communautaire d'origine nord-américaine est représentée en Haïti par le Service coopératif haïtiano-américain d'éducation rurale (S.C.H.A.E.R.) créé en 1953, et qui vise, par la création d'« écoles communautaires », à adapter l'enseignement rural « à la recherche et à la solution des problèmes ruraux d'Haïti ». Par ailleurs, de petits foyers de développement communautaire s'efforcent ici et là « d'aménager les collectivités rurales ».

L'auteur n'hésite pas à conclure, devant ce bilan médiocre, que « l'éducation rurale, pratiquée sur un mode dispersé et disparate, ne peut produire, à elle seule, une évolution sensible de la condition paysanne. Elle laisse subsister l'isolement et n'apporte encore, dans le cadre du « grappillage », qu'un art de vivre moins misérable.

d) Le Crédit supervisé et la coopérative.

La première formule relève, dans son application, de l'Institut haïtien de crédit agricole et industriel (I.H.C.A.I.), créé en 1951. Cet organisme d'Etat est à la fois un établissement de crédit, une régie et un service d'extension agricole.

L'auteur décrit les intéressantes et menues activités régionales de cet institut mais constate que son système de prêts, par les conditions qui y sont mises, interdit aux petits producteurs du « grappillage » d'en bénéficier. En fait, « leur isolement, l'absence de cadastre, l'anarchie du régime foncier et la carence de l'administration... interdisent toute politique sérieuse de crédit rural ».

D'où l'idée fructueuse d'associer le crédit et la coopérative. C'est, selon l'auteur, dans les réalisations coopératives que les perspectives d'avenir apparaissent les meilleures. A cet égard, la coopérative de Fermate, près de Kenscoff, semble une réussite : « le système coopératif, doublé du crédit contrôlé, serait-il la meilleure solution, capable d'assimiler l'éducation de base, le développement communautaire et même l'extension agricole ». L'auteur s'élève avec juste raison contre la multiplication des expériences-témoins, véritable échantillonnage de la coopération sous toutes ses formes. Il est temps de sortir du stage de la démonstration ; mais, pour ce faire, il est nécessaire « que la politique agricole haïtienne, conjuguant l'effort national et l'aide extérieure, s'engage dans une expérience unique et l'étende le plus rapidement possible à toutes les régions du pays ». Définir une politique agricole à long terme et s'y tenir avec persévérance et continuité, ce programme est-il au-dessus des possibilités du pays et de ses dirigeants ?

CONCLUSION

Dans sa conclusion générale, Paul Moral s'efforce de souligner ce qui lui paraît essentiel, au terme de son étude sur le paysan et l'économie agricole haïtienne.

En premier lieu, l'auteur se demande : « pourquoi les organisations internationales ou interaméricaines, et avec elles les pouvoirs publics haïtiens, ont-ils obstinément dirigé le gros de leurs efforts vers une pédagogie dispersée du jardinage au lieu de mobiliser les ressources financières et les concours techniques en direction de quelques objectifs essentiels » (conservation des ressources naturelles, aménagement du régime foncier, construction de routes). C'est ainsi que la construction d'une bonne route reliant Jacmel à Port-au-Prince eut été préférable, sans doute, à la coûteuse expérience de Marbial.

L'auteur préconise le retour aux « grandes urgences ». Freiner le déboisement et l'érosion catastrophique des sols, tout en développant « un nouveau mode de jardinage, qui est le vrai jardinage, attentif, minutieux, économe d'espace et soucieux de rendement ». L'auteur ne se fait guère d'illusions sur l'extension prochaine de ce type nouveau de culture qui se heurte au « système ancestral du grappillage... annexé à une structure commerciale archaïque ». P. Moral préconise la rupture du « système traditionnel... post colonial » en brisant notamment l'isolement des campagnes au triple point de vue matériel, économique et administratif.

Il suggère la liquidation du code rural et la suppression de la section rurale afin d'en finir avec l'influence « des clans familiaux et des clientèles ».

D'autre part, la construction des routes doit permettre d'ouvrir les campagnes à la vie moderne, en créant des courants d'échanges et en ouvrant des débouchés à l'arrière pays pour l'inciter à produire mieux et davantage. Actuellement, « l'établissement des cours des vivres ou des denrées sur les marchés haïtiens demeure absolument anarchique ».

L'auteur dénonce avec vigueur :

—« le parasitisme commercial qui constitue, sous toutes ses formes, le plus lourd handicap de l'activité rurale »,

—« la routine, l'incohérence et l'aveuglement de l'import-export ...adapté à un état de choses qui laisse des marges reposantes ».

Par ailleurs, Moral considère comme indispensable au progrès du monde rural : « le développement énergique de la production des denrées marchandes ». Mais, dit-il, « cette nécessité va au rebours de l'évolution historique en imposant encore le système de la grande plantation et le « leadership étranger » qui fait s'éloigner la perspective d'une indépendance économique.

On nous permettra d'être sceptique sur cette manière d'envisager le développement futur de la jeune république haïtienne car, tout de même, il y a une contradiction flagrante entre le constat de faillite dressé auparavant par l'auteur et la nécessité décourageante qu'il évoque de recourir à un système qui a fait son temps partout dans le monde : celui de la grande plantation de type colonial vouée à la monoculture, à l'épuisement des sols et à l'exportation des bénéfices.

On reprochera à l'auteur de rester tourné vers le passé, à l'heure où tant de jeunes nations cherchent la solution de leurs problèmes fondamentaux dans des voies nouvelles et originales.

Pour conclure, l'auteur rappelle combien la poussée démographique pèse sur l'avenir d'Haïti et se demande comment l'on résoudra les échéances alimentaires de demain.

Au fond, le principal mérite de Paul Moral aura été de pousser un cri d'alarme et de rappeler, dans son beau livre, qu'aucun progrès durable ne pourra s'accomplir sans une participation plus large des paysans haïtiens à la vie nationale toute entière. Puisse-t-il être entendu !

Bernard FOUBERT
Agrégé d'Histoire

LE CODE RURAL DE BOYER ET LA PAYSANNERIE HAÏTIENNE

Cette étude est l'un des quinze chapitres d'un ouvrage, « La Structure Economique et Sociale sous Boyer », qui a obtenu en 1962 le grand prix Jean-Jacques Dessalines. L'auteur en a déjà publié une autre partie sous le titre « Les Anciennes Sucreries Coloniales et le Commerce Haïtien sous Boyer ».

...Les lois sur la corvée et sur le service militaire constituaient autant de manifestations d'une tendance très caractéristique du temps. Les grands propriétaires terriens avaient besoin de tirer davantage de leurs terres et le gouvernement lui-même désirait stabiliser un budget toujours déficitaire et que le fisc devait alimenter, afin de pouvoir répondre aux dépenses de l'État.

L'organisation du travail parut donc d'une nécessité urgente, et pour ces grands propriétaires et pour l'État, dont ces derniers étaient les membres les plus importants. Dès lors dans l'esprit de ces hommes, et aussi surtout pour leur intérêt de classe, le code rural était né. Il s'agissait seulement d'en arrêter les principes, de les formuler dans des textes de loi accumulés et coordonnés dans un certain ordre.

Le code rural de Boyer, annoncé d'ailleurs dès 1818, par des circulaires nettement orientées, était composé de six lois qui furent promulguées le 6 Mai 1826. Elles comprenaient les dispositions sur l'agriculture, sur l'administration des établissements agricoles, la police rurale... etc...

Dès la loi numéro « un », l'on voyait la tendance très marquée à fixer dans les campagnes une partie des populations haïtiennes, qui ne pouvaient en principe habiter les villes ou bourgs de la République. Sinon, il fallait un laisser-passer du juge de paix de la commune qu'on voulait abandonner.

L'exception faite pour les enfants qui allaient poursuivre leur éducation hors de leur section, impliquait aussi une autorisation du juge de paix de leur commune respective.

De plus, défense était faite d'établir des boutiques en gros ou en détail ou des établissements de vente des denrées locales, dans les communes de la République. « Sont exceptés de cette disposition, les sucres bruts que l'on livre aux raffineries, les sirops aux guildives ; le coton en pierre que l'on porte aux moulins à égrener ».

Mais comment trouver dans ce cas les marchandises étrangères, au fond de ces communes isolées des ports ouverts ? L'article 8 le dit expressément : « Néanmoins, les pacotilleurs patentés ambulants, résidant ou sortant des villes ou bourgs, pourront vendre des provisions, marchandises étrangères, quincaillerie, en parcourant les campagnes. » Quant aux canots ou barges indigènes, on ne leur permettait que le transport des denrées à la ville ou au bourg voisin.

Ces pacotilleurs étaient nombreux et se livraient entre eux une concurrence acharnée. Les autorités locales s'en mêlaient, car les femmes de la plupart de ces autorités s'occupaient de ce genre de commerce.

Quelquefois, des juges de paix, peut-être intéressés, tardaient à livrer les patentes à ces marchands. Cela fit du bruit. Car plus d'un de ces marchands, le plus souvent des marchandes, protestaient contre cet état de choses. Miliette Jean qui se trouvait dans ce cas, en 1834, porta plainte au tribunal. Car, ayant voulu vendre des marchandises, après que le juge de paix de la Croix-des-Bouquets eût refusé de lui remettre une patente, ces dernières furent saisies par la police. Mais n'habitant pas en ville et de ce fait étant en contravention selon les dispositions du code rural, elle fut déboutée de son action.

Ces faits n'auraient qu'une importance secondaire et n'auraient aucun intérêt pour l'histoire, si le député de Kenskoff ne les eût évoqués à la Chambre des Communes, à l'intention de ses collègues. L'un des ennuis que ce retard à délivrer les patentes, donnait aux commerçants, c'est qu'il les mettait dans l'impossibilité, au mois de Janvier où cette opération devait se faire, de poursuivre leurs débiteurs de mauvaise foi, car le numéro de la patente pouvait ne pas figurer dans les pièces de la procédure. Que le juge de paix, en cas de retard motivé à la délivrance des patentes, propose le député de Kenskoff, délivre un simple certificat, en attendant que le nécessaire fut fait. (40 c)

(40c) Séances de la Chambre des Communes du 28 Octobre 1839. Voir le Télégraphe du 10 Novembre 1839.

Le mode de fonctionnement des établissements agricoles était à vrai dire strictement réglementé. Défense d'abattre les arbres sur la crête des montagnes, défense d'allumer le feu dans les savanes, les champs ou les jardins. On y était assujéti à l'impôt territorial calculé sur la masse des denrées à exporter à l'étranger.

Mais la partie essentielle de la loi numéro 2, c'est le contrat synallagmatique qui est sensé être signé entre le cultivateur et le propriétaire ou le fermier principal. Voici donc la question des parts qui sont prévues dans le code rural.

Les maîtres sucriers, les maîtres cabrouettiers, en un mot toute « Maistrance » donnait droit à deux parts. Les bons travailleurs qui dispensaient à l'établissement un rendement remarquable, les travailleurs de première classe, hommes ou femmes, recevraient une part et demie. Quant aux travailleurs de seconde classe, on leur accordait une part, et les enfants de 12 à 16 ans, les vieillards, selon leur capacité, recevaient une demi part. Un quart de part allait aux infirmes, aux enfants de 9 à 11 ans.

Comment contrôler le rendement du travailleur ? Cette manière de le considérer n'allait-elle pas créer des difficultés insurmontables ? Car il faut se rappeler que l'on avait affaire à une population analphabète, et que même la plupart des maîtres et des petits propriétaires ne savaient pas lire. Mais on mit le notaire dans l'affaire. Était nécessaire un contrat synallagmatique et de plus ce contrat devait être signé devant un notaire par le propriétaire ou le fermier et les travailleurs agricoles.

En outre, pour ce qu'il s'agit du contrôle du travail fourni, il y avait les cartes que détenaient les travailleurs ruraux et qui constataient les journées de présence au champ. On les appelait cartes de semaine, « lesquelles seront réglées lors des partages des deniers provenant des revenus. » C'était au propriétaire ou au fermier à fournir les outils, instruments aratoires, etc...

Voilà quelques-unes des faiblesses du code rural et qui le rendront à plus d'un titre inapplicable. Nous y reviendrons plus loin.

En attendant, nous arrivons à la fameuse loi sur la police rurale. « La police rurale, dit-elle, embrasse tout ce qui tient à l'administration et à la prospérité des propriétés rurales. » Les attributions de la police rurale étaient en fait très étendues. A la tête de cette institution, en principe, se trouvait le juge de paix, avec sous sa direction les officiers de police rurale qui, eux, avaient sous leurs ordres, trois gardes champêtres pour chaque commune.

Ensuite, venaient les gérants et conducteurs d'habitations, Voici comment la loi définit le rôle de ces gérants : (art. 160) « Le gérant jouira du respect de tous les agriculteurs de la propriété sur laquelle il est employé » ; et l'article 162 définit le rôle du conducteur : « Les devoirs du conducteur sont de faire exécuter les travaux. » En un mot, il dirigeait les ateliers. Quant à sa fonction, il était l'héritier plus ou moins direct du commandeur et en remplissait le rôle dont le caractère rigoureux était alors, et suivant le cas, plus ou moins atténué.

Le chapitre concernant le vagabondage détermine ceux qui sont classés dans cette catégorie. Ce sont ceux qui ne seraient pas fixés quelque part ou qui n'auraient pas signé de contrat. (41)

Ce sont aussi ceux qui auraient abandonné les habitations où ils sont employés au cours des heures de travail. Ces heures commencent le lundi matin pour se terminer le vendredi soir. Les jours de fêtes sont compris dans les temps de repos. Les propriétaires sont en fin de compte, avec les employés de l'administration, les seuls favorables au code rural. Quant aux petits propriétaires, on voulait assimiler leur situation à celle des non propriétaires. Il fallut prendre, dit Lepelletier de St-Rémy, des mesures pour que la possession d'une parcelle du sol ne fût pas un moyen d'éluider légalement la loi. La limite qu'un propriétaire était tenu d'atteindre avait été fixée à quinze acres. (42) Au-dessous de cinq acres, l'on ne jouissait pas, en fin de compte, des privilèges attachés à la qualité de propriétaire.

Les ouvriers, disions-nous, qui avaient signé un contrat avec un propriétaire et que la police rencontrait les jours ouvrables sans un permis de circuler, étaient en principe considérés comme des vagabonds, et emprisonnés.

Ces dernières mesures surtout furent considérées par les gens de la campagne comme un retour aux jours maudits de l'esclavage ou plutôt comme une tentative dans ce sens. Tel cultivateur en signant un contrat avertissait le propriétaire que, malgré la défense qui y était stipulée, il s'en irait de l'habitation quand bon lui semblerait. (43)

(41) L'instant de Pradines : Recueil général... t 4 (pp. 413 à 448).
Sannon : La révolution de 1843. p. 26.

(42) Lepelletier de St-Rémy. Etude d'une solution nouvelle... cité par H. P.

(43) Ecaubrun Ardouin. Etudes sur l'Histoire d'Haïti... t. 10... (p. 228).

Le gouvernement lui-même dut reconnaître que le contrat synallagmatique n'était pas pris au sérieux. Boyer disait à ce sujet : « Malgré qu'il y ait six mois que le code rural est publié, il n'y a que fort peu de contrats passés. » Il fallait s'y attendre naturellement, lorsque l'on considère les difficultés d'un milieu analphabète, et la nouveauté de ce mode de contrat dans les centres ruraux. Mais Boyer ne vit pas les choses de cet œil et accusait les officiers de police rurale de n'y avoir pas prêté main forte. Il rendit « personnellement responsable » de cette désuétude où était déjà tombé le Code Rural, des hommes qui, de leur côté, ne pouvaient rien y comprendre.

C'est peut-être pour atteindre à un résultat plus heureux que Boyer, dans la même circulaire, réclamait qu'on lui fournît dans deux mois ; « l'état des habitations qui ont passé les contrats exigés par la loi. » (44) Malgré nos recherches dans les archives, nous n'avons pas pu malheureusement mettre la main sur ces rapports. Mais le peu que nous en savons suffit pour nous fixer là-dessus.

Le contrat de travail, selon le code rural de Boyer, se passait devant notaire entre le propriétaire et le chef de moitié. Celui-ci pouvait le signer seul, selon l'article 45 de cette loi. Mais le grand juge, pour simplifier les choses, demandait qu'il fût signé collectivement par le chef de moitié et ses collaborateurs d'une part, et d'autre part, par le propriétaire ou le fermier.

C'était assez compliqué pour les gens des plaines et des mornes, c'est-à-dire les principaux intéressés à ce genre d'opération. C'était d'autant plus compliqué et aléatoire, qu'il fallait la présence d'un notaire, lui-même à l'époque, ordinairement d'une préparation bien au-dessous du médiocre et par-dessus le marché coquin ou simplement intéressé.

Fresnel, nous voulons dire le grand juge lui-même, pour expliquer les modalités de ces sortes de contrat, fut obligé d'élaborer une longue circulaire dès 1826, que seuls pouvaient comprendre les hommes de loi ou de l'élite pensante (et combien restreinte) des grandes villes. (45)

D'autres problèmes plus ou moins compliqués se présentaient dans la pratique au sujet de l'application de ce code. Tel celui de la séparation des villes et des bourgs ou sections rurales. Sur ce point également, le code voulait être rigoureux, et des difficultés

(44) Circulaire du 8 Janvier 1847. L'Instant de Pradines. Recueil général tome 5 (p. 2)

(45) Le Télégraphe du 17 Septembre 1826.

inhérentes à la nature du milieu économique et social se présentent.

Le commandant militaire veillera encore à ce qu'il ne se fasse dans les campagnes aucun commerce de denrées, excepté celui du sirop qui doit être converti en tafia. « Les autres denrées doivent être portées dans les villes ou bourgs pour y être achetées par les commerçants patentés à cet effet. Il fera supprimer toutes les boutiques qui sont établies sur les habitations en opposition avec la loi, parce que c'est dans les villes, où ceux qui payent patentes doivent les établir et non dans les campagnes où l'on doit s'occuper de la culture. » (46)

Ce sont ici des instructions du Président de la République, adressées aux commandants d'arrondissements le 18 Avril 1820.

Cette disposition allait plus tard faire partie du code rural. On peut dire qu'elle est parmi celles qui l'annonçaient. Elle devait être complétée, renouvelée par d'autres circulaires. Car le code rural qui s'était renouvelé ou simplement était né au fur et à mesure des besoins, des exigences des grands propriétaires, a évolué dans un certain sens, du point de vue théorique sinon pratique.

Le processus de développement de ce code peut être étudié à travers les périodes historiques plus ou moins caractérisées, jusqu'à la rupture momentanée, il est vrai, du lien social qui attachait les grandes masses noires à la glèbe.

Pour ce qu'il s'agit de la séparation des villes et des campagnes, des dispositions ont été prises qui en déterminaient le caractère et prouvent que le code rural est une suprême tentative des classes riches, pour préserver leur patrimoine menacé, et pour s'enrichir davantage, en utilisant les masses ignorantes dans les plantations. Et surtout, pour ce qu'il s'agit de la séparation des villes et des campagnes, c'est un motif bien déterminé qui a dicté cette loi sévère.

C'est par le canal des spéculateurs en denrées que s'écoulait dans le pays la fausse monnaie. Ces spéculateurs paraissaient en agents ou commis auprès des Haïtiennes qui apportaient des denrées et faisaient circuler ce que B. Inginac appelait « l'objet de leurs rapines. » Les cultivatrices ou revendeuses recevaient sur les grands chemins ces faux billets en échange de leurs denrées, billets dont il n'était pas facile de reconnaître la contrefaçon.

Un cri d'alarme fut donc lancé à ce sujet par le Secrétaire Général Balthazar Inginac, le 21 Août 1828, à l'adresse du com-

(46) Edmond Paul : De l'Impôt sur le café... (pp. 97-98).

missaire du gouvernement des Cayes. (47) Ce cri d'alarme, ce n'était pas pour la première ni pour la dernière fois que le poussait le Secrétaire Général.

Quelque temps après, B. Inginac, dans une lettre adressée au même Commissaire, essayait de délimiter la ville et la campagne et reconnaissait aux habitants des faubourgs et banlieues le même statut que ceux de la ville ; car ces derniers, dit-il, payaient les droits comme les autres citoyens. Ils ne doivent donc pas être considérés comme étant hors de la ville. Car ils en font partie. (48)

Atténuer au moins cette différence trop nettement établie par le code rural, entre les villes et les campagnes haïtiennes, réclamait un effort difficile, si l'on ne voulait pas de manière trop manifeste contredire le code. Ce n'est pas spontanément, mais selon les ordres même du chef de l'Etat, que le grand juge se livrait à cette révision, à ces redressements qui étaient plutôt réclamés par des circonstances de fait, par des réclamations motivées des autorités provinciales.

Après ces autres interventions à ce sujet, Sabourin dut à nouveau reconsidérer la question de 1832. Il demandait en effet aux commissaires du gouvernement de la République de « considérer que les habitants des bourgs et bourgades dépendent des chefs-lieux de la commune où résident les fonctionnaires publics... » A ce point de vue, continue-t-il, et c'était là une interprétation assez nouvelle du code rural, les habitants de ces bourgs et bourgades « continueront sans distinction d'industrie de jouir comme par le passé du libre exercice de leur profession, en se soumettant à la patente ». (49)

Voilà donc comment les juges de paix, sous les ordres des commissaires du gouvernement, devaient interpréter la loi en question qui, sous l'action des circonstances ou plutôt après des expériences successives, ne pouvait plus être comprise dans son sens littéral. Mais c'était appliquer dans un sens tout à fait différent ou même contraire, certains articles de la loi sur les patentes.

Ne s'agissait-il pas d'élargir le champ d'action du fisc ? Ne s'agissait-il pas dans ce cas pour l'Etat de recueillir de plus nombreux impôts ? Sans contester le point de vue purement commer-

(47) Lettre du Secrétaire Général B. Inginac au Commissaire du Gouvernement aux Cayes, 21 Août 1828.

(48) Dépêche du 10 Décembre 1828.

(49) Lettre du Grand Juge aux commissaires du Gouvernement de la République du 22 Octobre 1832, No 1553. Registre de correspondance du Grand Juge. Collection des Archives Nationales d'Haïti.

cial, il est bon dans ce cas de se poser ces questions, lorsqu'il s'agit d'un gouvernement comme celui de Boyer, tenaillé qu'il était par de perpétuels besoins de numéraire et dont la plupart des démarches aboutissaient à des efforts impossibles pour combler un déficit budgétaire permanent.

Il ne reste pas moins vrai que le gouvernement était sur ce point ballotté entre la nécessité de recouvrer le plus d'impôts que possible et de maintenir l'ordre. Le maintien de l'ordre tendait à aboutir à la répression des non propriétaires.

L. de St-Rémy a essayé de fixer les intentions du régime de Boyer en élaborant le code rural. Ce but, d'après cet historien, « était l'inféodation à la plèbe de tout individu non fonctionnaire qui ne justifiait pas d'une profession soumise à la patente ou de moyens acquis d'existence comme propriétaire. » (50)

Celui qui était fonctionnaire le plus souvent était également propriétaire. Une mesure prise en faveur des fonctionnaires dans une certaine mesure, favorisait aussi les propriétaires et vice-versa. Car ces deux entités s'entremêlaient et se soutenaient, luttant contre la majorité dans les villes comme dans les campagnes, une majorité qui imposait comme une forme de révolte passive et permanente, son inertie incurable à la société dont elle s'estimait en somme la victime.

Pour atteindre à un contrôle plus rigoureux de la situation, dans les campagnes, il fallait en connaître le contenu du point de vue de la matière humaine, dénombrer les habitations et les communes. Ce qu'avait prévu méthodiquement le code rural.

En effet, ce code dans son article cent-trente-six, stipulait que l'officier de chaque section rurale devait distribuer aux propriétaires, fermiers ou gérants de chaque habitation « des états de population en blanc et timbrés ». Ces états, l'officier les recevait des préposés d'administration. La loi était formelle sur ce point. Mais ces états n'existaient pas, au moins, en 1827. Que faire ? Telle est la question qui fut posée au Secrétaire d'Etat ? (51) Quelle fut sa réponse ? Avait-on fait imprimer les « états » ? Nous avons parcouru bien des registres de correspondance, aucune réponse, que nous sachions, n'a été donnée à ces pressantes interrogations.

Mais ne peut-on pas conclure, à l'exemple de certains obser-

(50) Lepelletier de St-Rémy : Etude d'une solution nouvelle... cité par H. P. Sannon : Histoire de la Révolution de 1843... (p. 26).

(51) Lettre d'Inginac au Secrétaire d'Etat du 3 Mars 1827, No 20. Collection des Archives Nationales d'Haïti.

vateurs et critiques du temps, que l'administration centrale elle-même négligeait d'appliquer les principes du code rural.

Quelques hommes, à la fois fonctionnaires et grands propriétaires terriens, essayèrent d'aider le gouvernement avec un dévouement bien compréhensible dans l'application exacte des prescriptions du code. Tel fut le cas de Bonnet, qui était aussi un commerçant. Son fils Edmond, dans un ouvrage bien connu, parle ainsi de son père : (52)

« Exciter les hommes au travail était, selon lui, (Guy Joseph Bonnet), le vrai moyen d'assurer la tranquillité publique. Sous Christophe, tous les hommes valides étaient soldats et les troupes casernées. Les femmes s'occupaient des travaux des champs et devaient subvenir aux besoins de leurs maris. Bonnet s'attachait à relever la dignité de la femme qui, associée à l'homme dans ses travaux, méritait ses soins et ses égards. (Nous verrons plus loin que les rapports entre l'homme et la femme étaient identiques dans le Nord, l'Ouest et le Sud et que Christophe n'en était pas le seul responsable.) (xx)

Sous cet angle, comme sur bien d'autres, — pour revenir aux activités de Bonnet, — l'on peut admettre que son action fut des plus efficaces. Il se dépensait sans compter dans son effort pour l'application intégrale des règlements de culture et pour tirer personnellement, comme propriétaire, le plus possible des cultivateurs. Depuis 1820, c'est-à-dire dès qu'il prit le commandement de l'arrondissement de St-Marc, il se signalait par son dévouement à la cause des grands propriétaires terriens dont il était au pouvoir l'un des représentants attitrés. Son fils Edmond nous décrit son comportement en ces temps-là : « Aux époques de plantation, dit-il du père, ces agents parcouraient les campagnes, engageant les cultivateurs à soigner leurs ensemencements. » Bonnet ensuite s'occupait des travaux de la récolte, réprimait le vagabondage. Convaincu que la facilité de communication favorisait le développement de l'agriculture, le général mettait tous ses soins à la réparation et à l'entretien des grandes routes. Il faisait rouvrir les chemins vicinaux dans toute la plaine, entretenir les digues de l'Artibonite et rétablir autant que possible les anciens canaux d'irrigation. Par ces mesures, il prétendait amener l'aisance dans la population. (53)

(52) Souvenirs de Guy Joseph Bonnet... (p. 311).

(xx) Dans un autre chapitre de cet essai qui, bien entendu, n'est pas publié ici.

(53) Souvenirs historiques... p. 311.

Mais au fond il possédait de nombreux terrains de ce côté-là. Cette activité intense, féconde, tournait en fin de compte au profit du commandant Bonnet.

Lorsque Edmond Bonnet avance que son père essayait de réprimer le vagabondage dans son giron, semble-t-il, il ne mentait pas, comme des historiens l'ont laissé entendre. Une lettre du grand juge que nous avons retrouvée dans un registre de correspondance du temps, nous apprend que, comme commandant de l'arrondissement de St-Marc, il envoya Dahis, un officier, au Cahos dans ce but. Mais un incident se produisit, ce qui permit de faire le jour sur la méthode de Bonnet, et en même temps de constater l'une des grandes difficultés qui se présentait dans l'application des principes du code rural de Boyer.

En effet, cet officier, ayant procédé à l'arrestation de quelques personnes, devait au plus tôt, en dresser procès-verbal, sous peine d'être lui-même inquiété, ce que Dahis ne fit pas, ne sachant ni lire ni écrire. Pour n'avoir pas rempli cette formalité, il fut arrêté et condamné par un juge de paix, soit que ce dernier fût trop rigoriste ou que cet officier eût véritablement commis un abus d'autorité.

Bonnet dut intervenir pour réclamer son élargissement. Mais le grand juge, poussant plus loin les choses, adressa des remontrances au juge de paix. (54)

Voilà un incident bien simple, mais qui prouve que dans l'application, le code rural, pour être trop rigoureux, présentait des difficultés inhérentes à l'état social des habitants.

Plus d'une fois d'ailleurs, et cela va sans dire, d'autres difficultés sont notées.

C'est ainsi que le Grand Juge blâmera un autre juge de paix d'avoir appliqué trop rigoureusement le code rural, pour ce qu'il s'agissait des clôtures. C'était à la Commune d'Aquin. Les gens des mornes, est-il dit dans une lettre du grand juge, mériteraient à ce sujet plus d'indulgence. Car bien souvent ou plutôt le plus souvent, il faut tenir compte de l'inexistence de clôture et ne pas saisir les animaux qui pénétraient dans les jardins qui en étaient dépourvus. (55) Ce genre de contravention relevait plutôt du jugement personnel des juges de paix : ce qui donnait lieu à des abus intolérables.

(54) Lettres des 7 Septembre 1831. Registre de correspondance du Grand Juge... Collection des Archives Nationales d'Haïti.

(55) Lettre du 21 Février 1832. Archives Nationales d'Haïti.

Le Code rural fut cependant accueilli avec faveur par les propriétaires, dont ceux qui étaient aux avenues du pouvoir, comme Inginac, en avaient inspiré les principaux articles. Ces derniers réclamaient depuis longtemps des mesures coercitives par lesquelles ils croyaient pouvoir obtenir enfin un regain de prospérité.

Mais ce qui arriva, et nous l'avons déjà vu, c'est que ceux appelés à pourvoir à son application, ne comprenaient pas très bien ce que réclamait d'eux le code rural ; les officiers ruraux, leurs gardes champêtres, les conseils d'agriculture ne saisissaient pas bien le sens des textes et les imposaient à leurs compatriotes, au gré de leurs caprices, de leurs sentiments ou de leurs intérêts personnels. Ardouin nous en informe : même les conseils des notables, les juges de paix et les commandants d'arrondissements, qui sont sensés être les plus instruits dans les diverses régions de la République, n'étaient pas disposés à endosser ce surcroît de besogne.

Le code rural tomba donc bien vite en désuétude. On l'exécuta tant bien que mal dans les premières années, dit Beaubrun Ardouin, et dans les départements de la partie de l'ouest. Quant à la partie de l'Est, on ne l'y agréa en aucune manière ; « les autorités elles-mêmes reconnurent l'impossibilité de l'exécuter » et en avertirent le pouvoir central, c'est-à-dire Jean-Pierre Boyer en personne. (56)

« Le code rural, nous apprend Sannon, était tellement condamné par tous les gens de cœur de l'époque, que le général Borgella, commandant de l'arrondissement des Cayes, ne l'a jamais fait exécuter dans son commandement. » (57)

Les grands propriétaires eux-mêmes, l'étant devenus plus par faveur que par l'effort, étaient de véritables fainéants. Ils ne résidaient même pas sur leur terres et prétendaient malgré tout en tirer le plus large profit possible. Dans le but donc d'assouvir leur soif de richesse, tout en se prélassant dans le désœuvrement et la luxure, ils avaient réclamé ces mesures coercitives, afin de contraindre au travail les paysans. C'est avec ces mesures qu'ils croyaient obtenir le relèvement de la culture.

Pour imposer l'application de ces mesures, une fois accordé le code rural, ces grands propriétaires dont la plupart étaient aussi de grands fonctionnaires vivant en ville, s'en remettaient aux gérants et plus tard aux inspecteurs de culture, pour qu'arrivent enfin la splendeur et la richesse. Ils ne pensèrent pas à améliorer

(56) Beaubrun Ardouin : Etudes sur l'Histoire d'Haïti. t. 10 (pp. 24 à 26).

(57) La Révolution de 1843, (p. 26).

par des méthodes nouvelles, loin de là, leurs plantations. Le problème pour eux était du côté de la main-d'œuvre, et rien que là. Il fallait donc obtenir d'abord qu'elle se stabilisât, que le paysan ne se déplaçât pas d'une région à une autre. Car cette espèce de migration anarchique dont l'histoire fixera un jour le caractère et la portée, créait une sorte d'instabilité dans les campagnes.

Quant au cultivateur, le propriétaire le taxe de mauvaise foi. Lui, il criait qu'il ne voulait pas se laisser exploiter par ce dernier et, comme réaction à cet état de choses, il se livrait à la paresse, au maraudage, le manque de formation de corps aidant. Eugène Nau qui parle ordinairement en propriétaire, en petit capitaliste déçu et dont les descriptions permettent d'aborder les problèmes avec une certaine objectivité, nous apprend que ces cultivateurs « n'écoutaient pas leurs vrais amis, » c'est-à-dire ceux qui les appelaient au travail et dont, eux, ils se croyaient, irrésistiblement, les exploités.

Cependant, la misère et l'abandon aidant, quelques-uns d'entre ces derniers se conformaient aux lois du travail de l'époque, si on peut en la circonstance employer ces termes. Mais pour le reste, il s'agit d'une époque de pleine anarchie, de brigandages et de haine exacerbée. « Cependant, dit Eugène Nau, ceux d'entre eux (les cultivateurs), qui ne veulent plus se laisser entraîner dans la fausse voie, ne manquent pas de gémir sincèrement aujourd'hui sur l'état d'abaissement où est tombée l'exploitation de la canne à sucre. »

On voit avec quelle sincérité cet écrivain admet le caractère de la lutte entre propriétaires et travailleurs agricoles qui existait à l'époque. C'était un cri d'alarme que poussait un propriétaire en passe d'être ruiné et qui nourrissait la nostalgie des temps de prospérité qui ne venaient pas. Ardouin, et nous le soulignons encore plus loin (xx), voit dans pareil état d'esprit les raisons qui poussèrent les propriétaires dans leur lutte acharnée contre Boyer et qui aboutit plus tard à la Révolution de 1843. Cette fameuse année 43 était en somme la rançon de l'impuissance du régime à maintenir les masses rurales à la glèbe.

Car la grande généralité des cultivateurs, ou plutôt des travailleurs agricoles, comme on eut dit aujourd'hui, se refusaient sans appel au travail et à cette exploitation de leur énergie. C'était pour eux une grande désolation dont ils endossaient allègrement et avec une certaine fierté sauvage et anarchique, la responsabilité

(xx) Dans la conclusion de cette étude qui n'est pas publiée ici.

et en enduraient les conséquences ; car c'était pour eux la désolation et les risques du marronnage.

Les propriétaires, les fermiers, eux aussi, avaient de quoi se plaindre. Eugène Nau nous laisse un écho de ces plaintes : « Quel serrement de cœur n'éprouve-t-on pas, pourtant, dit-il, en se représentant que la plus grande partie de cette canne qui a coûté tant de travail pour être cultivée et soignée, et que l'on ne récolte qu'avec des peines infinies, passera en pure perte, soit par incurie, soit par faux calculs des cultivateurs. Nous savons que, dans notre climat, dès que la canne coupée n'a pas été moulue dans les vingt-quatre heures ou tout au plus dans les quarante-huit heures, elle se détériore ; que plus on tarde à la moudre, moins on en tire ; qu'encore, le produit qui en provient est de qualité d'autant plus inférieure que ce produit résulte d'une fermentation plus ou moins avancée. » (59)

Nous supposons que ces articles sont écrits par Eugène Nau, bien qu'il ne les eût pas signés. Car il fut le véritable rédacteur scientifique de « La République » et tantôt il signait ses études, tantôt se gardait de les signer. Il n'est pas moins vrai que ces articles portent la même marque de fabrique dont le principal caractère est qu'ils défendaient la position du propriétaire menacé de ruine, du sucrier en pleine déconfiture.

Quant au permis de circuler dont devait être muni le paysan lorsqu'il voulait passer d'une commune à une autre, on n'en pouvait non plus tenir compte. Nous verrons plus loin comment, même dans la capitale, la police sera impuissante à contenir le flot grondant de ce qu'on appelait et appelle encore les vagabonds. Voire dans les villes de province, dans les campagnes.

Ce va-et-vient entre les villes et les campagnes s'imposait sans possibilité de contrôle, comme une exigence économique de première importance. Car il fallait alimenter les marchés dans les villes et les bourgs. Et c'est par centaines qu'à certains jours de la semaine, les cultivateurs se déplaçaient dans ce but.

Par exemple, à quatre heures du matin, le dimanche, l'on voyait sur la route, un grand nombre de paysans qui attendaient que fussent ouvertes les portes de Saint-Joseph pour pénétrer dans la ville de Port-au-Prince. Ces individus, hommes, femmes et enfants portaient, à dos d'âne ou de cheval, les provisions qu'ils allaient vendre au marché. On pouvait compter parfois près de trois cents animaux, ce qui donne une idée du nombre des paysans

(59) La République du 12 Avril 1860.

qui, ces jours-là, entraient en ville pour remplir de leurs denrées les quatre marchés de la ville.

Parfois, comme on l'a noté pour les environs de l'Arcahaie, ces gens entrent un moment dans une église, pour une courte prière et se dirigent ensuite vers la place du marché à la fois comme acheteurs et vendeurs, c'est-à-dire qu'ils vendent des denrées afin de pouvoir se procurer ce dont ils ont besoin dans les boutiques des environs (Richard Hill).

L'on comptait quatre marchés à Port-au-Prince, dont deux, celui dit de l'Église et celui de la place Vallière, étaient des plus importants. Les deux autres s'appelaient Marché Debout et Marché de la Croix-des-Bossales. Le dimanche, nous informe un chroniqueur anonyme, toute la ville, pour ainsi dire, appartenait à ces quatre marchés qui ce jour-là étaient encombrés de campagnards et de citadins de toute sorte.

Quant à la rue des Fronts-Forts qui touchait à deux de ces marchés, ceux de l'Église et de la place Vallière, c'était l'endroit où habitants des plaines et des montagnes environnantes, venaient s'approvisionner. « Dès l'Angélus du matin, les nombreuses boutiques de cette rue commerciale sont ouvertes et toutes sortes de marchandises sèches y sont étalées. D'abord, au premier coup d'œil, il vous semble voir le désordre le plus complet régner dans cette disposition de toiles qui se rangent de la mer à l'Église... Tout, au contraire, y est exposé avec un ordre, une propreté, un soin et un goût exquis de femmes... » (59 a)

Des hommes comme Magloire Ambroise, sous Pétion, eurent beau protester contre cette circulation intense de paysans non munis de permis, les commandants de place et les inspecteurs de culture ne purent refréner ce qui était considéré par ces grands et moyens propriétaires comme des abus intolérables. (59 b)

Le « Temps », dont Beaubrun Ardouin, l'un des tenants du régime de Boyer, était le directeur de conscience, reprochait aux cultivateurs qui travaillaient sous les conditions « de moitié » au profit des propriétaires, c'est-à-dire aux travailleurs agricoles, de vendre leurs denrées par petites portions de 1, 2, 4, 5 livres, « et

(59 a) L'Union du 5 Octobre 1837.

(59 b) Hénock Trouillot : La République de Pétion et le Peuple Haïtien : Numéro spécial de la Revue de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie, No. 7, 1960.

de trouver par là quelques gourdins pour s'acheter des salaisons et autres menus besoins. » (60)

C'est que l'indigence, la misère, la faim les y poussaient. Car la condition de « de moitié » sur des terres qui ne donnaient pas grand'chose, était âpre et dure. Il fallait donc vendre au jour le jour les produits du sol, afin de ne pas crever de faim.

Mais c'était fait, en fin de compte, en fraude des droits du propriétaire oisif à qui appartenait la moitié des revenus de la récolte, car cette vente se réalisait à l'insu de ce dernier. Pour protéger donc les propriétaires fainéants, favorisés du régime ou grands fonctionnaires qui vivaient loin de leurs terres et en tiraient de larges profits, Ardouin et les hommes de Boyer préconisaient un tas de mesures rigoureuses qui tendaient à accentuer la démarcation entre la ville et la campagne. On clouait dans un horizon borné le campagnard, pour mieux l'assujettir aux favorisés de la société.

On doit sur ce sujet faire la mise au point et cette mise au point s'impose pour plus d'un aspect du régime : les propriétaires terriens, dont beaucoup furent des fonctionnaires et des militaires, n'ont pas reproché précisément à Boyer d'avoir élaboré le code rural. Ils lui ont plutôt reproché de n'avoir pas pu le mettre en application sous toutes ses formes ; ils lui ont reproché avant tout de n'avoir pu retenir, en appliquant dans toute sa rigueur le code rural, cette main-d'œuvre mobile, anarchique, et au fond mécontente, on l'a souligné plus haut, d'un certain état de choses.

Les membres de l'opposition parlementaire qui se trouvaient à l'avant-garde de ces revendications très spécifiques, y voyaient eux-mêmes une impuissance regrettable qu'ils condamnaient avec une véhémence oratoire dont l'historien se doit d'analyser le caractère et la signification sociale.

En témoigne l'un de leurs porte-paroles les plus authentiques. Ecoutez plutôt : après avoir souligné comment certaines lois, mal adaptées aux circonstances, tombent en désuétude, Hérard Dumesle s'arrête en effet au cas du code rural de Boyer. «... Il a subi, dit-il, le sort de toutes les institutions qui ne sont pas dans l'esprit d'un siècle de perfectionnement. Sa chute ne saurait être le résultat des attaques partielles auxquelles elle a été en butte. Privée de la

(60) Le Temps du 18 Août 1842.

sanction de l'opinion, l'intérêt même n'a pu le garantir d'une désuétude hâtive. » (61)

Cependant, modifié, et approprié aux besoins de l'époque, Hérard Dumesle croit que ce code eût produit les plus heureux effets. Beaubrun Ardouin nous l'apprend sans ambage : c'est cette impuissance à appliquer les principes rigoureux du code qui créa ou plutôt stimula cette opposition dont nous parlons.

Hénock TROUILLOT,
Secrétaire-Général de la Revue
de la Société Haïtienne d'Histoire,
de Géographie et de Géologie.

(61) Adresse de Hérard Dumesle à la Chambre des Communes. Séance du 27 Avril 1838 : L'UNION du 29 Avril 1838.

LE PAYSAN DANS LE ROMAN HAÏTIEN

A bien regarder, la littérature haïtienne antérieure à 1915 a fait au paysan une place plutôt restreinte. La scène de la nature et les paysages y abondent cependant, depuis Ignace Nau. Mais l'éclairage a porté beaucoup plus sur les choses et leurs aspects variés que sur les hommes qui vivent parmi elles. Aussi le lecteur ne rencontre-t-il que de rares silhouettes de paysans qui accrochent son regard : accortes « payses » et souples danseuses des poésies de Fleury Battier ou d'Oswald Durand, personnages épisodiques et pittoresques lavandières des romans de Marcelin ou d'Antoine Innocent. Zoune, petite paysanne qui domine « l'audience » bien connue de Justin Lhérisson, vit plutôt dans un cadre urbain. C'est une pièce bien rare dans notre poésie qu'un texte comme *Les Paysans* de Damoclès Vieux, tout pénétré de la dignité de l'homme des champs et appelant sur lui l'attention et la sollicitude des classes plus favorisées.

Les écrivains d'après 1915, les romanciers surtout, on su regarder, à côté du spectacle de la nature, l'homme qui l'anime et la transforme ; il nous l'ont montré sous un nouvel éclairage et contribué à enrichir notre connaissance du personnage et de toute la vie rurale haïtienne. Il faut reconnaître d'ailleurs que ce sont les sociologues et les publicistes qui les ont mis sur la voie. L'occupation américaine a été pour la pensée haïtienne le point de départ d'une révision des valeurs et d'une remise en question de l'ordre politique et social antérieur à l'événement. Des analystes de la situation n'ont pas hésité à rendre responsable de ce malheur un certain ordre de choses et à désigner le peuple — les masses rurales en particulier — comme les seules forces saines du pays et les seules dignes de l'admiration de l'homme de lettres. En même temps, l'École Indigéniste et le groupe des Griots mettaient l'accent sur tout ce que renferme d'original et de frais la culture populaire haïtienne. Ainsi est né le roman paysan.

Le roman paysan haïtien prend pour cadre la campagne haïtienne. Il présente ordinairement de la vie du campagnard un tableau qui enveloppe une critique sociale d'une extrême hardiesse et qui met en valeur notre culture populaire.

Un trait commun caractérise nos romans paysans : c'est la peinture, poussée au noir, de la situation de l'homme des champs : les frères Marcelin, Jacques Roumain, Edris Saint-Amand, etc... sont d'accord pour mettre l'accent sur sa misère matérielle. La case en chaume au « plancher » de terre battue et qui craque sous le vent, les vêtements en loques, les corps osseux ravagés par le paludisme, le pian ou la tuberculose, les nourrissons emportés par la gastro-entérite pour avoir absorbé, servi par la « matrone », du ravet cuit dans de l'huile, des hommes faits vaincus en un clin d'œil par le tétanos, après avoir tenté de guérir leurs blessures en posant dessus une toile d'araignée, autant de visions qui accrochent l'œil, une fois pour toutes, par leur intensité et leur étrangeté. Des tableaux saisissants parsèment ces ouvrages. Celui que l'on va lire, tiré de **Canapé-Vert**, n'est qu'un exemple entre cent : « Orphise... jouait dans la cour avec son petit frère, dont elle avait d'ailleurs la garde, ainsi que le veulent les usages. Leur innocente nudité n'était recouverte, pour toute protection que de crasse et de poussière ; ils avaient le ventre enflé par les vers intestinaux, le nombril saillant et le nez barbouillé de morve... » (*Canapé-Vert*, p. 121-122). C'est aussi par un cri de désespoir et sur une scène de désolation que s'ouvre **Gouverneurs de la rosée** : « Nous mourrons tous... —et elle plonge sa main dans la poussière ; la vieille Délira Délivrance dit : « nous mourrons tous : les bêtes, les gens, les chrétiens-vivants, ô Jésus-Maria la sainte Vierge ; et la poussière coule entre ses doigts. La même poussière que le vent rabat d'une haleine sèche sur le champ dévasté de petit-mil, sur la haute barrière de cactus rongés de vert-de-gris, sur les arbres, ces bayahondes rouillés. » (*Gouverneurs de la rosée*).

Nos romanciers contemporains sont également unanimes à souligner l'état spirituel et la misère morale du paysan liés aux conditions matérielles dans lesquelles il vit. Le trait le plus frappant de cette indigence morale n'est peut-être pas l'ignorance, mais la mentalité magico-religieuse du campagnard, conséquence de son ignorance. Dans son univers, la frontière du naturel et du surnaturel est fort indécise : Madan Bossa (*Canapé-Vert*) a entendu des chauves-souris lui parler et lui révéler les engagements diaboliques de son mari, des gens dignes de foi ont vu certains soirs Boispihaut (*Canapé-Vert*) « planant silencieusement dans le ciel comme un oiseau de proie ». (op. cit. p. 89) ».

La plupart des personnages de **Canapé Vert**, de **la Bête de Musseau**, de **Gouverneurs de la Rosée** ou de **Bon Dieu Rit**, etc... semblent privés de libre arbitre : ils vivent dans l'obsession du mystère, livrés à des forces aveugles qui les écrasent, qui les

mènent malgré eux aux vices, au crime et à la mort. Prévilon (Canapé-Vert) est sous l'empire d'une espèce de fatum qui l'oblige à jouer et à boire malgré lui. G. Gervilis (Gouverneurs de la Rosée), qui met fin à la carrière si prometteuse de Manuel, est aussi tourmenté par un mauvais esprit. Mais il est à la fois curieux et angoissant que le plus souvent le personnage s'abandonne à son mystère, que celui-ci épouse pour ainsi dire les passions les plus profondes de l'être humain et le décharge de toute responsabilité. Aladin, revenu à la conscience des choses après avoir sauvagement assassiné José, son rival heureux, et Florina sa fiancée parjure, est dévoré par l'inquiétude : « je demande à Dieu pardon ! » gémit-il. « Pourvu que le je-renonce ne m'ait pas fait faire de mauvaises choses, non ! » Mais ces mauvaises choses s'accordaient bien à « l'envie qui souvent l'avait pris de tuer José et Florina et que dans l'honnêteté de son cœur il avait toujours écartée, pensant que ce n'était pas là une idée chrétienne... » (op. cit. p. 226-227)

Que les croyances du paysan le portent à offrir aux esprits tutélaires des sacrifices propitiatoires, c'est là une constatation faite par tous nos auteurs de romans paysans. Et la cérémonie voodooesque, qu'il s'agisse d'un simple « devoir » ou d'un « grand devoir », qu'il s'agisse d'une « promesse » ou d'une « cérémonie de transmission », constitue une des pièces maîtresses du roman paysan. Même Manuel, paysan évolué et sceptique, consent, par respect des traditions, à prendre part à la cérémonie qu'organisent ses parents pour remercier Legba de lui avoir ouvert la route du retour. Malgré les progrès du protestantisme dans le village de Diguaran et malgré la pression de ses parents, Prévilien (Bon Dieu Rit) demeure fidèle à ses loas.

Si les personnages eux-mêmes, en proie à la pression du mystère, perdent de vue les vraies causes de leurs malheurs, les romanciers, qui sont en général des matérialistes, au sens le plus objectif du terme, ne se font pas faute de les relever ni de noter les obstacles qui s'opposent au bonheur des masses. Face au paysan se dressent des obstacles naturels comme les orages, la sécheresse causée par l'érosion et aggravée par elle. Mais comme les obstacles humains et les institutions sont plus difficiles à vaincre ! Cinéas, comme Jacques Roumain, Saint-Amand, Jacques Alexis les dénoncent soit directement, soit par l'intermédiaire d'un porte-parole, avec plus ou moins de colère, suivant leur tempérament, en insistant, celui-ci sur le régime agraire, celui-là sur les salaires de famine, etc...

Mais il n'y a pas que des ombres au tableau. Si le paysan de nos romans se débat au milieu de multiples difficultés, avec quel

merveilleux courage ne réagit-il pas à ses malheurs. Admirable en effet son endurance au travail, qui lui permet de livrer à la terre « une bataille jour pour jour, une bataille sans repos : défricher, planter, sarcler, arroser, jusqu'à la récolte... » (Gouverneurs de la Rosée, p. 35). Admirable surtout sa force d'âme. Qu'un personnage même secondaire, comme Sanite (Canapé-Vert), cherche dans le suicide une solution à son angoisse, c'est là un fait extrêmement rare. Madan Bossa (Canapé-Vert), flétrie et consumée de chagrin après la perte à brefs intervalles de ses trois fils, trouve néanmoins la force de se soutenir et de tenter l'impossible pour retrouver ses enfants. Avec quelle énergie la vieille Délira Délivrance n'a-t-elle pas réagi au meurtre de son fils, gardé le secret de l'assassinat et transmis à Larivoire le message de Manuel ! Que d'obstacles ce dernier n'a-t-il pas dû surmonter avant de trouver l'eau salvatrice ! Prévilien (Bon Dieu Rit) acculé au dernier degré, dépouillé de son lopin de terre par Octave Cyrille, honni de sa famille à cause de ses convictions, ne perdra point courage pourtant : confiant dans sa houe et ses jeunes forces, il s'en ira faire sa vie ailleurs.

C'est cette même constance qui permet au paysan de demeurer sensible, en dépit de tout, à la beauté du monde, à la lumière du jour et aux chants de l'homme. Le contact permanent avec la terre, l'amour de la terre, la fraîcheur et la luxuriance de la végétation, la naissance quotidienne du soleil « moussant comme une écume de rosée sur le champ d'herbe » sont pour Manuel une consolation, une joie perpétuelle.

Mieux que les éléments des autres classes sociales, le paysan justifie le mot célèbre du docteur Price-Mars : « l'Haïtien, un peuple qui chante et qui souffre, qui peine et qui rit... De la naissance à la mort la chanson est associée à toute sa vie ». Le coumbite, le repos après la tâche, les écarts de conduite des habitants du village, la mort même, tout est prétexte à chansons.

D'ailleurs, les campagnards ne se réunissent pas seulement pour le travail ou la veillée funèbre, mais aussi pour les divertissements : on se rencontre pour danser ou pour fêter des fiancés, on se rencontre à la gaguère. Même les veillées funèbres sont des occasions de boire, de jouer aux cartes, de rivaliser de savoir en matière de contes, de proverbes, de devinettes.

Les exigences probables de l'idéalisation portent nos romanciers à taire ou à estomper les défauts de leurs personnages. Si Ulysse Turin prend sur Calvin Myrthil une éclatante vengeance (la Vengeance de la Terre), si les discours de Manuel sont quelquefois chargés de colère et de menaces, le paysan garde en géné-

ral à l'égard du citadin une attitude toute de générosité. Manuel est convaincu que tous les hommes sont frères et s'il a hâte de trouver l'eau, c'est qu'il nourrit l'espoir qu'elle unira tout le monde, que « son haleine fraîche dispersera l'odeur maligne de la rancune et de la haine ; que la communauté fraternelle renaîtra avec les plantes nouvelles, les champs chargés de fruits et d'épis, la terre gorgée de vie simple et féconde. » (Gouverneurs de la Rosée, p. 85)

Pradel POMPILUS

Une Nouvelle :

LES VOIX

—Voyez-vous ! Ce malheureux Joseph qui a tué sa femme l'an dernier et qui pour ce crime vient d'être condamné à la peine capitale, hé bien ! Je puis vous le dire, mon bon monsieur, c'est pas les avis ni les présages qui lui ont manqué, ah ! cela non !

—Evidemment, évidemment, fis-je distraitement à mon interlocuteur... Un ami a pu deviner ses intentions et lui aura prodigué de bons conseils qu'il n'aura, pour son malheur, pas entendus...

—Non, non et non... Erreur ; ce n'est pas du tout cela. Joseph était un garçon trop hermétique, trop silencieux et trop réfléchi aussi...

...Et pendant que l'on m'importunait de ce qui ne me regardait pas, j'avais l'air lointain plus occupé à jouir des vacances que je venais passer dans ce délicieux petit coin de plaine, que des commentaires de l'augure local consulté par désir de passe-temps.

—Joseph, continua mon devin, Joseph n'était pas un type ordinaire. D'une intelligence vive et bien supérieure à celle des principaux du bourg, il les surclassait tous par sa philosophie de la vie et son assiduité au travail. Peut-être est-ce le réconfort puisé en ce trait particulier du caractère qui lui permit si longtemps de vivre dans l'enfer domestique où sa femme, vrai Lucifer, régnait en despote absolu. A la fin il n'a pu tenir, le pauvre. Mais soyez certain qu'il ne se confiait à personne et qu'il ne se laissait pénétrer de quiconque.

—Alors, comment savez-vous, repris-je triomphant, qu'il a eu des avis ?

—Co... Comment ? s'emporta mon sorcier courroucé, mais ne savez-vous pas que je suis un extra-lucide, moi ? Ne savez-vous pas que je vois les choses visibles et invisibles ? Que j'entends les voix de ce monde et de l'autre ?

—Pardon ! concédai-je, ce pauvre Joseph, alors...

—Ce pauvre Joseph, hé bien oui ! il a eu des avis... La première qui lui parla ce fut sa mère, décédée il y a exactement cinq ans. La malheureuse, elle faisait des efforts désespérés pour amener son fils à comprendre dans quelle voie fatale l'engageaient ses pensées malsaines. Mais rien n'y fit car l'homme à moins de recevoir comme moi des dons spéciaux ne peut ni entendre ni voir les choses de l'au-delà. C'était pitié de voir la peine de cette âme sentant planer le danger sur son fils. Elle eut voulu, pour guider cet être cher, revenir parmi les humains (M'est-il même permis de dire revenir, puisqu'elle ne nous a jamais vraiment laissés ?) Chaque jour elle tendait un piège nouveau pour attirer vers elle l'attention de ce fils et lui prodiguer les ultimes conseils ; mais nos deux mondes tout en s'emboîtant, tout en se pénétrant l'un l'autre, ne se mélangent guère. Moi-même, témoin des efforts de cette âme en peine, je ne pouvais lui être d'aucun secours. Il me venait souvent à l'esprit de comparer Joseph à un automobiliste imprudent confortablement installé au volant d'une superbe voiture, toutes vitres levées, bien éclairée à l'intérieur mais sans phares... de sorte que ceux de l'extérieur pouvaient voir les occupants allant au hasard, au milieu des ténèbres, sur les grands chemins défoncés de la vie ; mais aucune communication possible entre le chauffeur aveugle et le passant impuissant... On a beau crier casse-cou : tout est vain et le malheur arrive.

Pauvre mère ! Un jour, pourtant, elle fut sur le point de réussir. Joseph venait de rentrer assez tard chez lui, retour d'un match discuté de bésigue. Ce fut ce moment-là que choisit sa femme pour lui faire une scène de jalousie des plus bruyantes... et lorsqu'elle s'y mettait pour de bon, Madame Joseph savait bien manier son riche vocabulaire. Joseph absorba tout sans broncher. Prenant son silence pour de la faiblesse, madame s'enhardit et les mots volaient drus, flèches empoisonnées, lardant notre homme. Alors Djo vit rouge. La mine convulsée, l'écume aux lèvres, il s'avança vers sa femme, les doigts en étrangleur : « Sale petite garce » grinça-t-il... C'est à ce moment précis que le miracle s'accomplit. Djo sentit qu'une main invisible le retenait en même temps qu'il se prit subitement à penser à sa mère. Sa colère tomba du coup et il se coucha tranquillement. Mme Joseph ne sut jamais pourquoi ce soir là son mari ne l'étrangla pas... Mais moi qui suis un extra-lucide j'ai assisté à toute la scène durant mon sommeil aussi vrai que je vous vois.

—Vous dormez donc maintenant, répartis-je incrédule et moqueur.

—Mais non, cher monsieur, reprit mon Gangan, vous autres

citadins, vous avez l'ironie trop facile pour ces choses qui cependant existent. Intellectuels ! vous croyez donc de bon ton de ridiculiser ce que vous ne pouvez comprendre ? Pour moi elles font partie des réalités quotidiennes de l'existence. J'ai été par exemple tout aussi témoin des efforts du père de Djo pour protéger son fils ; mais l'âme du pauvre papa, vieil alcoolique, était d'une nature trop épaisse pour pouvoir être de quelque secours : le malheur devait donc arriver. Il n'avait vraiment que sa mère, Djo, pour lui montrer le bon chemin. Celle-ci était cependant par trop impuissante et lorsque par un effort considérable elle parvenait parfois à vaincre l'obstacle séparant ce monde-ci de l'autre, Djo n'était pas toujours disposé à l'écouter ni même à agir dans le sens de sa propre intuition.

—Mais vous, témoin de tout cela, vous auriez du...

—Ah ! reprit mon Voyant, vous ne connaissez pas qui fut Djo, âme butée dans le bien comme dans le mal, ne croyant ni à Dieu, ni au diable. Il s'est du reste, toujours moqué de mes visions, de ma prévoyance... Vous aussi, continua-t-il sans transition, vous ne croyez à rien et pourtant par le fluide subtil qui s'exhale de votre personne je lis dans votre vie et dans votre avenir comme dans un livre ouvert... Il y a en vérité quelque chose qui ne va pas chez vous... Vous riez, mais votre Astral pleure !

—Vraiment, vraiment, fis-je intéressé.

—Mais oui, mon cher monsieur, je sens qu'un malheur imminent vous menace.

De quel côté, fis-je, déjà aux bords de l'angoisse.

Alors, mon Bocor se frotta les mains, sourit modestement et le regard de côté me dit :

—Naturellement je vous dois une séance spéciale... Venez donc chez moi : pour tirer les cartes c'est un dollar, la chiromancie vous coûtera deux et l'invocation des défunts dix dollars...

Serge F. ROCHEMONT

CHRONIQUE

ARRIVEES A L'INSTITUT FRANÇAIS

Deux nouveaux professeurs sont venus compléter l'effectif de la Mission Culturelle Française.

M. Michel BIN, professeur de Physique et Chimie, occupe le poste laissé vacant par le départ de M. Gomez en 1962. Il est arrivé au début d'octobre avec son épouse et ses deux petites filles.

M. Guy ROBART, professeur agrégé de Sciences Naturelles succède à M. Robert Cornet.

Nos deux collègues enseignaient l'an dernier dans des lycées français. « Conjonction » leur souhaite très cordialement la bienvenue en Haïti.

...ET DEPARTS

M. Robert CORNET, professeur agrégé de Sciences Naturelles, ancien élève de l'École Normale Supérieure, a quitté Haïti avec sa famille à la fin de la dernière année scolaire. Après quelques semaines de congé en France, il a gagné son nouveau poste à Abidjan (Côte d'Ivoire) où il est détaché auprès de l'UNESCO.

Les étudiants de six promotions qui ont suivi son enseignement garderont une vive reconnaissance à ce maître dont le dévouement et la modestie égalent la haute valeur scientifique. Le départ de M. et Mme Cornet laisse un grand vide tant dans la société haïtienne que dans la colonie française où ils avaient de nombreuses et fidèles amitiés.

*
* *

Mlle Suzy GIRAULT qui a travaillé pendant neuf ans au Secrétariat de l'Institut (Service audio-visuel), où sa compétence et sa serviabilité étaient fort appréciées, s'est rendue aux États-Unis dans le dessein de s'y perfectionner en anglais.

LE STAGE PEDAGOGIQUE DES CAYES

Un très important stage pédagogique, à l'intention des maîtres de l'enseignement du premier degré, s'est tenu aux Cayes du 6 au 18 juillet 1964.

Répondant au vœu formulé par le Département de l'Éducation Nationale et à celui de tous les instituteurs et institutrices du Département du Sud, souvent isolés et privés de contacts professionnels, l'Institut Français délégua aux Cayes, quatre membres de la Mission Culturelle Française : M. et Mme André GAUTIER et M. et Mme Pierre PILASTRE, organisèrent et animèrent ces journées pédagogiques avec autant de compétence que de dévouement.

Un vaste programme de cours théoriques et pratiques permit aux stagiaires, laïques et religieux, de se familiariser avec cette synthèse de l'enseignement primaire qui part de la Maternelle pour se terminer à la Classe de Certificat d'Études.

Parmi les personnalités qui prirent part à l'organisation, nous avons noté M. Amédée ELIACIN, Inspecteur de l'Enseignement Urbain et M. l'Inspecteur de l'Enseignement Rural ; tous deux réglèrent bien des questions matérielles concernant la réunion des Stagiaires.

Le R. P. LETARTE, Principal des Pères Oblats, mit la spacieuse salle St-Louis à la disposition des professeurs français.

Le Pasteur DOULIERE, Directeur de Radio Lumière, annonça sur les ondes programmes et horaires du stage.

Pendant deux semaines, les travaux et conférences pédagogiques furent assidûment suivis par une assistance de 150 à 200 personnes venues de toute la région.

A l'issue de chaque conférence, les stagiaires se retrouvaient pour discuter autour des tables et panneaux, où une exposition de livres et de matériel pédagogique avait été disposée : d'une part, manuels scolaires, cahiers, livres de bibliothèques, ouvrages de psycho-pédagogie, (au total plus de 300 volumes) ; d'autre part, panneaux d'affichage avec emplois du temps, leçons modèles, explications de textes, fiches pédagogiques, préparations de classe, mots-clés pour l'enseignement de la lecture, matériel d'enseignement, travaux d'élèves, etc...

Enfin, le cadre de la salle St-Louis permit une heureuse innovation : des projections de films avec présentation et commentaires, les unes axées sur l'enfant ou courts métrages culturels. les autres de type ciné-club.

Ces séances prévues chaque soir, apportèrent une note de délasserement, tout en contribuant au renforcement de l'esprit communautaire du stage.

En résumé, une réussite, à laquelle les professeurs français

priront la plus large part, n'hésitant pas à sacrifier une part de leurs grandes vacances.

**DU NOUVEAU
DANS LES ECOLES NORMALES
D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES**

La chrysalide est devenue un très beau papillon... Il n'aura fallu que deux ans au Frère RICHARD pour faire surgir cet ensemble moderne et harmonieux dans le quartier du Bois Verna : l'Ecole Normale d'Instituteurs. Cet ambitieux projet ne pouvait manquer de rencontrer force difficultés, mais la foi laisse peu de place au découragement. Les résultats sont là et nous nous prenons à comparer les conditions de travail qui étaient celles des Normaliens et des Professeurs autrefois, avec celles d'aujourd'hui : des salles de cours parfaitement équipées, des chambres confortables, des classes d'application spacieuses et fraîches, une petite chapelle d'un modernisme très dépouillé.

Puissent les élèves-maîtres apprécier ce nouveau cadre et conjuguer leurs efforts avec ceux de leurs professeurs haïtiens et français pour parfaire leur formation professionnelle dans ces excellentes conditions.

C'est avec des moyens plus modestes mais avec une foi analogue que Mademoiselle Simone GERMAIN a entrepris la création de son école annexe d'application.

Il paraît inconcevable que les Normaliennes ne puissent avoir leur école d'application à proximité de l'Ecole Normale ; aussi leur Directrice, avec une aide privée et l'accord de l'Education Nationale, vient-elle de créer un embryon d'école au fond de son spacieux jardin. Trois classes fonctionnent actuellement sous la responsabilité de jeunes Normaliennes diplômées : une Maternelle, une classe enfantine et un Cours Préparatoire 1ère année.

Ces jeunes institutrices débutantes sont suivies et conseillées par des membres de la mission primaire française.

Mademoiselle Simone GERMAIN nous a fait part de ses projets : création de classes d'application pour tout le cycle primaire, dès l'an prochain et, dans l'avenir, création de quatre classes correspondant au cycle secondaire, depuis la 6ème jusqu'à la 3ème incluse. Nous ne pouvons que l'encourager à persévérer et lui souhaiter un plein succès.

**UN EVENEMENT THEATRAL :
TENNESSEE WILLIAMS
JOUE PAR DES ARTISTES HAITIENS**

On aime ou on n'aime pas le théâtre de Tennessee WILLIAMS

dont les personnages sont généralement des débris d'humanité, vivant au Sud du 35ème parallèle. Ces conflits humains où l'on voit défiler des familles déchirées, des êtres complexés, des âmes torturées, des ivrognes prétentieux, des impuissants palabreurs, nous paraissent désuets, ainsi que ce monde factice où l'on prend plaisir à s'entre-déchirer au nom d'une psychologie fumeuse.

« La Ménagerie de Verre » n'échappe pas à ce conformisme Tennesséen : Amanda, une mère abusive, véritable perruche de salon, obsédée par sa jeunesse et ses galants ; Tom, le fils, ouvrier déclassé, poète raté et un peu alcoolique ; Laura, la fille, boiteuse et complexée, « of course »... Nous ne sommes pas surpris ; l'ambiance est créée.

L'intérêt est ailleurs, dans cette création accueillie avec beaucoup de sympathie par un public curieux, dans ce spectacle insolite d'une pièce américaine jouée en français, par des artistes haïtiens, sur la petite scène de l'Institut Haïtiano-Américain. On peut parler de réussite du seul fait qu'une entreprise de ce genre ait pu se réaliser dans des conditions difficiles : difficultés de texte, exigüité de la scène, analogue à celle d'un théâtre de Poche et rendant délicate la mise en scène et l'évolution des acteurs.

Nous félicitons volontiers François LATOUR (Tom) qui paraît posséder un solide métier servi par une excellente diction que ses monologues de récitant mirent en évidence. Micheline MONTAGUTELLI (Amanda) supportait le poids d'un rôle écrasant avec des fortunes diverses. Parfois très à son aise, très drôle et trouvant le ton convenable, parfois monotone et essoufflée. Liliane MEVS (Laura) et Victor LEMOINE (Jim) nous parurent moins à l'aise que leurs camarades.

Il serait dommage de voir cette tentative rester sans lendemain. Le succès remporté devrait inciter ses promoteurs à persévérer, pour notre plaisir et pour le leur.

ANTHONY PHELPS AU CANADA

Fidèle collaborateur de « Conjonction », Anthony PHELPS nous a quittés depuis quelques mois pour tenter sa chance au Canada. Ses activités littéraires demeurent son principal souci mais il s'est également tourné vers la technique du cinéma avec beaucoup d'intérêt. Ses poèmes ont été présentés aux « Cahiers du Sud » pour publication. Nous restons en relation avec notre ami, qui continuera à nous communiquer des manuscrits.

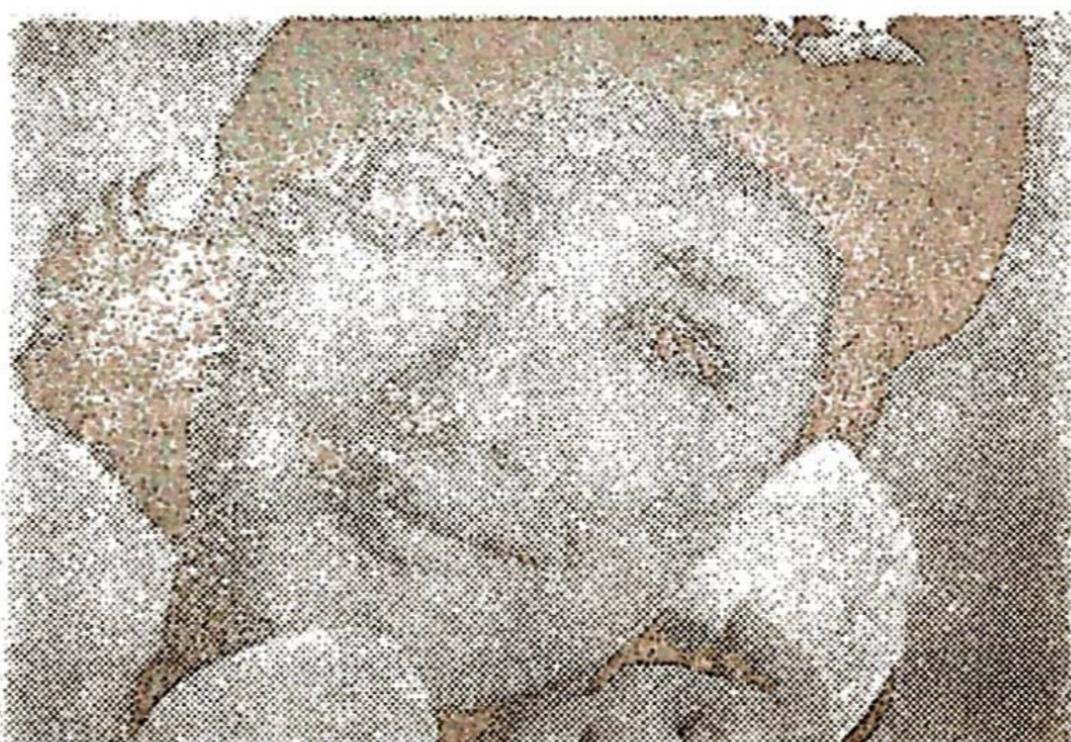
J. G.



Consultez votre Agent de Voyages sur les avantages
des voyages « AIR FRANCE »

45 ANS d'expérience

- ▶ Service personnalisé
 - ▶ Tarifs spéciaux pour étudiants
- Accord AIR - MER (avion-bateau)
« STOP TOURS, etc... »



WELCOME SERVICE

A votre disposition, dans toutes les grandes agences Air France à travers le monde, pour vous renseigner, vous aider, vous conseiller, simplifier et agréments vos séjours. Consultez-le.



AIR FRANCE

LE PLUS GRAND RESEAU DU MONDE

Si vous aimez les reliques...

Achetez pour votre collection les voitures dessinées
pour vos pères

Si vous voulez bénéficier d'une technique... dans
le vent...

Et semer les limaçons...

Prenez le volant d'une...

R 8 MAJOR
RENAULT

Ces fameux appareils
de radio

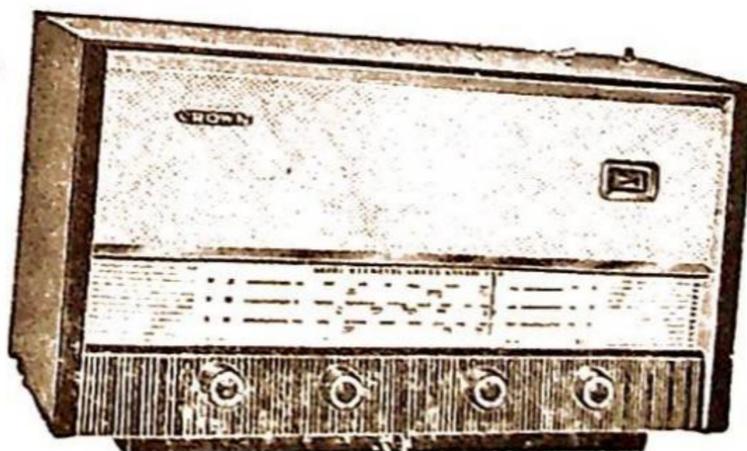
« CROWN »

sont en vente à la Maison

**ADOLF
ABRAHAM**

à la Rue Traversière,

au No. 42



DUNBRIK

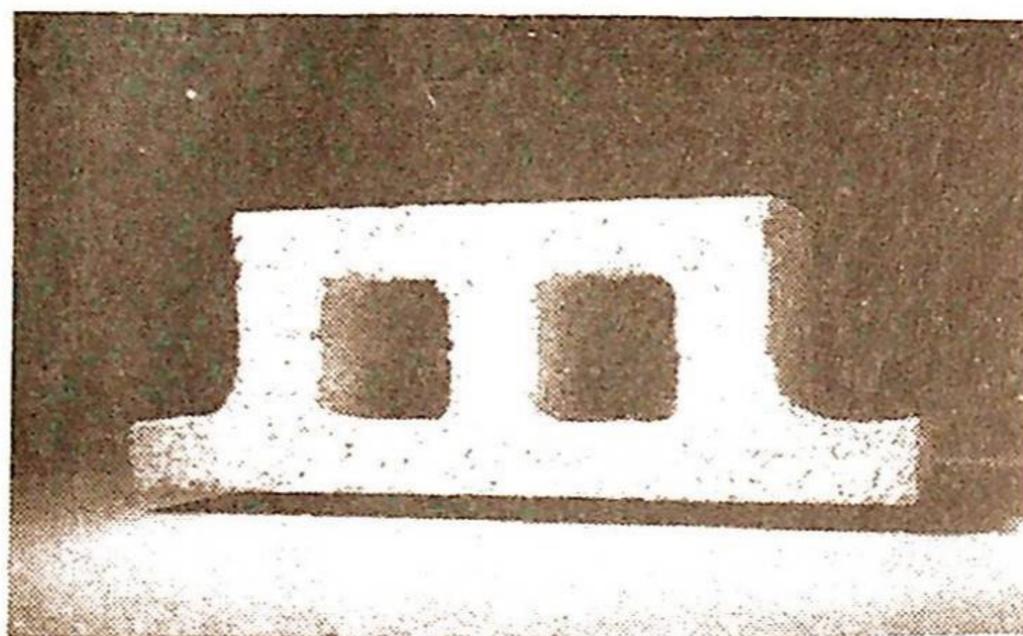


Fig. 12

Bloc hourdis 15 x 20 x 40 cm.

Blocs Hourdis Fig. 11 et 12, une révolution dans les matériaux de construction. Parquet solide et stable. Toiture à bon marché ne nécessitant point de plafond en bois coûteux, possédant un grand pouvoir isolant.

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute Irritation et Inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & Co.

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

SHEAFFER

L'aristocrate des plumes-fontaines

de qualité

EN VENTE

A LA MAISON

RUE BONNE FOI

G. Gilg

PORT-AU-PRINCE

**PHARMACIE
SEJOURNE**

Fondée en 1864

ETIENNE SEJOURNE
(1864-1889)

FREMY SEJOURNE
(1889-1937)

RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)

**LABORATOIRE
D'ANALYSES**

Laboratoire de préparation
d'ampoules stérilisées -
Port-au-Prince

RHUM

BARBANCOURT



Apprécié depuis 1862

Port-au-Prince

Tel. 2756

GLISSEZ-VOUS DANS LA

FRAICHEUR BIENFAISANTE

D'UN CONDITIONNEUR D'AIR

WESTINGHOUSE

TELEPHONE : 2092

BOUCARD & Co. — DISTRIBUTEURS

LE CIMENT D'HAITI

SOCIETE ANONYME

au Capital de \$ 2.000.000.00

SIEGE SOCIAL : Rue Dantès Destouches

Port-au-Prince.

Téléphone : 3246

USINE à Fond Monbin, Commune de Cabaret.

CHAUSSURES

HAITI S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITÉ A VOTRE PRIX

BANQUE COMMERCIALE D'HAÏTI

Membre de « The American Bankers Association » (ABA)

Rue du Centre

Nous avons l'honneur de vous offrir nos services pour les opérations suivantes :

Travellers chèques

Warrants

Achats et Ventes de Change (Chèques et Transferts)

Dépôts à Vue (Compte Courant)

Dépôts à Terme

Crédits Commerciaux et Lettres de Crédit

Effets de Commerce

Hypothèques, etc, etc.

Dans le but d'encourager l'épargne, la BANQUE COMMERCIALE D'HAÏTI accorde aux déposants en Compte d'Épargne des avantages spéciaux ainsi que des primes alléchantes.

LES PÂTES ALIMENTAIRES « COQ »

JEAN BARTHE

Avenue Dessalines

En face des Sœurs Salésiennes

vous offrent les Pâtes suivantes : à part le Macaroni et le Vermicelle, les coquillettes, les Spaghetti, Nouilles Coudes, et Rondelles côtelées, Lettres, Chiffres, Fidelini Macaroni moyen et petit, enfin toutes les Pâtes désirées.

PRIX AVANTAGEUX

BANQUE

NATIONALE

DE LA

REPUBLIQUE
D'

HAITI

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDÉPENDANCE

ET EN TOUTE SÉCURITÉ

AVEC DISCRÉTION

ET CONFORT

Nous avons l'honneur de solliciter votre **VISITE...**
et votre **PATRONAGE.**

**CIE ROYALE NEERLANDAISE
DE NAVIGATION**

(LIGNE HOLLANDAISE)

Départs chaque semaine d'Europe pour Port-au-Prince.

Départs chaque semaine de New-York pour Port-au-Prince.

Départs réguliers de tous les ports haïtiens pour l'Europe et les Etats-Unis.

Agents à Port-au-Prince :
MADSEN EXPORT IMPORT S. A.

POUR VOS VOYAGES, ADRESSEZ-VOUS

A

HERAUX TOURS

156, Rue Pavée

Port-au-Prince, Haïti,

Tél. : 3871

Service gratuit — Rapide et Efficient.

Voyage Héraux ... Voyage Heureux.

**BANQUE POPULAIRE
COLOMBO-HAITIENNE**

Capital : Gdes 5.000.000.00

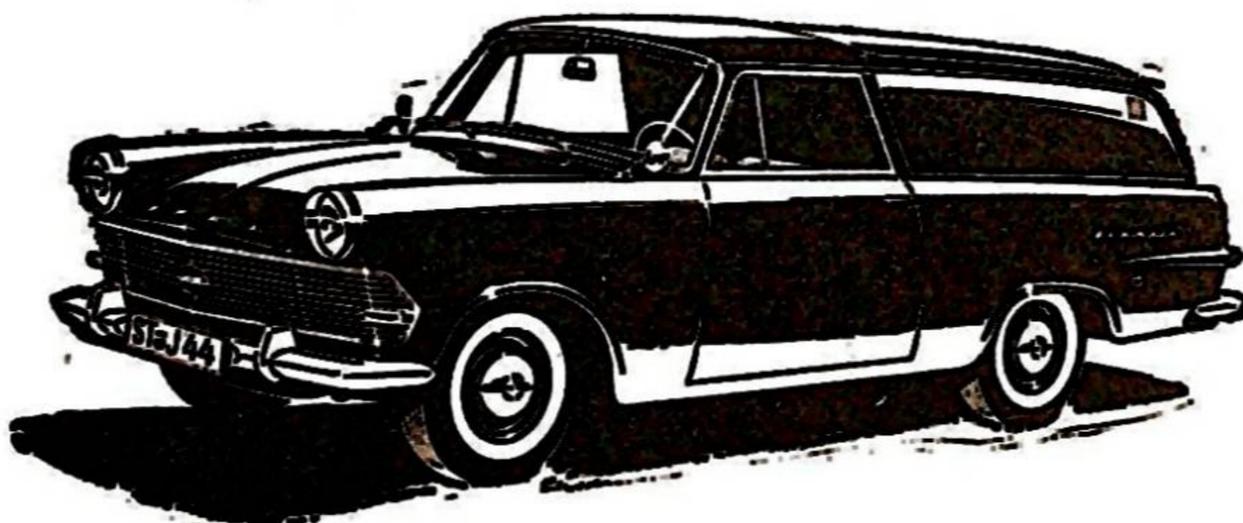
EPARGNANTS,

Faites fructifier votre argent dans un compte d'Epargne à la **BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAITIENNE.**

**COMMERÇANTS,
INDUSTRIELS**

pour toutes vos opérations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adressez-vous à la **BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAITIENNE.**

Centenaire de l'OPEL, 1862-1962



Une voiture entièrement nouvelle
SOCIETE HAITIENNE D'AUTOMOBILES, S. A.
Distributrice pour Haïti

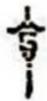
Crayons
à lèvres

Dior

et les
produits
de Beauté

ORLANE

La Belle Créole





**L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES**

*Des vacances agréables,
Une cure de repos près de la mer
ou à la montagne,
Des excursions toujours intéressantes :*

HAÏTI

**La République de langue
française du
Nouveau Monde**

**Pour tous renseignements :
Le Département du Tourisme
Port-au-Prince, Haïti**

**Haïti Tourist Information Bureau
30 Rockefeller Plaza, New York 20, N. Y.**

SOCIETE ANONYME DARBUCO

185, Rue du Quai,

Port-au-Prince, Haïti,

Téléphone No. 2310

Équipement et Fournitures Agricoles

Tracteurs Diesel « COCKSHUTT »

moteurs Diesel « BERNARD-MOTEURS »

Charrues RANSOMES

Séchoirs à Café ADS

SEMENCES KEYSTONE

Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloison

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour revêtement de parois d'office et de
salle de bain, buffets d'évier, dessus de tables et comptoirs.

La Cigarette Haïtienne
qui a fait ses preuves
SPLENDID

MEILLEURS PRODUITS

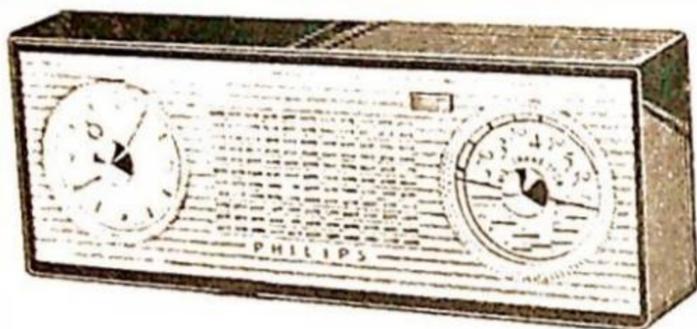
D'ÉTANCHEITÉ

En vente chez

REINBOLD COFFEE, S. A.



ÉTANCHEMENT ABSOLU



RADIO PHILIPS
Curaçao Trading Co.

Rue Pavée

REINBOLD

COFFEE EXPORT IMPORT, S. A.

REGIE DU TABAC

Voila enfin ces

Cigares merveilleux

**COURONNE
POPULAIRE**

PALME

**VEVEY
CREME**

DU NOUVEAU A LA MAISON DESCHAMPS

**POUR VOS DOCUMENTS, IMPRIMES DE TOUTES SORTES,
UN APPAREIL-PHOTOCOPIE DES PLUS PERFECTIONNES.**

La précision qui le caractérise donne à ses reproductions une netteté qui plaira et étonnera à la fois. Aussi c'est, confiants, que nous attendons les clients les plus difficiles.

En outre, la livraison de tout travail sera immédiate, nous voulons dire qu'il sera remis dans un délai de 2 heures.

Comme toujours, A VOTRE SERVICE !



La **FORD** d'Allemagne vient de lancer sur le Marché une nouvelle

TAUNUS 20-M,
de 6 cylindres à moteur en V.
Voiture de grand Tourisme qui
plaira aux amateurs du Beau
et du Bon.

LUCIANI BEHRMANN & Co.

CONSUL-CORTINA S. W.

En vente à la Maison
« LES MOTEURS REUNIS, S. A. »



Prix très avantageux.

P. O. B. No. 746

Rue Pavée, No. 114

Port-au-Prince, Haïti, W. I.

